

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département des Sciences Economiques

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de

MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie Monétaire et Bancaire



Thème :

**La gestion des risques de crédit par les banques commerciales en
Algérie : cas des banques de la ville de BEJAIA**

Réalisé par :

- **BOUGHANEM Said**
- **DJAFRJ Salim**



Encadré par :

Dr. MOUFFOK Nacer-Eddine

Devant les membres du jury :

Président : Mr RACHID MOHMED

Examinatrice : Mlle ATMANI ANISSA

Rapporteur : Dr MOUFFOK Nacer-eddine

2018/2019

Dédicaces

Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut...

Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect, la reconnaissance...

Aussi, c'est tout simplement que

Je dédie ce modeste travail...

A ma mère, à mon père,

Aujourd'hui je suis très fier de pouvoir enfin vous offrir le fruit de plusieurs années de travail. J'ai la jouissance de vous dédier ce travail, veuillez-y trouvez le témoignage de

Mon grand amour et de ma profonde reconnaissance.

Je vous souhaite la bonne santé, la joie de vivre et que Dieu vous garde.

A mes chers frères et sœurs ;

A mes chers neveux ;

A mes belles sœurs

A toute ma famille ;

A tous mes amis (es) ;

A mon binôme SALIM et sa famille

SAID BOUGHANEM

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

*A celle qui m'a couvert de tendresse et qui n'a rien
éparqué pour me voir heureux*

À toi ma douce mère ;

*A la source de ma persévérance, à celui qui m'a
toujours encouragé*

À toi mon père ;

A ma grand-mère ;

A mes frères et sœurs ;

A toute ma famille ;

A tous mes amis (es) ;

A mon binôme Saïd et sa famille.

Salim DJAFRI

Remerciement

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui on voudra témoigner toute nos reconnaissances.

Nous voudrions tout d'abord adresser toutes nos gratitude au promoteur de ce mémoire, le Dr MOUFOUK NACER-EDDINE, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter nos réflexions.

Nous tiendrons à remercier spécialement Mr BOUDRAHEM, notre encadreur au sein de la Banque Nationale d'Algérie.

Nos vifs remerciements iraient également à nos professeurs de la faculté des sciences économiques.

Nous voudrions exprimer nos reconnaissances envers les amis et collègues qui nous ont apportés leur support moral et intellectuel tout au long de notre démarche.

Un grand merci au personnel de la direction de réseau d'exploitation de la BNA de Bejaia pour les conseils concernant l'étude de cas, ils ont grandement facilité notre travail.

Nous tiendrons aussi à témoigner toute notre gratitude à Mr BOUKHENAK chefs de département la gestion de risque crédit pour ses conseils et ses orientations et Mr SAIDANI banquier au sein de la BNP banque. Ainsi que tous ceux qui ont aidé, de près ou de loin, à la réalisation de notre travail trouvent l'expression de notre profonde sympathie.

Liste des abréviations

Abréviations	Signification
ABC	Arabe Bankig Corporation
ADL	Analyse Discriminante Linéaire
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ASFR	A Risk-Factor Model Foundation
ASM	Avance sur marchandises
BA	Banque d'Algérie
BADR	Banque d'Algérie de Développement rural
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BNP	Banque Nationale de Paris
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CA	Chiffre d'affaire
CAF	Capacité d'Autofinancement
CI	Cellule informatique
CMT	Crédit à Moyen Terme
CPC	Contre parties Centrales
CREDOC	Crédit documentaire
DA	Dinars Algérien
DC	Document Consultatif
DCG	Département de contrôle de gestion
DC	Département du crédit
DCT	Dettes à court terme
DLMT	Dettes à long et moyen terme
DCIS	Direction de Crédits à l'Industrie et aux Services
DGAB	Département de la gestion administrative et du budget
DRE	Direction de Réseau d'Exploitation
DPAC	Département promotion et animation commerciale
EAD	Exposure At Default (Perte au Moment du Défaut)
EBE	Excédent brut d'exploitation
ECAI	External Credit Assessment Institutions
EENE	Effet d'escompte non échu
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limité
FGAR	Fonds de Garanties des crédits aux petites et moyennes entreprises
FP	Fonds Propres
FPN	Fonds Propres nets
FR	Fonds de Roulement
FSB	Financial Stability Board
IBS	Impôt sur Bénéfices des Sociétés
IRB	Internal Ratings Based
LCR	Liquidit Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default (Taux de Perte en cas de Défaut)
M	Maturité du Risque
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PD	Probabilité de Défaut

PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
REMDOC	Remise Documentaire
REP	Risques Encourus Pondérés
RF	Rentabilité financière
SARL	Société à Responsabilité Limité
SIG	Soldes intermédiaires de gestion
TAP	Taux sur l'Activité Professionnelle
TR	Trésorerie
TVA	Taxe Sur la Valeur Ajoutée
VAR	value at risk

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : crédit bancaire : produits et risques.....	4
Introduction.....	4
Section 1 : Le crédit bancaire : définition, rôle et typologie.....	4
Section 2 : Le risque de crédit : Définition et composantes, Typologie et approches de mesure .	10
Conclusion.....	21
Chapitre II : La gestion du risque de crédit.....	22
Introduction.....	22
Section 1 : La gestion interne et externe de risque de crédit.....	22
Section 2 : La maîtrise du risque de crédit et les moyens de prévention.....	29
Conclusion.....	41
Chapitre III : La gestion du risque de crédit au sein des banques de la ville de Bejaia : Etude par enquête de terrain	42
Introduction.....	42
Section 1 : Etat des lieux de l'environnement bancaire.....	43
Section 2 : Etat des lieux des risques bancaires.....	48
Section 3 : Etat des lieux des méthodes de gestion des risques crédit.....	55
Conclusion.....	63
Chapitre IV : Gestion du risque de crédit dans les banques de la ville de Bejaia : étude par l'analyse financière cas de la (DRE BNA BEJAIA)	64
Introduction	64
Section 1 : La présentation de l'organisme d'accueil.....	64
Section 2 : Présentation de projet du client de la BNA Banque.....	68
Section 3 : L'analyse financière du projet.....	76
Conclusion.....	85
Conclusion générale.....	86

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Le secteur bancaire a toujours été considéré comme un univers fermé, obscur et complexe, malgré son rôle important et décisif dans le financement de l'économie.

Par ailleurs, l'environnement bancaire est devenu très instable et impénétrable face aux différentes perturbations de la sphère monétaire, et les banques se trouvent de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier. Parmi les risques auxquels les banques sont confrontées, on trouve : le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité, ainsi que le risque d'exploitation. De tous ces risques, celui qui nous intéressera dans ce travail de recherche sera le risque de crédit, appelé aussi le risque de contrepartie.

Ainsi, le maintien de l'activité bancaire revêt une importance toute particulière car il conditionne en grande partie celui de la vie économique d'un pays. C'est dans ce sens que s'inscrivent les travaux du comité de Bâle qui ont pour objectifs de mettre en place des contraintes réglementaires visant à préserver la stabilité financière du système bancaire et à limiter les risques du crédit pour protéger les déposants, à travers l'introduction en vigueur, en 1988, du ratio Cooke comme ratio de régulation de Fonds Propres Réglementaires. De ce fait, quel que soit le risque encouru, il doit pouvoir être identifié et évalué. Et pour ce qui est du risque de crédit, une bonne évaluation constituera un facteur décisif du choix de la contrepartie. De nouveaux instruments de mesure et de gestion ne cessent d'ailleurs d'être développés. Surtout que dans le nouvel environnement financier, la maîtrise des risques devient un enjeu central. Les instances réglementaires internationales ont compris la nécessité de s'assurer et de renforcer la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier.

C'est dans le cadre de la gestion du risque de crédit, qui devient un impératif pressant, que l'apparition de nouvelles méthodes de gestion et de mesure pourront présenter des atouts majeurs pour renforcer la compétence des banques à ce sujet.

En Algérie, suite à la libéralisation du secteur bancaire, les banques algériennes sont appelées à prendre conscience de l'importance de l'analyse et de la gestion du risque de crédit, car la défaillance d'un établissement de crédit serait dommageable non seulement pour ses créanciers, mais aussi pour toute l'économie. En effet, la promulgation de la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC), en 1990, avait entraîné l'apparition de nouvelles banques à capitaux privés nationaux ou étrangers, et donc l'accroissement du nombre de banques activant sur la place financière. Ceci, avait induit l'apparition de risques liés aux contreparties. De plus, les banques algériennes doivent, dorénavant, entretenir des relations avec des partenaires étrangers qui impliquent dans certains cas des engagements avec ces banques,

d'où la nécessité pour elles d'adopter une stratégie de suivi et de gestion de risques engendrés par cette évolution.

Ainsi, afin de limiter ces risques de crédit, les banques doivent mettre en place une procédure rigoureuse, pour étudier les demandes de crédit, basée de plus en plus sur la connaissance du client, la prise de garanties, ainsi que sur l'identification de tous les risques.

A travers ce présent travail, nous allons essayer d'apporter quelques éléments de réponse à notre problématique principale, à savoir : « **Comment les banques commerciales en Algérie, notamment celles de la ville de Bejaia, gèrent-elles les risques de crédit auxquels elles sont confrontées quotidiennement ?** ».

Des interrogations subsidiaires découlent de cette problématique, telles :

- Qu'est-ce qu'un risque de crédit ?
- Quelles sont les étapes mises en place par la banque pour minimiser ses risques de crédit ?
- Quelles sont les moyens de prévention des risques de crédit ?
- Quelles sont les principaux ratios indicateurs de gestion de risque de crédit ?

C'est dans ce même contexte que nous proposons les hypothèses suivantes :

- ✓ La réglementation prudentielle est un outil efficace dans l'évaluation et la gestion du risque de crédit bancaire ;
- ✓ L'analyse financière est un indicateur direct de mesure des risques de crédit ;
- ✓ L'exigence de garanties peut être la méthode la plus fiable et la plus efficace pour éviter et gérer les risques de crédit.

Afin de réaliser ce travail, nous avons procédé en trois temps :

D'abord une recherche bibliographique et documentaire touchant un éventail d'ouvrages, d'articles, de textes réglementaires, de rapports, de thèses et de sites internet. Puis, dans le cadre de notre cas pratique, nous avons eu recours à deux types d'instruments de collecte d'informations et de données à travers un entretien direct avec les différents responsables de banques (Directeur, responsable de service crédit, chef de département de gestion de risque...etc.) dans un premier lieu, ensuite nous avons conçu et distribué un questionnaire de 47 questions à l'ensemble des banques situées au niveau de la ville de Bejaia. Le traitement des données collectées

a été effectué par le logiciel SPHINX IQ, ainsi que par les ratios de l'analyse financière. Enfin, un deuxième cas pratique, réalisé au niveau de la RDE-BNA de Bejaia, nous a permis de présenter notre cas d'étude, représenté par un client de ladite banque, et d'expliquer comment les banquiers procèdent-ils à l'étude et l'analyse d'éventuels risques de crédit auxquels ils devront faire face, ainsi que les méthodes de gestion de ce type de risque, par l'analyse des ratios les plus utilisés dans ces cas, puis interpréter les résultats.

Pour répondre à toutes ces interrogations, notre travail est scindé en quatre principaux chapitres comme suit :

- ❖ Le premier chapitre, intitulé : « Crédit bancaire : produits et risques », est subdivisé en deux sections, la première porte sur le crédit bancaire : définitions, rôle, et typologie, alors que la deuxième traite le risque de crédit, ses typologies, son rôle, ainsi que ses approches de mesure ;
- ❖ Le deuxième chapitre, intitulé : « La gestion du risque de crédit », est composé de deux sections également, la première consiste à présenter la gestion interne et externe du risque de crédit ; la deuxième nous présentera les méthodes de maîtrise et les moyens de prévention des risques ;
- ❖ Le troisième chapitre, intitulé : « Gestion du risque de crédit dans les banques de la ville de Bejaia : étude par une enquête de terrain », est un cas pratique qui est présenté en trois sections la première consiste à présenter un état des lieux de l'environnement bancaire ; la deuxième nous exposera un état des lieux des risques bancaires ; un dernier état des lieux sur les méthodes de gestion des risques de crédit sera traité ;
- ❖ Enfin, le dernier chapitre, intitulé : « Gestion du risque de crédit dans les banques de la ville de Bejaia : étude par la méthode de l'analyse financière : cas de la Direction Réseau d'Exploitation-BNA de Bejaia », qui est un autre cas pratique et qui est subdivisé également en trois sections, la première nous présentera l'organisme d'accueil de notre lieu de stage ; la deuxième section nous développera le projet de l'emprunteur ; la troisième section est dédiée à l'étude du projet en se basant sur les différents ratios d'indicateurs de gestion des risques de crédit.

CHAPITRE I :

Crédit bancaire : Produits et risques

Introduction

Le crédit est une opération récurrente surtout dans notre environnement où la liquidité est presque inexistante chez les clients (entreprises, particuliers). En effet, ces derniers ont toujours des besoins à satisfaire comme le financement de leur exploitation, de leur consommation et le paiement des salaires et impôts ...etc. Par conséquent la relation banque client s'exprime mieux dans les facilités. C'est pourquoi la banque doit fixer des limites pour contrecarrer les excès et les défauts pouvant survenir durant la relation. En générale, le principal défaut supporté par la banque est le risque de crédit qu'elle doit circonscrire par une bonne définition et une bonne analyse afin d'en avoir une mesure assez correcte lorsqu'elle prête à tel ou tel client (particuliers ou entreprises).

Ce premier chapitre a pour objectif de présenter le crédit bancaire, sa typologie ainsi que son rôle, comme première partie. Enfin, dans la deuxième partie nous allons faire un aperçu sur Le risque de crédit, ses composantes ainsi que sa Typologie et les approches de mesure.

Section 1 : Le crédit bancaire : définition, rôle et typologie.

1. Définition de crédit bancaire

Le mot crédit vient du verbe latin « **credere** » qui signifie « croire ». C'est donc une opération qui est fondée sur la confiance, celle que le créancier accorde à son débiteur, de qui, il attend le remboursement du prêt avec rémunération.

L'ordonnance N° 03-11 du 26/08/2003 portant sur la monnaie et le crédit dans l'article N°68, définit le crédit comme suit : « Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail. Les attributions du conseil s'exercent à l'égard des opérations visées dans cet article ».¹

Le crédit suppose la réunion de deux éléments fondamentaux :

- On y trouve d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par là un facteur de confiance naît.

¹ Ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre I : Crédit bancaire : produits et risques

- Mais en second lieu, la notion de crédit exclut la spéculation. L'auteur du crédit n'est pas dans la situation de celui qui achète un bien avec l'espoir d'une revente avantageuse mais il réclame seulement la rémunération normale de son avance, le « loyer d'argent ».²

G. Petit Dutailis dans son livre « Le risque du crédit bancaire » définit le crédit comme suit « Faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ».³

Pruchaud J, quant à lui, dit que « le crédit bancaire est en générale l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie »⁴

Pour **Bernard V.** et **Colli J.C.**, « le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement ».⁵

A travers les trois définitions, nous déduisons les principales caractéristiques inséparables dans le mécanisme de l'octroi des crédits bancaires. Il s'agit entre autres de la confiance qui doit exister entre les deux prestations contractantes, et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important, ainsi que le montant de crédit et enfin les intérêts.

2. Le rôle du crédit bancaire

Le crédit bancaire joue un rôle important dans l'économie. Il est une force incomparable pour les nantis que pour les pauvres, c'est l'un des leviers essentiels des affaires et le socle du développement car, sans lui, la croissance des entreprises irait misérablement, les rendant incapables de se développer. Avec lui, les possibilités de la production et des échanges deviennent plus faciles.

² Jean BOUSQUET, (1997), *L'entreprise et les banques*, collection droit et gestion, Paris. p.63.

³ In Farouk BOUYACOU, (2000), *L'entreprise et le financement bancaire*, Editions Casbah, Alger, p.17.

⁴ PRUCHAUD J, (1960,), *Evolution des techniques bancaires*, Editions scientifiques Riber, Paris, p.50.

⁵ BERNARD V, et Colli J.C, « Les crédits bancaires aux entreprises », *revue bancaire*, p.43.

Cependant pour que le crédit existe, il faut au préalable, que les ressources financières soient constituées, c'est-à-dire épargnées pour ne pas être directement consommées mais pour être utilisées ultérieurement. En approfondissant l'impact du crédit bancaire, l'on peut lui attribuer plusieurs rôles, notamment économique, social et politique. Par son rôle économique, l'on peut dire que le crédit bancaire permet la création de nouvelles combinaisons économiques, élargit le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production, et avive la consommation.

Selon la conjoncture économique du moment, l'autorité responsable, Etat ou institut d'émission, interviendra sur les crédits de manière générale ou particulière pour édicter des mesures restrictives ou au contraire, pour alléger des dispositions entravantes. Ainsi, compte tenu de la conjoncture, son rôle économique sera, en cas de prospérité celui d'empêcher la surproduction et les investissements injustifiés, par des limitations d'octroi de crédit, en cas de dépression, d'encourager l'esprit d'entreprise et les investissements par assouplissement des conditions d'octroi du crédit.

Il est indéniable que le crédit bancaire peut revêtir un caractère social, à ce sujet, l'on peut citer le financement d'affaires à but social tels que l'encouragement aux logements, les prêts à des organismes poursuivant un but social ou d'intérêt public : hôpitaux, écoles, et certains prêts de consommation. Quant au rôle politique du crédit, il peut être cité le financement d'échanges commerciaux entre pays appartenant à des blocs idéologiques opposés ; les avances à des états ou des entreprises étrangères.

3. Typologie de crédit

3.1. Le crédit de trésorerie

Qui est un financement à court terme sous forme de trésorerie. Le découvert porte sur un montant maximum à ne pas dépasser, et remboursé sur une période fixée à l'avance en accord avec le banquier. C'est la forme de crédit la plus simple qu'un banquier puisse accorder à son client en l'autorisant à rendre son compte débiteur durant la période de crédit. On en distingue :

➤ **La facilité de caisse** : Elle permet de présenter un compte de dépôt à solde débiteur et ce, pour une très courte durée soit quelques jours, renouvelable périodiquement. Ce type de crédit vise tout particulièrement les particuliers qui disposent de revenus réguliers et

domiciliés sur le compte et ayant une situation stable et connue. L'expérience et la plupart des politiques de risque démontrent qu'une facilité de caisse égale à un mois de salaire est un plafond absolu. Le remboursement de la facilité de caisse s'effectue via l'augmentation progressive des mouvements créditeurs supérieurs aux mouvements débiteurs.

➤ **Le découvert**

Il s'agit d'un crédit de trésorerie consentie au client particulier qui bénéficie d'un revenu régulier et domicilié sur un compte, pour une durée beaucoup plus étendue que la facilité de caisse qui peut atteindre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Il répond généralement à un besoin plus important du client ou à un besoin plus long à résorber que la facilité de caisse. Le montant sera déterminé au coup, dépendamment de la politique risque de l'établissement.

3.2. Le crédit à la consommation

C'est un prêt non affecté à un usage déterminé, mais permet au client de financer ses besoins personnels soit en biens soit en services. C'est un crédit amortissable, remboursable par mensualités fixes. La somme prêtée est versée intégralement, en une seule fois, pour un montant, une durée de remboursement et un taux d'intérêt déterminé au départ, il se décline en plusieurs produits tels que :

▪ **Le crédit affecté**

L'octroi est conditionné par l'acquisition d'un bien ou service (l'achat d'une voiture, des travaux, vacances, mouton de l'Aïd ...). Le taux de ce crédit varie selon la durée et le montant, l'établissement prêteur et bien sur le profil de l'emprunteur.

▪ **Le prêt personnel**

Il n'est affecté à aucune dépense particulière dont le montant peut être utilisé librement par l'emprunteur. A durée et montant égaux, le taux effectif global est plus important pour le crédit personnel que pour le crédit affecté. Le montant des assurances facultatives est relativement peu élevé, ce qui permet à l'emprunteur d'être protégé en cas de défaillance financière.

▪ **Le Crédit revolving**

Appelé aussi crédit renouvelable, offre une réserve d'argent permanente qui est mise à disposition du client, qui peut être utilisée en totalité ou en partie, et dont il ne faut jamais dépasser le montant autorisé, le client dispose d'une carte destinée à régler les achats auprès des commerçants affiliés.

▪ Le Crédit gratuit

Accordé sans aucun intérêt, laisse croire que le commerçant prend à sa charge les intérêts. En réalité, le coût du crédit est presque toujours répercuté sur le prix affiché.

3.3. Le crédit immobilier

Il est destiné à couvrir tout ou partie d'un achat immobilier, une opération de construction, ou des travaux sur un bien immobilier existant. Généralement, le recours au crédit immobilier est motivé par une insuffisance de fonds, mais parfois il peut s'avérer être un choix judicieux pour d'autres raisons, dans le cas par exemple où le placement du même montant rapporterait plus que le coût du crédit, ou afin de bénéficier d'un effet de levier financier dans le cas des personnes morales, ou tout simplement pour préserver son fond de roulement.

Il faut savoir que dans le crédit immobilier, une garantie est toujours demandée par l'établissement de crédit. Pour la clientèle entreprise, le service bancaire offre des produits répondant aussi à leurs besoins qui sont souvent plus importants en termes de valeurs que ceux des clients particuliers et demandent aussi plus de vigilance de la part de la banque vu l'enjeu que représentent les sommes consenties durant les opérations.

Comme le présent travail s'intéresse exclusivement aux formes standards de l'opération de crédit, ils seront discutés les prêts tissés selon les cycles vécus par une société. Ainsi on retrouve :

3.4. Les crédits d'exploitation

Ils servent à couvrir des besoins de financement irréguliers. Destiné à financer les actifs circulants qui ne sont pas couverts par le fonds de roulement, il correspond à un montant maximum accepté par la banque, mais le taux d'intérêt s'applique uniquement sur la partie effectivement utilisée. Le crédit d'exploitation procure immédiatement des liquidités et permet d'éviter la réalisation à court terme de certains éléments du patrimoine. Il s'agit donc d'une limite de crédit utilisable selon les besoins qui peut être utilisée sous des différentes formes. On en distingue :

▪ Le crédit de relais

Il anticipe sur une opération généralement financière ayant des chances certaines ou quasi-certaines de se réaliser.

▪ L'avance sur marchandises (ASM)

Consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier.

▪ L'avance sur marché public

En vue de l'exécution de travaux ou de la livraison de fournitures.

▪ L'escompte commercial

C'est une opération de crédit à court terme par laquelle un banquier escompteur, paie le montant d'un effet de commerce à son client qui en est porteur et qui le lui remet en contrepartie. Le banquier prélève sur ce montant, une somme elle-même appelée escompte, correspondant aux intérêts à courir jusqu'à l'échéance en plus de certaines commissions.

3.5. Les crédits d'investissement

Ils peuvent être à moyen ou à long termes et dont le taux d'intérêt, les modalités d'utilisation et le plan de remboursement sont fixés par contrat. Ils peuvent servir à financer des investissements en actifs fixes comme des bâtiments, des machines, de l'équipement, etc. Les banques les font souvent sous forme de leasing, où la banque reste propriétaire du bien financé par ce type de crédit jusqu'à remboursement du leasing, où en générale il y a achat de la machine objet motivant le contrat. Il arrive que le prêt soit de taille très importante et qu'une seule banque ne prenne pas tout le risque mais partage le risque avec d'autre banque. Le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéficiés. Ainsi :

3.5.1. Le crédit à moyen terme

Dont la durée se situe environ entre deux et sept ans est généralement destiné à financer l'acquisition d'équipements légers. Il comporte plus de risques d'immobilisation, de perte que les crédits à court terme. Toutefois, le risque d'immobilisation est écarté lorsqu'il y a un engagement pris par la banque centrale ou tout autre organisme mobilisateur.

3.5.2. Le crédit à long terme

Sont par définition des crédits dont la durée excède sept ans et sont destinés généralement à financer de lourds investissements, c'est-à-dire ce dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans, il peut prendre la forme d'un :

▪ Un crédit-bail (*leasing*)

Il permet le financement de tout le matériel dont l'entreprise aura besoin pour son activité courante. Cette technique permet à une entreprise d'acquérir des biens d'équipements à l'issue d'une période de location dans des conditions variant selon que ce bien soit mobilisé ou immobilisé.

▪ Un Crédit par signature

C'est un engagement pris par une banque de mettre des fonds à disposition de son client ou d'intervenir financièrement en cas de défaillance de celui-ci. Il permet à une entreprise d'exercer son activité, de différer ses paiements, de les éviter ou d'accélérer ses rentrées. Ils englobent les cautions administratives, cautions en douanes, cautions diverses.

▪ Un Crédit documentaire

Il est accordé à un client en faveur de son fournisseur, où l'importateur par le biais d'une banque s'engage à effectuer un paiement à posteriori à la présentation des documents conformes à la demande d'ouverture du crédit.

La liste des crédits ne se limite pas à ceux qui viennent d'être présentés comme on l'a noté auparavant, puisque désormais pour chaque nouveau besoin, la banque crée un crédit adéquat, coordonnant ainsi, les attentes de sa clientèle avec les siens et contribuant au développement de l'investissement et du bien-être de la société. L'opération ne va pas sans appréhensions, le facteur risque est une ombre qui pèse sur l'exercice de cette pratique.

Section 2 : le risque de crédit : définition et composantes, typologie et approches de mesure

1. Définition du risque de crédit

Le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur ou un créancier à mettre à la disposition d'un emprunteur ou débiteur, une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance. Ainsi, le risque de crédit est le risque que ce débiteur ou emprunteur fasse défaut ou que sa situation économique se dégrade au point de dévaluer la créance que l'établissement bancaire détient sur lui. Très prosaïquement, il existe donc un risque pour la banque dès qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartie de marché.

La banque doit faire face à tout type de risque de faillite pour les sociétés ou d'insolvabilité pour les particuliers et professionnels. Elle se doit par conséquent de les connaître, les

identifier le moment venu de la manière la plus rapide possible, et les anticiper au maximum le cas échéant, il convient également de sortir du crédit avec un minimum de pertes.

Le risque de crédit pour une banque est de très loin le plus important puisqu'il représente 75 à 85% du risque chez les établissements bancaires. Le provisionnement, plus communément appelé « cout du risque », coute cher aux banques en termes de bénéfices.

Paradoxalement, la gestion du risque de crédit, dont les procédures de gestion sont classiques et bien connus, est sans doute celle qui est appelée à évoluer le plus aujourd'hui.

De multiples facteurs concourent à cette évolution.

En premier lieu, les mesures du risque de crédit sur des portefeuilles de prêts ont considérablement progressé. Les modèles d'analyse de crédit sont nombreux et commencent à être mis en application par les banques notamment grâce à une gestion informatique et automatisée plus performante (calcul de scores, notations etc. ...).

Cependant, nous verrons que le facteur humain de l'analyse de ce risque reste toujours un élément clé. Ensuite, l'environnement bancaire en très forte évolution ces deux dernières décennies influence beaucoup ce risque qui a tendance à évoluer en s'intensifiant. C'est pourquoi l'appréhension de ce risque par les banques est un enjeu important.

2. Les composantes du risque de crédit

Le risque de crédit consiste dans la défaillance possible d'emprunteurs dans le remboursement de crédit. Ce risque est assimilé aussi au risque de contrepartie du fait qu'il trouve son origine chez le débiteur, toutefois, le risque de contrepartie englobe outre la défaillance des clients et la défaillance des autres tiers (institutions financières, créances rattachées à des filiales...).

Les développements ci-après seront consacrés à la définition et aux modalités d'appréciation des risques prévisibles, pour cela, nous étudierons successivement :

- Le risque inhérent à la qualité du débiteur ;
- Le risque lié au type de financement accordé et à l'inadéquation du financement au besoin ;
- Le risque lié à la prise de garanties ;
- Le risque inhérent au manque de suivi ;

2.1. Le risque inhérent à la qualité du débiteur

Il s'agit d'un risque majeur et ses effets s'accroissent considérablement pour deux raisons au moins :

- La montée générale des risques individuels liée à des mutations économiques et à des modifications de comportement.
- La concurrence qui oblige les prêteurs à modifier leurs approches.

Par le passé, les banques étaient très sélectives afin de minimiser le risque de prêter à un mauvais client. Aujourd'hui, la concurrence oblige les banques à se battre également sur le risque, de refuser un bon client en conséquence, elles s'exposent sur ses nouveaux marchés à un risque bien supérieur au premier.

Cette mutation s'est accompagnée de modifications dans les méthodes d'approche du client dans les banques.

Actuellement, la connaissance personnelle du client et la relation humaine prêteur, emprunteur constituent les éléments de référence. L'élément nouveau est la place, sans cesse croissante, donnée à des outils d'aide à la décision de plus en plus précis. Ainsi, sont successivement apparus l'analyse financière (ratios, tableaux de flux), les crédits scoring et les progiciels spécialisés (système experts).

➤ **Evaluation du risque attaché au particulier**

La décision de prêter à un particulier résulte de deux convictions : l'une issue de la connaissance de l'histoire bancaire du client, l'autre basée sur l'anticipation de son avenir.

➤ **L'évaluation de risque attaché au débiteur personne morale**

Une approche satisfaisante consiste à évaluer avec un niveau de confiance suffisamment élevé le risque global, sachant que le risque global est formulé comme suit :

Risque global = risque lié à l'environnement (marchés, clients) + risque lié à la structure financière de l'entreprise + risque lié à la politique générale de l'entreprise et à son organisation + risque lié à la structure juridique de l'entreprise + risque lié au facteur humain (dirigeants, concentration du savoir)

L'analyse du risque global peut être effectuée au moyen des questionnaires préétablis ou de système-experts. Il importe toutefois que ces travaux soient confiés à des spécialistes car il s'agit essentiellement d'un travail d'analyse et de synthèse. Ainsi, en ce qui concerne le risque lié l'environnement, il s'agit non seulement d'envisager les modifications éventuelles mais surtout de mesurer la capacité de réaction de l'entreprise face à ce changement.

Cette analyse doit toujours s'appuyer, d'une part, sur la situation actuelle de l'entreprise, son passé (comptes annuels...) et d'autres parts, sur les éléments prévisionnels.

2.2. Le risque lié au type de financement accordé et à l'inadéquation du financement au besoin

S'il y'a un risque souvent sous-estimé, il s'agit du risque inhérent au type de crédit accordé et à l'inadéquation du financement au besoin.

➤ Le risque inhérent au crédit accordé

Les différents concours bancaires se distinguent par leur degré de risque théorique. Cette classification s'appuie :

- Sur les "comportements d'achat" vis-à-vis du type de concours concerné ;
- Sur les possibilités de recours en cas d'impayés ;
- Sur d'autres éléments tels que la mise en jeu de tierces personnes ;
- Sur le contexte juridique propre a certains crédits.

Les concours à risque maxima sont, sans contestation, les découverts et le crédit constaté et ce pour les raisons suivantes :

- Ils sont souvent réalisés sans une connaissance précise du besoin ;
- Ils estompent toute notion de remboursement réel ;
- L'accès à ces produits est facile ;
- Ils sont exclusifs de toute prise de garanties.

L'appréciation du risque est parfois délicate pour certains types de créances. Ainsi, parmi les concours à risque intermédiaire figure l'escompte. Cette opération offre en théorie les mêmes garanties de recouvrement grâce à un mécanisme identique d'acceptation de débiteur.

En effet, l'acceptation pour l'opération d'escompte est généralement concomitante ou préalable à la livraison et se déroule entre le vendeur et l'acheteur, sans que ce dernier sache

en outre s'il y aura ultérieurement une tire porteuse ; il en résulte que l'acceptation d'une traite peut être obtenue sans difficultés. En cas de défaillance du tiré, c'est le débiteur qui doit rembourser le crédit d'escompte, et de ce fait la banque, dans sa gestion du risque de crédit, considère uniquement le débiteur.

➤ Le risque inhérent à l'inadéquation entre le besoin et le financement

En effet, lorsqu'une entreprise ou un particulier est en situation de défaillance, l'analyse des causes de l'échec se résume trop souvent à la recherche des causes récentes, (insuffisance de trésorerie, poids des charges financières).

2.3. Le risque lié à la prise de garanties

La qualité des garanties offertes ne constitue jamais le seul critère de décision, toutefois, le recours à la prise de garanties est quasi-systématique pour certains crédits, cet état de fait résulte du rapport de force entre le prêteur et l'emprunteur et il nous fait oublier que la prise de garanties n'a de sens véritable que :

- Lorsque le banquier est en présence d'une opération particulière liant l'intervention à la garantie (avances sur titres, avances sur marchandises) ;
- Lorsque le banquier est en présence d'une entreprise dont l'activité implique des engagements hors de proportion avec sa surface (négoce) ;
- Lorsque le banquier estime que la capacité de remboursement de son client est hasardeuse.

Ce préalable étant posé et compte tenu de l'ampleur du sujet, nous n'aborderons le risque lié à la mauvaise appréciation de la garantie que sous un aspect très pratique.

Quelles sont les questions que doit se poser tous prêteurs préalablement au choix d'une garantie ? Le choix de la garantie résulte de l'évaluation de plusieurs éléments : le type, l'efficacité, la valeur et le coût de la garantie.

2.4. Le risque inhérent au manque de suivi

Il n'est pas nécessaire d'expliquer pourquoi un suivi permanent s'impose. Une action efficace pour une bonne appréciation des risques signifie, d'une part, une bonne connaissance des clients à titre individuel et d'autre part, un suivi régulier par marchés, par régions ...

Cette démarche doit globalement satisfaire aux préoccupations suivantes :

- Identification précoce des situations du risque ;

- Gestion anticipée de l'impayé ;
- Appréciation globale de la situation de l'emprunteur.

Enfin, il convient d'insister sur la rigueur nécessaire en terme, de délais. En effet, le prêteur est fréquemment pénalisé en cas d'interventions trop tardives.

3. Les différents risques liés à l'opération de crédit

Durant toute son activité, la banque évolue dans un environnement particulier qui la contraint à prendre quotidiennement des risques. Le risque est issu du terme du mot latin « *re-scass* » qui peut être défini comme un engagement portant sur une incertitude, dotée d'une probabilité de gain ou de perte. Les différents risques encourus par le banquier lors d'une opération de crédit sont :

- ✓ Risque de contrepartie ;
- ✓ Risque de change ;
- ✓ Risque de taux d'intérêt ;
- ✓ Risque de liquidité ;
- ✓ Risque de solvabilité ;

3.1. Le risque de contrepartie (ou risque client, risque crédit, risque signature) :

Dans ce cas le banquier encourt le risque de voir son débiteur ne pas honorer partiellement ou totalement ses dettes. Ce risque correspond au risque de perte définitive d'une créance détenue par la banque sur son client. Cette situation se justifie lorsque la situation du client commence à se détériorer et/ou lorsqu'il commence à faire preuve de mauvaise foi via son créancier. Ce risque de contrepartie englobe également la notion du risque pays et du risque interbancaire :

- **Risque pays**

Ce risque concerne précisément l'incapacité d'un pays à honorer ses dettes vis-à-vis de ses créanciers étrangers ;

- **Risque interbancaire**

Ce risque correspond aux retombés de la faillite d'un établissement de crédit. En effet, la faillite d'une banque peut avoir un « *effet boule de neige* » sur le secteur bancaire et entraîner la perte de confiance des clients ; ces derniers se précipitent à leur banque pour retirer leurs dépôts, créant ainsi un climat d'instabilité dans l'ensemble de l'économie ; il s'agit alors du phénomène de « *run bank* ».

3.2. Le risque de change

Le risque de change est un risque lié à la variation de la valeur extérieure d'une monnaie, c'est-à-dire, la variation du prix des devises par rapport à la monnaie de référence de la banque. Ce risque concerne les banques ayant des créances ou des dettes dans différentes devises. La gestion du risque de change est devenue un métier dans l'activité bancaire, elle consiste à anticiper ou spéculer sur le taux de change des différentes devises.

3.3. Le risque de taux d'intérêt

« *Le risque de taux d'intérêt, pour la banque, est de constater un coût des ressources supérieur au rendement ; donc en fonction de la structure du bilan entre emploi à taux fixe et variable et ressources rémunérées ou non, chaque banque présente une plus ou moins sensibilité de son produit net bancaire aux variations des taux d'intérêts* »⁶. Le risque de taux d'intérêt exprime un décalage né entre le rendement des emplois et le coût des ressources.

3.4. Le risque de liquidité

La banque, en tant qu'intermédiaire financier, transforme ses ressources en des emplois à court, moyen et long terme. Or, lorsqu'elle octroie des crédits à longs et moyens termes sur la base de ressources à vue, elle va courir un risque de ne plus pouvoir répondre aux demandes massives de retrait de fonds. Dans ce cas, la banque aura besoin de rendre liquide des actifs en un délai assez court.

3.5. Le risque de solvabilité

Une banque est dite solvable lorsque la valeur de ses avoirs dépasse ses exigibilités. La réglementation prudentielle privilégie ce risque dans le but de sécuriser les avoirs déposés par la clientèle et éviter ainsi l'effet de contagion pouvant résulter de la défaillance d'une banque.

4. Méthodes de mesures

Au titre du risque de crédit, la réglementation Bâle II offre aux banques le choix entre deux grandes méthodes pour le calcul de fonds propres exigibles. La première approche consiste à évaluer ce risque d'une manière standard et se distingue nettement de son prédécesseur Bâle I par la reconnaissance des évaluations externes. La seconde approche permet aux banques

⁶De Coussergues S, (1992), *La gestion de la banque*, édition, DUNOD, Paris, P.46.

d'utiliser leur système interne de notation afin de saisir les caractéristiques réelles de l'emprunt et d'introduire plus de sensibilité dans la mesure du risque de crédit.

4.1. La notation externe (approche standard) ⁷

Quelle que soit l'approche utilisée par la banque, l'élément clé pour déterminer la pondération du risque d'un crédit sous Bâle II demeure la note⁸ de la contrepartie (entreprise, particulier, banque, souverains, etc.). Cet indicateur synthétique a pour objectif principal de mesurer le risque de défaut de l'emprunteur. Cette approche, est fondée sur une classification des risques obtenus à partir de notations externes (agences de notation, assureurs de crédit...).

La pondération des expositions est fonction des notations externes. Il existe différentes grilles de pondération selon les catégories d'emprunteurs. Les encours pondérés sont des encours nets de provisions spécifiques.

Sept catégories d'emprunteurs sont définies pour les grilles de pondération : souverains, entités du secteur public non gouvernemental, banques, entreprises, détail (*retail*), crédits hypothécaires garantis par de l'immobilier, crédits garantis par une hypothèque commerciale. L'approche standardisée mènera à un niveau de couverture en capital similaire à Bâle I (8%), mais avec des changements importants : allocation de 2,8% (pondération de 35%) sur les prêts immobiliers au lieu de 4%. La distinction entre pays de L'OCDE et non OCDE ne s'applique pas aux engagements souverains ou bancaires.

Les engagements à moins d'un an ont un facteur de conversion de 20% (au lieu de 0%).

Pour la détermination des pondérations par catégories d'emprunteurs, les banques doivent recourir à des "notateurs externes". Six critères d'éligibilité sont recensés pour la reconnaissance de ces agences de notation externes par le régulateur national : objectivité, indépendance, accès international et transparence, publication, ressources et crédibilité. Cette approche est une version actualisée de l'approche réglementaire actuelle. En effet, cette dernière reste une méthode forfaitaire, mais désormais la matrice des pondérations prend en compte deux critères :

⁷ Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit

⁸ La terminologie connotée dans le monde anglo-saxon est plutôt le rating et le scoring qui sont deux méthodes différentes de par leurs procédures et modèles sous-jacents. Dans ce travail de recherche, nous utiliserons sans discernement les termes rating et notation.

Chapitre I : Crédit bancaire : produits et risques

- Un critère institutionnel d'où les classes : Etats, banques, entreprises ;
- La qualité intrinsèque de la contrepartie appréciée à travers la note de crédit que lui a attribué une agence de notation externe.

La matrice des pondérations au titre de cette approche est présentée ci-dessous :

Tableau N° 1.1 : La pondération standard.

Catégorie de contrepartie	Notations					
	AAA AA-	à A+	A- BBB+	à BBB-	BB+ à B-	Moins de B- Non noté
Etats	0%	20%	50%	100%	150%	100%
Banques	20%	50%	100%	100%	150%	100%
Sociétés	20%	50%	100%	100%	150%	100%

Source : François DESMITCH, « pratique de l'activité bancaire », Ed DUNOD, paris, 2004, P268.

La Banque des Règlements Internationaux (2001) a suggéré que la fiabilité des agences de notations est un élément crucial et fondamental pour l'efficacité de l'approche standardisée de mesure du risque de crédit. Aussi, les régulateurs du marché financier doivent certifier l'évaluation externe du risque de crédit.

Roy, V. P. (2005), simule le capital réglementaire des banques de l'Union Européenne selon l'approche standardisée de mesure de risque de crédit pour les combinaisons possibles de notations externes (ECAI), *Moody's*, *S&P* et *Fitch rating*, et ce en reposant sur la simulation Monte-Carlo. Il trouve des différences significatives du capital réglementaire pour ces trois agences de notations, mais ces divergences n'excédant pas 6% du minimum du capital réglementaire.

4.2. La notation interne

Contrairement à l'approche standard révisée qui ne tient pas compte des effets de la mutualisation des risques, l'approche interne, appelée aussi IRB (Internal Ratings Based), basée sur des évaluations internes des banques, a pour objectif d'introduire plus de sensibilité dans la mesure du risque de crédit. Pour l'élaborer, le Comité de Bâle s'est inspiré de l'extension des modèles VAR (value at risk) à la quantification des pertes relatives au

portefeuille de crédit. Les prescriptions mathématiques de l'approche IRB applicables aux différentes contreparties prennent comme référence la structure du modèle ASFR (A Risk-Factor Model Foundation) de Gordy (2002). Ces formules mathématiques sont explicitées dans la note explicative de l'approche IRB du comité de Bâle de juillet 2005. Ainsi, le modèle IRB prévoit que les banques s'appuieraient sur leurs estimations internes des paramètres de risque. Il comporte en effet deux variantes :

- ✓ L'approche IRB fondation, laisse aux banques la responsabilité de mesurer la probabilité de défaut (PD) pour chaque exposition mais impose la valeur des autres paramètres : la perte en cas de défaut (LGD), le montant de l'exposition (EAD), et la maturité de crédit ;
- ✓ L'approche IRB avancée prévoit que les banques calculent elles-mêmes, outre la PD, les trois autres variables qui interviennent dans la formule définissant le capital réglementaire (LGD, EAD, et M).

4.2.1. Approche Notations Internes (Internal Ratings Based)

Selon cette approche, entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2007, la banque utilise ses ratings internes et estime la probabilité de défaut correspondant à chaque emprunteur. Les régulateurs fournissent toutes les autres informations permettant de calculer le niveau de capital réglementaire requis (taux de recouvrement standard, maturité standard...). A cet effet, pour générer le niveau du capital réglementaire sous IRB, les banques appliquent une formule mathématique à leurs estimations des risques :

$$\text{Fonds Propres Réglementaire} = (f(PD.LGD.M) EAD) \cdot 8\%$$

- La Probabilité de Défaut (*Probability of Default : PD*) : la *PD* est une notion orientée "emprunteur". Exprimée en pourcentage, elle correspond à la probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur un horizon de douze mois ;
- La Perte en Cas de Défaut (*Loss Given Default : LGD*) : la *LGD* est une notion orientée "transaction", les pertes étant généralement dépendantes des caractéristiques de financement (caractéristiques de l'emprunteur, caractère subordonné du crédit, garanties reçues, etc...). Exprimée en pourcentage, elle correspond au taux de perte constaté en cas de défaillance ;

- Exposition Au défaut (*Exposure At Default : EAD*) : l'EAD correspond à l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

Le Défaut se manifeste par un impayé supérieur à 90 jours ou une incapacité de l'emprunteur à honorer les échéances prévues en nominal, intérêts, frais annexes (un rééchelonnement des prêts, un provisionnement constaté sur l'encours, une cessation de paiement, une liquidation judiciaire). Selon cette approche, la banque doit évaluer elle-même la probabilité de défaut (*PD*) associée à une catégorie d'emprunteur et se fonder sur les éléments fournis par les autorités de contrôle pour l'estimation des autres éléments de risques.

L'approche basée sur la notation interne ou IRB proposée par le comité de Bâle constitue un élément important dans le sens où les banques auront une approche statistique de leurs risques afin d'établir une segmentation de l'ensemble des risques de crédits en portefeuilles homogènes. Cette approche a pour fin de faire passer la mesure du capital réglementaire d'un calcul arithmétique (ratio *Cooke*) à un calcul probabiliste (ratio *McDonough*). Selon une étude d'impact menée par la commission bancaire, les exigences en fonds propres relatives seraient inférieures de 2,5% pour les banques adoptant l'approche Notation Interne Simple et de 5% pour celles optant pour l'approche Notation Interne Complexe par rapport à l'utilisation de la méthode standard révisée.

4.2.2. Méthode IRB avancée

Le comité a également défini une approche avancée, entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008, déclinaison de la précédente, dans laquelle les banques fournissent leurs propres estimations pour tous les paramètres de risque : la probabilité de défaut ; la perte en cas de défaillance ("*Loss Given Default*" *LGD*), l'exposition en cas de défaillance ("*Exposure At Default*" *EAD*) sous réserve de respecter les exigences des autorités de surveillance. Cette méthode est destinée aux grandes banques ayant des systèmes de gestion des risques bien élaborés et des données historiques.

Conclusion

L'opération de crédit est l'activité principale au sein du milieu bancaire, même si son existence remonte à plus longtemps. La survie de cette activité depuis toujours témoigne de la place qu'elle a pu acquérir au sein de la société moderne, et des changements économiques, technologiques et sociétaux, qui ont contribué à sa perpétuité. Ainsi, on se retrouve avec un même principe mais décliné sur plusieurs formes vues que la formule du crédit a évolué parallèlement avec le besoin du client.

Bien que le crédit présente une belle alternative de règlement des échanges et qu'il facilite largement le dénouement des opérations lucratives, il reste l'activité la plus risquée du service bancaire. En effet, la banque engagée dans un contrat de crédit, court toujours le risque que son client se retrouve en défaut et ne puisse honorer sa dette. Cela dit, le degré de la probabilité de perte lors d'une opération de crédit dépend de plusieurs facteurs qui, par expérience et développement de l'activité, les banques ont mis au point un service spécifique aux risques encourus avec une plus grande attention au risque de crédit ; la fonction « gestion du risque crédit » concerne aussi l'évaluation de cette probabilité (la probabilité de ne pas pouvoir rembourser le prêt).

Bien que « équipée » pour se prémunir contre les risques engendrés par l'activité de crédit, la banque reste néanmoins sous la merci de plusieurs autres facteurs qui dépassent le cadre de sa clientèle et s'apparentent à son environnement qui avec la déréglementation, mondialisation et l'ouverture des marchés, qui devient très sensible aux mutations et perturbations.

CHAPITRE II :

La gestion du risque de crédit bancaire

Introduction

Aujourd'hui, la gestion des risques se développe d'une façon vertigineuse dans l'univers bancaire. Elle couvre toutes les techniques et les outils de mesure et de contrôle de ces risques. Le risque crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ou la détérioration de sa solidité financière. Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, il ne s'agit pas seulement pour elle d'évaluer le risque, mais aussi de le gérer tant qu'elle sera engagée avec le client.

L'objectif de ce chapitre, est de présenter tout ce qui est relié à la gestion du risque de crédit ; il est subdivisé en deux sections, la première consiste à présenter la gestion interne et externe du crédit, et à la deuxième section nous allons essayer d'exposer la maîtrise et les différents moyens et méthodes de gestion et de prévention contre ce risque.

Section 1 : La gestion interne et externe du risque de crédit

1. La gestion interne du risque de crédit

Il convient de rappeler que les systèmes internes de gestion du risque doivent répondre aux critères que sont :

- Les exigences minimales pour l'approbation de l'approche fondée sur la notation interne : la banque doit montrer à son autorité de contrôle qu'elle répond aux exigences minimums, telles :
 - Qu'elle fait une bonne classification des prêts de son portefeuille, avec les différentes caractéristiques du risque de crédit ;
 - Qu'elle dispose d'une structure globale de notation efficace des catégories de risques de crédit, d'organe de surveillance et de règles relatives au processus d'évaluation du risque, mais également de systèmes informatiques performants pour une collecte des données.
- Les normes minimales pour l'estimation des probabilités de défaut par le biais d'informations disponibles sur des bases de données informatisées permettant d'élaborer des modèles statistiques de défaillance.

1.1. L'analyse financière

L'évaluation du risque de crédit se faisait traditionnellement sur la base des états financiers des débiteurs. Si ceux-ci n'en disposaient pas, le comité de crédit octroi le crédit sur la base d'autres documents (bulletins de salaire, contrats de travail, ...) et de critères. Cette analyse financière se faisait selon le modèle financier ou fonctionnel du bilan de l'entreprise. Elle

avait essentiellement pour objectif de vérifier si les ratios correspondaient aux normes internationales définies par le secteur donné. C'est un atout pour l'entreprise qui sollicite le prêt.¹

Après cette analyse des états financiers de l'entreprise, le comité de crédit de la banque prenait la décision finale. Mais, il convient de remarquer que cette méthode n'a pas tardé à montrer des insuffisances. Ce qui a poussé les banques à se tourner vers les agences de notation qui ont trouvé une façon originale d'analyser le risque de crédit sur une autre base le rating.

1.2. Le rating

L'évaluation du risque de crédit s'est traduite par une notation individuelle des entreprises en sus de l'analyse financière. Cette notation apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers sur la base de critères :

- Quantitatifs comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, le résultat positif, etc. ;
- Qualitatifs comme le management, le niveau de centralisation...

Les institutions, pour mieux gérer le risque de crédit, procèdent à une centralisation des informations pour produire de statistiques sur les risques. Ce qui apporte à la profession une réponse liée à ce besoin. Cette notation, liée au risque, utilise les critères suivants pour être plus efficace et moins discriminative surtout pour les PME – PMI : le poids économique, les encours du crédit bancaire, la déclaration des impayés sur effet, et les informations sur les dirigeants.

1.2.1. L'analyse portefeuille et techniques modernes

L'analyse portefeuille interne est utilisée pour limiter les impacts de l'effet de concentration dans un portefeuille de crédit d'une banque. Elle s'applique sur la base de ratios qui visent à assurer de la bonne qualité des crédits distribués par la banque. Il s'agira pour la banque de mesurer le risque additionnel qui s'ajoute au risque global du portefeuille dans le cadre d'un octroi de crédit ou de renouvellement d'une ligne de crédit pour optimiser l'allocation des ressources affectées au crédit. Aussi, l'analyse quantitative constitue un progrès important dans les méthodes de gestion du risque et présente les avantages suivants :

- elle permet de connaître les crédits générateurs de risques et de quantifier leur risque ;
- c'est une mesure du risque sur plusieurs crédits, ce qui autorise des comparaisons ;

¹ L.JEAN PIERE, (2001), *Analyse financière*, 6^{ième} édition, DALLOZ, Paris, p, 1.

- elle tient compte de la corrélation entre les sources de risque de crédit, ce qui contribue à donner une indication synthétique pertinente du risque pris par la banque sur l'ensemble de ses crédits.
- Elle permet de définir une stratégie claire vis-à-vis des risques de crédits et vis-à-vis du risque global (respect des contraintes réglementaires ou de la stratégie vis-à-vis du risque)
- Elle évalue une gestion journalière du risque de crédit sur la base d'informations internes (impayés par exemple) et externes (nouvel entrant dans le secteur par exemple)

1.2.2. Le scoring

Cette méthode vise à obtenir rapidement une première indication sur le degré de vulnérabilité d'une entreprise appartenant à un secteur donné. Le score établi pour une entreprise indique une classe de risque de défaillance dans laquelle elle se situe. En effet, au score on associe une probabilité de défaillance, de normalité ou de risque. La fonction score utilisée est fonction discriminante de la forme :² $Z = R_1 + a_2 R_2 + \dots + a_n R_n + B$

Où :

- **ai** : sont des coefficients de pondérations ; **B** : est une constante ; **Ri** : sont les valeurs des ratios retenus pour leurs caractères particulièrement discriminants.

* Par exemple, pour une entreprise donnée les ratios retenus peuvent être :

R1 : frais financiers / résultat d'exploitation ; **R2** : couverture des capitaux investis ;

R3 : la capacité de remboursement ; **R5** : le délai crédit - fournisseur ...

* Les deux premiers à eux seuls peuvent avoir un pouvoir discriminant d'environ 50% dans toute la fonction Z. La méthode des scores permet de situer l'entreprise dans un secteur ou dans un portefeuille vis-à-vis des risques futurs de dégradation sur plusieurs périodes. Ces méthodes mettent l'évidence sur l'importance des statistiques surtout pour la définition des probabilités de défaut. Dans notre environnement, il se pose le problème de statistiques sur les entreprises même au niveau des banques primaires. Ce qui nous pousse à dire que les techniques modernes sont un peu trop en avance sur la gestion du risque de crédit faite actuellement dans nos banques. Néanmoins, la méthode RAROC apparaît comme la plus adéquate pour notre environnement mais faudrait-il que la banque puisse définir son RAROC de base qui est un seuil en deçà duquel la banque ne peut accorder de crédit et les difficultés de la mise en place de ses modèles internes qui sont la détermination :

² M. DIETCH et J. PETEY, (2003), « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », édition Revue *banque*, Paris, P.48.

Chapitre II : La gestion du risque de crédit

- *La nature de l'événement de crédit qui peut être* : le défaut, le changement de rating, la dévaluation etc. il y a en conséquence nécessité de déterminer la nature du risque couvert par les fonds propres avant de procéder à la modélisation ;
- *L'horizon du risque de crédit* : la réglementation bancaire internationale impose un horizon moyen de dix jours ouvrés ou la banque estime du risque de crédit ;
- *La mesure des probabilités de défaut ou de changement de rating* : qui sont l'une des principales variables d'entrée des modèles d'évaluation du risque de crédit ;
- *Les modalités d'agrégation du risque de crédit* : l'agrégation intervient à deux niveaux sur les hors bilans et les crédits qui peuvent être juridiquement compensés en cas de défaut. Elle pose également un problème lié à la modélisation (le choix de facteurs pertinents, modélisation de l'évolution des facteurs de risque), la détermination des sensibilités au risque et la mesure du risque.

Toutes ces méthodes sont-elles murées pour être adoptées dans l'environnement bancaire d'aujourd'hui. En fait, elles posent un problème de confrontation entre une politique commerciale et une optimisation du portefeuille de prêt. Or, la relation clientèle implique une stabilité à priori incompatible avec des calculs purement financiers. A la limite ce qu'il est possible de faire c'est d'intégrer ses deux fonctions dans l'entreprise pour créer ce que l'on appelle Gestionnaire de Portefeuille de Crédit dont le métier sera de gérer les questions relatives au risque de crédit (coût, niveau de risque, capital à allouer aux pertes potentielles,).

La gestion du risque de crédit variera d'une banque à l'autre. Toutefois, un programme complet de gestion du risque de crédit doit prévoir :

- Le repérage des risques de crédit auxquels la banque est exposée, ou pourrait l'être, (au bilan ou hors bilan) dans le cadre de ses opérations de prêt, de même que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à gérer et à contrôler efficacement ces risques ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes efficaces d'octroi de crédit, de préparation des documents et de recouvrements ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes complets de surveillance et de contrôle de la nature, des caractéristiques et de la qualité d portefeuille de crédit ;
- L'élaboration de méthodes de gestion des risques de crédit.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut d'abord bien circonscrire et évaluer les risques associés aux opérations de prêt et de placement de la société ; puis, il faut élaborer, consigner officiellement par écrit et mettre en œuvre des politiques claires énonçant les paramètres nécessaires au contrôle de ce risque. Il importe également de toujours respecter les normes en matière de gestion du risque de crédit, indépendamment des pressions subies pour accroître la rentabilité. Des impératifs du marketing et de l'exercice d'un milieu financier beaucoup plus complexe.

La gestion du risque de crédit est un élément fondamental d'une gestion saine et prudente dans l'activité bancaire. Elle nécessite l'établissement de politiques et mécanismes afin de gérer avec prudence le rapport risque / rendement sous divers aspects tels que la qualité, la concentration, les devises, les échéances, les garanties réelles et le type de facilité de crédit.

1.3. Le contrôle interne pour la gestion du risque de crédit

La gestion des risques fait pleinement partie des problématiques auxquelles les banques doivent faire face, surtout dans une période de stress ou les exigences économiques et financières se font plus rugueuses. Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la Direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci, la banque des règlements internationaux (**BRI**) considère qu'un contrôle interne efficace constitue le fondement d'un fonctionnement sûr et prudent d'une organisation bancaire et en aval du système bancaire de l'économie concernée.³

Ainsi, le contrôle interne est un système destiné à assurer qu'une entreprise fonctionne correctement, il comprend des mesures visant à prévenir les erreurs, le gâchis financier (excès de frais de déplacements etc.) et le vol. Il joue un rôle prépondérant dans la gestion des risques des banques. En effet, un contrôle interne efficace permet à la banque de mieux contrôler son activité et donc de mieux évaluer les risques auxquels elle doit faire face et au final de faire face aux exigences réglementaires (exigences de la réglementation Bâloise notamment)

³Extrait de « le dispositif de contrôle interne : cadre de référence », résultats des travaux de place, janvier 2007, [http // www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

2. La gestion externe du risque crédit

2.1. Les institutions et les accords internationaux sur le risque de crédit

Le respect de toutes les dispositions intervient dans la politique de crédit de la banque plus particulièrement dans la gestion du risque de crédit. Les banques sont sous la surveillance de la Banque Centrale qui a mis en place une commission bancaire dont la mission sera développée ci-dessous. Après, nous présenterons les institutions qui intéressent le crédit dans sa gestion, son administration.⁴

2.1.1. La commission bancaire

La commission bancaire est maillon essentiel du dispositif conçu en 1989- 1990 pour compléter l'assainissement du système bancaire en difficultés, pour créer et maintenir les conditions d'une intermédiation bancaire de qualité. Elle est un organe de surveillance de et contrôle des banques. Elle exerce sa mission à travers les instruments suivants :

- Contrôle sur pièce et sur place lors d'une mission auprès des banques ;
- Avis sur les demandes d'agrément des banques ;
- Prise de mesures administratives en cas de non-respect des dispositions applicables

(Mise en garde, disjonction, procédure disciplinaire) ;

- Sanction disciplinaires selon la gravité des infractions constatées (avertissement, blâme, suspension ou interdiction de tout ou partie des opérations, limitations dans l'exercice de la profession, suspension ou démission d'office des dirigeants responsables, retrait d'agréments).

2.1.2. Les institutions de suivi et de contrôle du risque de crédit

▪ La centrale des risques

La centralisation des risques bancaires permet à la banque centrale d'exercer un suivi et un contrôle à posteriori sur les crédits distribués par les banques primaires. Cet organe dispose d'un fichier national des risques tenu à chaque agence principale. Il retrace par banque les différents risques recensés. La centrale des risques présente sur la base des éléments suivants : le numéro d'inscription à la centrale des risques, le statut juridique, le code de nationalité, et le code activité basé sur le CITI (classement international type, par industrie de toute branche d'activité économique).

La centrale des risques, à travers les statistiques qu'elle fournit, notamment sur la répartition des crédits recensés suivant le secteur d'activité et la répartition par secteur productif et non productif, est un outil qui peut éclairer les banques primaires dans les décisions d'octroi et

⁴ OUSMAN BAH, (2008), « La gestion du risque crédit, gestion externe », thèse de doctorat, Université de Dakar Bourguiba - Maitrise en banque assurance finance, P.34, 35.

allocation du capital en crédit. La limite actuelle du mécanisme de la centralisation des risques, tient au fait que les états sont établis par pays et pour le moment il n'existe pas un système permettant d'identifier un bénéficiaire de crédit auprès de banque situées dans les différents Etats. Des réflexions en cours sont entamées pour la mise en place d'une centralisation unique des risques et ainsi par-là l'établissement des fichiers à l'image de ceux existant à l'étranger à l'image du FIBEN (fichier bancaire des entreprises).

▪ **La centrale des incidents des paiements**

La loi uniforme sur les instruments de paiement dans la zone (cheque, carte de paiement, lettre de change, billet à ordre) a mis en place un système de prévision et de répression des infractions. Elle permet aux banques d'apprécier le risque encourus pour les demandes de crédits.

▪ **La centrale des bilans**

Elle est mise en place en vue de la collecte des états financiers pour la constitution d'un répertoire unique des entreprises. En 2000, des fichiers ont été réalisés et leur cartographie établie en vue de finaliser la première version du dit répertoire.

▪ **Les accords de classement**

Ils constituent un instrument important de contrôle à posteriori des crédits distribués par les banques primaires. En fait, la banque centrale laisse l'entière responsabilité aux établissements financiers dans l'octroi des crédits puis intervient pour surveiller la qualité intrinsèque du crédit. Les accords de classement visent principalement à inciter les banques à détenir des actifs sains mais également à encourager les entreprises à consentir des efforts pour améliorer leur gestion et l'équilibre de leur situation financière. Les demandes sont introduites au niveau de la BCEAO agence principale exclusivement par le banquier de l'entreprise. L'accord est matérialisé à l'aide d'un formulaire. Et pour qu'une entreprise bénéficie d'un accord, elle doit avoir :

- des ratios de base (comme l'indépendance financière, la capacité de remboursement, le ratio d'endettement et le ratio d'endettement acceptable) ;
- d'autres ratios qui complètent l'appréciation de sa structure financière entre autres le poids des intérêts dans ses activités, la durée moyenne des crédits ;
- Mais également, elle doit disposer d'une bonne cotation de ses signatures.

Chacune de ces institutions participent à l'analyse et à la gestion du risque de crédit dans la mesure où ces organes devraient constituer des bases de données externes pour les banques.

Section 2 : La gestion du risque de crédit et les moyens de préventions

1. La maîtrise du risque de crédit

1.1. L'importance de la maîtrise du risque de crédit

Le besoin d'une maîtrise des risques chez les banques a fortement augmenté au cours de ces dernières années. L'une des raisons principales est la complexité croissante des instruments financiers, comme les produits dérivés (par exemple, les contrats à terme et les options). La maîtrise des risques traduit la volonté d'améliorer le processus décisionnel dans un contexte d'incertitude : maximiser les avantages et minimiser les coûts. Elle appuie aussi les activités qui favorisent l'innovation, de sorte que de meilleurs rendements peuvent être obtenus moyennant des résultats, des coûts et des risques acceptables. Elle vise à trouver un équilibre optimal à l'échelle de l'organisation. La banque doit identifier, définir et mesurer les risques et attribuer un « risk owner » pour chacun d'entre eux. Ensuite, il est nécessaire de fixer des limites, d'établir un suivi et un reporting de leur évolution de manière individuelle et globale.

1.2. Les modalités de la maîtrise

La gestion des risques de crédit repose sur un processus de six étapes :

1.2.1. Identification des risques

Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée. Cet exercice ne doit pas être limité dans le temps, vu les changements internes et externes qui touchent le milieu bancaire et qui peuvent engendrer l'apparition de nouveaux risques.

1.2.2. Evaluation et mesure des risques

Elle consiste à quantifier les coûts associés aux risques identifiés dans la première étape. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont quantifiables comme dans le cas du risque de crédit et du risque de marché, le concept le plus utilisé est celui de la Value-at-Risk. Dans le cas des risques non quantifiables, une méthodologie objective est appliquée pour les estimer, à travers deux variables :

- ✓ La probabilité de survenance d'un événement négatif, qui à défaut de quantification, peut se voir attribuer des valeurs relatives : forte, moyenne et faible probabilité ;
- ✓ Gravité de l'événement en cas de survenance du risque : là aussi, en absence de données quantifiables, on peut attribuer une variable relative : élevé, moyen, faible. Le croisement des deux séries de variables, permettra de donner une idée relative du risque.

1.2.3. Sélection des techniques de gestion des risques

Les techniques de gestion des risques visent principalement l'un des trois objectifs suivants : Eviter le risque, Transférer le risque, et Encourir le risque

1.2.4. La mise en œuvre

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée à cet effet, par exemple : la salle des marchés pour les risques de marché, la direction des engagements pour le risque de crédit. Quant au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable à une unité spécifique vu sa présence partout. Le principe fondamental de cette étape de gestion des risques est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.

1.2.5. Surveillance des risques

Le suivi permanent des risques c'est primordial, et ce, afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions initialement prises deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

1.2.6. Reporting du risque

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire.

Figure N° 2.1 : Le mécanisme de déroulement de gestion du risque de crédit.



Source : HICHAM ZMARROU, (2006), « Le dispositif de maîtrise des risques et le contrôle interne au sein des établissements de crédit », *Thèse professionnelle en économie*, ESC Lille, P36.

2. Les moyens de préventions

La décision de l'octroi ou non de crédit être exclusivement motivée par une étude économique et financière. Toutefois, cette étude ne pouvant éliminer totalement le risque, le banquier a la possibilité de confronter ses engagements par la prise de garanties. Cette prévention du risque, rendue nécessaire par les impératifs de rentabilité, de liquidité et d'utilité publique liés à la profession bancaire (la nécessité de prendre soin des fonds du public), se fera par le biais de divers moyens, certaines obligations et d'autres facultatifs. Pour s'en prémunir, le banquier dispose de plusieurs moyens de protections et limitation des risques crédit, dont nous pouvons citer : l'application des règles prudentielles, l'application des procédures internes à la banque, le recueil de la garantie, le suivi de l'engagement.

2.1. Les règles prudentielles

La réglementation assujettit les banques et établissements financiers au respect d'un certain nombre de règles prudentielles de gestion. Il s'agit des normes harmonisées et obligatoires, inspirées de normes universelles de gestion des banques et établissements financiers. Elles ont pour objectifs de : renforcer la structure financière des établissements de crédit, améliorer la sécurité des déposants, et surveiller l'évolution des risques des banques

2.1.1. Objectif des règles prudentielles

Le principe d'une surveillance prudentielle a pour objet d'éviter que les systèmes financiers et surtout bancaires ne représentent des maillons faibles, qui le rendent vulnérables à l'effet de propagation des crises monétaires et financières. Le but de la réglementation bancaire est de permettre des déposants et la continuité des mécanismes de paiements.

- **La protection des dépenses**

La réglementation financière de la banque, est dans le but de sauvegarder leurs intérêts et pour répondre aux éventuelle de retrait des clients. Et pour garantir la restitution des avoirs de clientèle en cas de faillite de la banque, la réglementation prévoit l'obligation aux banques de souscrire une police d'assurance dépôt, garantissant ainsi le remboursement des déposants.

- **La préservation de la stabilité du système financière**

Il s'agit de se prémunir contre le risque systématique et d'atténuer l'effet de propagation des crises de faillite d'une banque sur l'ensemble du système financier. A cet égard, la réglementation prévoit des normes de solvabilité, qui visent le renforcement du système bancaire.

2.1.2. Les normes prudentielles applicables au système algérien

En Algérie, comme beaucoup d'autres pays, la réglementation impose aux banques des règles prudentielles précises, telles que la limitation de leurs engagements globaux, la fixation d'un maximum d'engagement sur un même client et sur l'ensemble de la clientèle, ainsi que le provisionnement des crédits en fonction de la situation du secteur dans lequel évolue celle-ci.⁵

• Le capital minimum des banques

C'est la première règle adoptée en Algérie, cette norme réglemente l'accès à la profession bancaire et oblige les banques exerçant leur activité en Algérie à détenir un capital minimum fixé par le règlement 90-01 du 14 juillet 1990 :

- 500 millions de DA pour les banques, qui effectuent à titre de profession habituelle les opérations de banque (réception de fonds du public, opération de crédit, gestion de moyens de paiements), sans que le montant ne soit inférieur à 33% des fonds propres ;
- 100 millions de DA pour les établissements financiers, qui effectuent les opérations de banque, à l'exclusion de la réception des fonds publics sans que le montant ne soit inférieur à 50% des fonds propres⁶ ;
- Le capital minimum, ainsi fixé, doit être libéré à concurrence de 75% au moins à la constitution de la banque et en totalité, au plus tard, à la deuxième année, après l'obtention de l'agrément.

• Les Fonds Propres Prudentiels

Les fonds propres prudentiels considérant comme des fonds propres de base, qui sont définie selon l'article 3 du règlement n° 94/04 de la banque d'Algérie par les éléments suivants :

- Capital social : il s'agit de la part des anciens en parts sociales libérées ou non, émises en contrepartie d'apports numéraires ou nature ;
- Réserves autres que celles de réévaluation ;
- Le report à nouveau positif ;
- Les résultats nets des exercices antérieurs, affectés durablement au financement de l'activité de la banque et déduit des distributions prévues ;
- Les provisions pour risques bancaire constituée à l'issue de classement des créances.

Les fonds propres de base = capital+ Réserves +primes d'émission ou de fusion +report à nouveau créditeur +Résultat attendu d'affectation +Fonds pour risque bancaires généraux – (part non libérée du capital +actions propres+ report à nouveau débiteurs –Actifs incorporels) + insuffisance de provisions pour risque de crédit telle qu'évaluée par la banque d'Algérie

⁵ Instruction 32 /91 du 24.10.91 relative à la fixation des règles prudentielles, la banque d'Algérie

⁶ Ordonnance relative à la loi de la monnaie et au crédit 90-01 du 14 juillet 1990.

➤ **Les Fonds Propres Complémentaires** : sont définis dans le même article, les fonds propres complémentaires (FPC) ne peuvent être inclus que dans la limite des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont constitués par :

- Les réserves de réévaluations ;
- Fonds provenant d'emprunts subordonnés à durée indéterminée ou répondant à des conditions définies dans le règlement 95/04 ;
- Fonds provenant d'emprunts subordonnés à durée déterminée dont l'échéance est supérieure à 5ans ;
- Le montant des fonds propres complémentaires ne doit pas être > à 100% de fond propre de base.

* Pour les emprunts subordonnés, ils ont limité à 50% des fonds propres de base.

Fonds Propres Nets = F P de base + F P Complémentaires – Eléments déductibles.

* Enfin, pour uniformiser la formule de calcul et notamment la forme des informations comptable, la banque d'Algérie a communiqué aux banques par le biais de l'instruction n° 04/99 du 12aout 1999 les modèles de déclarations, indiquant les procédures de calcul des fonds propres.

- **Le ratio de Solvabilité (ratio "cooke"⁷)**

Ce ratio a été mis en place dans le but de parer au risque de solvabilité exigeant ainsi le maintien en permanence par les banques, d'une marge de sécurité à travers leurs fonds propres.

- Avant de calculer ce ratio, il y a lieu de définir deux concepts fondamentaux : **les Fonds Propres Nets** : ils se calculent à partir des *fonds propres de base* (le noyau dur) et des *fonds propres complémentaires* déduction faite de certains éléments (la part non libérée du capital social, les frais d'établissements ...etc.) ;
- **Les Risques Encourus Pondérés** : ce sont les risques encourus auxquels est appliqué un taux de pondération en fonction du risque lié à l'engagement.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques pondérés}}$$

Ce ratio doit être au moins égal à 8 %

Cependant, compte tenu de la faible capitalisation des banques algériennes, la banque d'Algérie a décidé d'appliquer cette norme par palier, pour aboutir au taux de couverture du

⁷D'après le nom de l'ancien Président du comité de bale, **Peter Cooke**.

Chapitre II : La gestion du risque de crédit

risque 8% d'une façon progressive, selon un calendrier déterminant les phases transitoires aux quelles les banques doivent les respecter, comme suit :

- 4% au 30 juin 1995 ;
- 5% au 31 décembre 1996 ;
- 6% au 31 décembre 1997 ;
- 7% au 31 décembre 1998 ;
- 8% au 31 décembre 1999.

- **Le Ration Division de risque**

Ce ratio constitue une limite préventive afin d'astreindre les banques et établissements financiers à un suivi régulier des risques engagés sur les clients importants. Il permet d'éviter une forte concentration d'engagements donnés envers un même client ou un groupe de clients. En effet, une concentration trop importante de risques sur un nombre restreint de client, rend la banque fragile en cas de défaillance de l'un de ses clients. La division du risque constitue un moyen dont dispose la banque pour se prémunir contre une perte importante. La réglementation prudentielle en vigueur en Algérie limite l'intervention des banques et établissements financiers et met à leur charge une double obligation, et ce, conformément aux points « a et b » de l'article 2 du règlement 91-04, à savoir : Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne peuvent excéder 25% des fonds propre de la banque/

$$\text{Ratio risque de division de risque} = \frac{\text{risque net pondérés}}{\text{fonds propres nets}} < \begin{matrix} \text{à } 40\% < \text{a compté du } 01/01/92 \\ \text{à } 30\% < \text{a compté du } 01/01/93 \\ \text{à } 40\% < \text{a compté du } 01/01/94 \end{matrix}$$

2.1.3. Classement et provisionnement des créances

Pour le classement des créances nous pouvons distingues deux types de classement :

- **Les créances courantes** : on peut citer :
 - Détenus sur des entreprises dont la situation financière équilibrée est vérifiée et justifiant d'une gestion et perspectives d'activité satisfaisantes ;
 - Assorties de garanties de l'Etat, d'une banque ou d'un établissement financier ou d'une compagnie d'assurance ;
 - Garanties par des dépôts effectués auprès d'une banque ou d'un établissement financier.

Chapitre II : La gestion du risque de crédit

Ces créances courantes doivent faire l'objet d'un provisionnement général à hauteur de 1% par an jusqu'à atteindre un niveau de 3%. Ces provisions ont un caractère de réserves et feront donc partie des fonds propres.

- **Les créances classées** : Elles se subdivisent en trois catégories :
 - **Les créances à problèmes potentiels** : sont caractérisé par une des caractéristiques suivantes :
 - Le secteur d'activité connaît des difficultés ;
 - La situation financière et les perspectives de l'entreprises se dégradent ce qui risque de compromettre le paiement des intérêts et /ou du principal ;
 - Certains crédits sur ces entreprises sont non remboursés et / ou les intérêts sont impayés depuis plus de trois (3) mois, mais dont le retard est inférieur à six (6) mois ;
 - Ces créances, nettes des garanties obtenues, sont à provisionner à hauteur de 30%.
 - **Les créances très risquées** : il s'agit des créances dont le recouvrement intégral paraît très incertain et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation laisse entrevoir des pertes probables et dont le retard dans le paiement des intérêts ou du principal échu se situe entre six (6) mois et un (1) an. Ces créances nettes de garanties obtenues, doivent être provisionnées à hauteur de 50%.
 - **Les créances compromises** : Ce sont des créances dont le retard dépasse une année et doivent être classées comme pertes.

Toutefois, la banque doit épuiser toutes les voies de recours pour leur recouvrement.

Ces créances, nettes de garanties obtenus et correctement évaluées, doivent être provisionnées à 100%.

2.2. Le système de garantie des dépôts bancaires

La réglementation prudentielle a aussi prévu un système de garantie des dépôts bancaires, pour assurer la protection des déposants et éviter par la même l'effet boule de neige en cas de faillite d'une banque. Ce système se traduit par la mise en place d'un Fonds de Garanties des Dépôts Bancaires sous forme de société par action et auquel participe chaque banque par une prime annuelle de garantie équivalente à 2% du montant de ses dépôts en monnaie nationale. Cette disposition est prévue par l'article 170 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Les garanties bancaires peuvent être fournies par le débiteur lui-même ou par des tiers. Elles sont traditionnellement réparties en deux catégories : les garanties personnelles et les garanties réelles

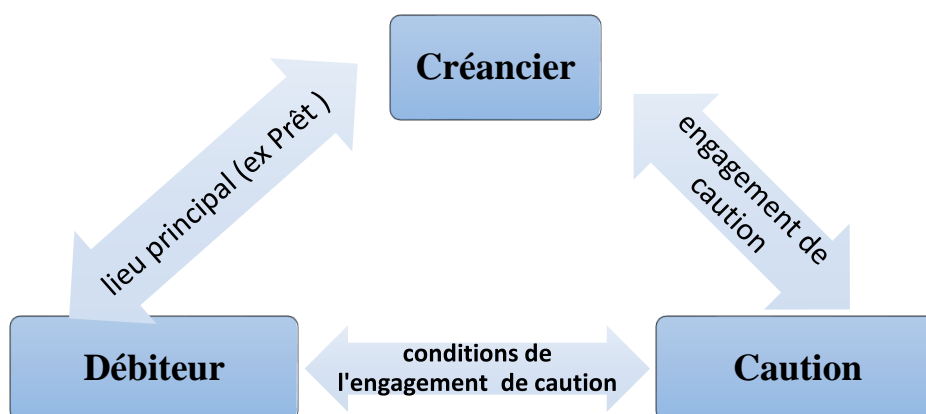
2.2.1. Les garanties personnelles

Au rang des garanties personnelles les plus utilisées se trouvent naturellement les cautionnements, l'assurance-crédit est une forme valable pour le commerce interne, comme pour le commerce international. Des nouvelles formes de sûretés personnelles se sont développées et pourraient, peu à peu, supplanter certaines techniques légales, que les lettres dites d'intention et surtout les garanties à première demande.

- Le cautionnement

Celui-ci est le contrat par lequel une personne appelée caution s'engage à l'égard d'un créancier d'exécuter l'obligation de son débiteur au cas où celui-ci ne l'exécuterait pas lui-même. Le cautionnement est une sûreté personnelle et accessoire⁸, il se greffe sur une obligation principale dont il a pour objet d'assurer la bonne exécution. Son existence. Sa validité et son étendue seront donc entièrement dépendantes de ce lieu principal.⁹

Figure N° 2.2 : Le processus de cautionnement



Source : Document interne de la BNA-banque

Le cautionnement est un contrat unilatéral. En effet, il ne crée d'obligation qu'à la charge de la caution (sauf cas particulier). Il peut n'être établi qu'un exemplaire destiné au créancier, bien que la pratique bancaire ait généralisé la remise d'une copie à la caution. Il existe différentes sortes de cautionnement :¹⁰

- **Le cautionnement simple** : Dans le cas d'un cautionnement simple, la caution bénéficie de deux avantages : Le bénéfice de discussion et le bénéfice de division. Le bénéfice de

⁸ C'est-à-dire, que le cautionnement ne peut pas excéder ce qui est dû par le débiteur principal, ni être contracté sous des conditions plus onéreuses.

⁹ Le présent schéma est tiré du livre « la banque et l'entreprise » de « G. ROYER et A. CHOINEL » édité la revue BANQUE, 1995, p255. France.

¹⁰ Le processus de cautionnement, document interne de BANA-BANQUE.

discussion permet à la caution d'exiger du créancier de poursuivre d'abord le débiteur principal, et de réaliser les garanties réelles affectées à la dette, avant de lui réclamer un paiement. Le bénéfice de division offre, dans le cas de cautions multiples pour un même engagement, la possibilité à l'une des cautions poursuivies d'exiger du créancier qu'il divise les poursuites entre toutes les cautions

- **Le cautionnement solidaire :** Dans ce cas, le créancier est en droit de réclamer au garanti le paiement de la totalité de la créance garantie sans avoir à mettre en cause préalablement le débiteur principal. C'est ce type de cautionnement que devra demander le banquier comme garantie personnelle, car il a pour effet de rendre les droits de discussion et de division inopposables aux créanciers. Il est constaté par l'apposition par le garant de la mention « Bon pour cautionnement solidaire et indivisible » sur l'acte de cautionnement.
- **Le cautionnement réel :** Appelé aussi cautionnement hypothécaire, il est affecté en garantie, dans ce cas, un bien immobilier est déterminé.
- **L'aval :** Selon l'article 409 du code de commerce, « l'aval est l'engagement d'une personne de payer toute ou partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. ». Tout comme le cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit ; mais à la différence de la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Il ne bénéficie donc pas des droits de division et/ou de discussion.¹¹L'aval est en principe commercial, à l'exception, de celui donné sur billet à ordre civil où l'aval peut devenir civil, contrairement au cautionnement qui est toujours civil. L'avaliste s'engage toujours solidairement et ne dispose pas de bénéfice de discussion et de division. L'aval est exprimé généralement par la signature de l'avaliseur au recto du papier commercial.
- **La lettre de confort (ou dite d'intention)**

Nous désignons ainsi dans la pratique la promesse par une personne de veiller à l'exécution, par un débiteur, d'une ou plusieurs obligations. Elle est souvent souscrite par une société mère pour une des filiales, en faveur d'un prêteur de fonds. Cette formule est préférée au cautionnement à raison de sa grande souplesse et aussi, parce qu'à tort ou à raison, donc la lettre d'intention donne lieu à des contestations fréquentes lorsque son exécution est demandée. Le contentieux est abondant, mais il est moins évident que le questionnement.

¹¹ Article 409 du code de commerce

- **La garantie à premier demande :** Est un engagement souscrit par une personne, qui promet d'indemniser le cocontractant de son client à sa première demande, en renonçant, ainsi, à invoquer toutes les exceptions.

2.2.2. Les garanties réelles

C'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté à garantir le paiement d'une dette, pour assurer éventuellement le remboursement en cas de non-paiement. Nous distinguons alors l'hypothèque et le nantissement :

- ▣ **L'hypothèque :** L'article 882 du code civil a défini le contrat d'hypothèque comme étant « ... le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe... ». ¹² Pour un crédit à court terme les garanties prises sont :

• **Engagement de domiciliation :** c'est un document établi en trois exemplaires par la banque, dans lequel le client demande à son employeur de virer obligatoirement son salaire dans son compte ouvert à la banque pendant toute la durée du remboursement du prêt, tout en précisant que ce virement est irrévocable sauf sur présentation d'une main levée de garantie. Ce document est contre signé par l'employeur qui conserve un exemplaire et transmet les autres à la banque.

• **La caution salariale :** (Co débiteurs) est accompagnée d'une domiciliation de salaire au même titre que le débiteur principal. Cette caution salariale est aussi contre signée par la banque et l'employeur du Co débiteur

- ▣ **Le nantissement :** L'article 948 du code civil a défini le nantissement comme suit : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier, ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet, en quelque main qu'il Passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ». - Le nantissement ne peut porter que sur des meubles (corporels ou incorporels). - Le nantissement doit se faire par acte notarié ou acte sous seing privé (article 31 du Code de Commerce algérien) toutefois le

¹²L'article 882 du code civil

nantissement du fonds de commerce doit se faire par acte notarié (article 120 du Code de Commerce algérien).

Les formes de nantissements les plus utilisés sont :

- ⊗ **Nantissement du fonds de commerce** : le nantissement est une garantie sans dépossession, consentir sur certains éléments compris dans le fonds de commerce. Il est indispensable que l'acte précise les éléments auxquels s'étend le nantissement, à défaut, il ne comprendre que l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage. Pour être valide, l'acte de nantissement doit être signé par le banquier et le débiteur, enregistré puis déposé au greffe du tribunal de commerce.¹³
- ⊗ **Nantissement du matériel et de l'outillage** : est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous seing privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier à financer.
- ⊗ **Nantissement ou gage sur véhicule** : il s'agit là aussi d'un gage qui se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spécial, ouvert à cet effet auprès de la direction (la daïra) ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelé carte grise qui doit porter la mention « véhicule gagé »
- ⊗ **Nantissement des actifs financiers** : Le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties.
- ⊗ **Nantissement des marchés publics** : ce genre confère au banquier le droit de créance sur l'Etat, dont la mesure où la sortie du crédit est assurée.

2.3. Le suivi de crédits

Le suivi des crédits est basé sur deux points très important qui sont les conditions du crédit et la surveillance des crédits :

2.3.1. Les conditions du crédit

L'étude qui a permis au banquier de déterminer le crédit à mettre en place est formalisée par une autorisation si la demande de son client est acceptée.

Cette autorisation définit le cadre réglementaire quant à l'utilisation du crédit accordé et détermine les conditions à satisfaire préalablement à sa mise en force.

✚ **Les conditions de mise en force du crédit** : Elles sont diverses :

¹³L'article 948 du code civil

- Signature d'une convention de prêt, reprenant les obligations de chaque partie, tel que le montant, la date d'échéance, les conditions de rémunération, les causes de résiliation du contrat de prêt ... etc. ;
- Recueil de garanties ou levée de réserves avant tout déblocage de fonds.
 - ✚ **Les conditions d'utilisation du crédit** : Les conditions d'utilisation sont :
- Règlement sur présentation de justification afin de mieux contrôler la destination des fonds empruntés ;
- Accomplissement préalable de certaines formalités (nantissement du marché et sa signification au comptable payeur, remise de facteur visée et domiciliée...etc.)

2.3.2. La surveillance des crédits

Il s'agit pour le banquier de s'assurer que le crédit n'a pas été détourné de son objet initial, d'être à l'écoute de 'entreprise et de suivre régulièrement sa situation. Cette surveillance doit être permanente jusqu'au remboursement intégral du crédit accordé, exercée sous plusieurs aspects, elle permettra au banquier de détecter à temps toute détérioration à même de remettre totalement ou partiellement en cause le remboursement de son concours.

✚ **Suivi du fonctionnement du compte du client** : L'examen régulier du fonctionnement du compte de l'entreprise permettra d'avoir un aperçu sur la situation de son activité commerciale. Ainsi, un rapprochement pourra être fait entre les mouvements confiés et le chiffre d'affaires ou les recettes prévisionnelles avancées avant la mise en place du crédit. Si des écarts ont été relevés, il importera de demander des explications à l'emprunteur à l'effet de déterminer l'origine : manque ou baisse d'activité, domiciliation aux guichets d'une autre banque... etc.

✚ **Maintien du contact avec le client** : L'entretien des relations périodique avec le client est vivement recommandé. Ceci permettra au banquier prêteur d'être constamment proche de son client et d'établir, par voie de conséquence, un climat de confiance mutuelle. Outre de fréquents à la banque, des visites sur le site même de l'entreprise doivent être effectuées pour s'enquérir de sa situation générale et de s'informer sur les aspects suivants :

- ✓ Evolution de l'activité et les éventuelles difficultés rencontrées (climat social) ;
- ✓ L'état des moyens de production ;
- ✓ L'installation d'un nouveau matériel ;
- ✓ Lecteur du carnet de commande.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de présenter la gestion du risque de crédit qui est considéré comme étant l'une des fonctions les plus anciennes de la banque qui se développe, car le risque de crédit, comme nous avons déjà vu, est le plus important des risques bancaires puisqu'il engendre des pertes considérables pour le système bancaire.

A l'issue de cette présentation, il nous est indispensable que le banquier maîtrise parfaitement ses différentes techniques de financement afin de pouvoir répondre efficacement à la demande de crédit, par l'application de certaines règles et normes de gestion du risque de crédit afin de faire face à ce risque majeur. Elles doivent être respectées à tout moment, notamment grâce à un dispositif de contrôle interne.

Un système cohérent et imperméable qui permet d'éviter les erreurs faites par le passé et savoir tirer des leçons et en bénéficier des erreurs commises.

CHAPITRE III :

**Gestion du risque de crédit dans les
banques de la ville de Bejaia : étude
par une enquête de terrain**

Introduction

Ce chapitre est dédié au premier cas pratique que nous avons effectué à travers une enquête de terrain, où nous avons élaboré et distribué un questionnaire de 47 questions à l'ensemble des banques situées au niveau de la ville de Bejaia.

Ainsi, on a subdivisé ce chapitre en trois sections : la première consiste à présenter un état des lieux de l'environnement bancaire dans lequel notre échantillon d'étude évolue. La deuxième section nous aidera à connaître les différents risques auxquels les banques font face. Quant à la troisième section, elle nous présentera les méthodes de gestion des risques de crédit choisies et appliquées par les banques de la ville de Bejaia.

1. Méthodologie de recherche

Dans le but de réaliser notre enquête, nous avons eu recours à deux types d'instruments de collecte de données, un entretien direct avec les différents responsables des banques dans un premier temps, puis par questionnaire, composé de 47 questions, distribué à quinze (15) agences bancaires de la ville de Bejaia, dans un deuxième temps ; ce questionnaire sera détaillé dans les points qui seront traités ci-dessous.

- **L'entretien**

Au cours de notre distribution des questionnaires au niveau des banques, on a eu la chance de faire des entretiens directs avec les différentes classes de la hiérarchie bancaire, et cela dépend de la personne qui nous a reçu, afin de mieux éclaircir et détailler les réponses.

- **Le questionnaire**

Cet outil nous a permis de recueillir les informations d'une façon méthodique en se rapprochant des différents établissements bancaires.

Notre choix de l'enquête par questionnaire a été basé sur la facilité de collecter des informations plus précises, et la possibilité de quantifier et de comparer les réponses.

2. Déroulement de l'enquête

Durant 15 jours d'enquête sur le terrain « du 31 mars au 15 avril 2019 », nous avons interrogé un échantillon de quatorze banques sur quinze (privées et publiques) en distribuant un questionnaire pour chaque banque.

Notre objet de recherche, en l'occurrence les banques, se trouve sur le même territoire local, à savoir la ville de Bejaia, et l'échantillon de quatorze banques, privées et publiques, est représentatif car les différentes agences suivent la politique de l'agence mère, donc la même stratégie sur le plan national.

La première difficulté pour réaliser ce travail est forcément l'obtention d'un rendez-vous pour un entretien. Les acteurs concernés sont inaccessibles et certainement très occupés et les agents compétents susceptibles de répondre à nos questions spécifiques sont difficiles à approcher.

L'autre difficulté est forcément d'ordre stratégique ; les banques ne souhaitent pas divulguer certaines informations liées à leur fonctionnement, ce qui est compréhensible ; elles sont hésitantes à fournir des informations concernant leur stratégie adoptée et les politiques suivies dans ce domaine dans un souci de confidentialité et de concurrence.

3. Les outils utilisés

Dans le cadre de ce travail de recherche, on a élaboré un questionnaire qu'on a distribué aux différentes banques de notre échantillon constitué de quatorze banques, privées et publiques, de la ville de Bejaia afin de constater et d'essayer de mieux comprendre les risques liés au crédit, ainsi que les méthodes de gestion. La tâche n'était pas facile du fait que les banques ne se prêtaient pas à cet exercice aussi facilement que dans d'autres milieux. Par conséquent, il fallait bien formuler nos questions pour en tirer le maximum d'informations exploitables et de les traiter de manière optimale en se servant du logiciel SPHINX IQ.

Section 1 : Etat des lieux de l'environnement bancaire

Cette section nous aidera à mieux comprendre l'environnement dans lequel les banques nationales, privées et publiques, évoluent ce qui nous permettra à cerner les différents risques auxquels elles sont confrontées usuellement, et donc leurs méthodes de gestion appropriées à ces risques. Le tableau ci-dessous nous présentera notre échantillon des banques enquêtées, qui se situent au niveau de la ville de Bejaïa.

Tableau N°3.1 : Echantillon des banques enquêtées

<i>Dénomination</i>	<i>Siège social</i>	<i>Date de création</i>	<i>Statut</i>
Trust Bank Algérie	70 chemins Larbi Allik, Hydra-Alger	2001	Privée
Housing Bank Algérie	Dély Ibrahim-Alger	2003	Privée
Gulf Bank Algérie	Dély Ibrahim-Alger	2003	Privée
Bank ABC Algérie	38 avenu des frères Bouadou, Bir Mourad Rais- Alger	1998	Privée
BNP Paribas	BAB EZZOUAR ALGER	2002	Privée
NATIXIS Algérie SPA	Quartier Affaire Babzeouar-Alger	1996	Privée
Société Générale Algérie SPA	Résidence EL Kerma Djasr Kassentina- Alger	1999	Privée
FRANSABANK El Djazair	45B, lot petite province Sidi Yahia, Hydra-Alger	2006	Privée
Banque de l'agriculture et du développement rural	Rue Mustapha Bouhired-Alger	1982	Publique
Banque de développement local	05, rue Gaci Amar, staoueli-Alger	1985	Publique
Banque Nationale D'Algérie	08, Bd Ernesto Che Guevara-Alger	1966	Publique
Crédit Populaire D'Algérie	8, Boulevard Colonel Amirouche-Alger	1966	Publique
Banque Extérieure D'Algérie	11 Boulevard Colonel Amirouche-Alger	1967	Publique
Caisse National D'Epargne et de Prévoyance	Cheraga-Alger	1964	Publique

Source : D'après notre enquête de terrain

Le tableau nous montre, en outre, le nombre de banques qui ont répondu au questionnaire et qui est de quatorze (14) banques sur un total de quinze (15) approchées. Ainsi, ces banques représentent une part de 42,9% de banques publiques et 57,1% de banques privées (sans prendre en considération les agences). On remarque également que les banques publiques sont plus anciennes que les banques privées en termes de date de création, puisque les banques publiques ont été créées entre 1966 et 1985 et que les banques privées n'ont vu le jour qu'à partir de 1996.

Le tableau ci-dessous résume le nombre de salariés exerçant dans les banques de notre échantillon :

Tableau N°3.2 : Le nombre de salariés

Dénomination	Nombre de salariés
Trust Bank Algérie	>400
Housing Bank Algérie	900
Gulf Bank Algérie	1300
Bank ABC Algérie	330
BNP Paribas	1400
NATIXIS Algérie SPA	1200
Société Générale Algérie SPA	1500
FRANSABANK El Djazair	800
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	3300
Banque de Développement Local	4000
Banque Nationale D'Algérie	5000
Crédit Populaire d'Algérie	3700
Banque Extérieure d'Algérie	3500
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	4500

Source : D'après notre enquête de terrain

D'après le tableau, les banques publiques ont plus de salariés que les banques privées (entre 3300 et 5000 salariés pour les banques publiques contre 400 à 1500 pour les banques privées), ce qui est dû principalement à l'ancienneté, la confiance et la forte présence de ces banques sur tout le territoire national.

Le tableau suivant nous renseigne sur la qualité du répondant, au questionnaire et à l'entretien, qu'on a pu rapprocher lors de notre enquête de terrain. Il montre que la plupart des répondants occupent un poste important (Directeur, Responsable du département de gestion des risques, ou Autres), ce qui donne plus de fiabilité aux informations et données collectées par cette méthode d'investigations.

Tableau N°3.3 : La qualité du répondant

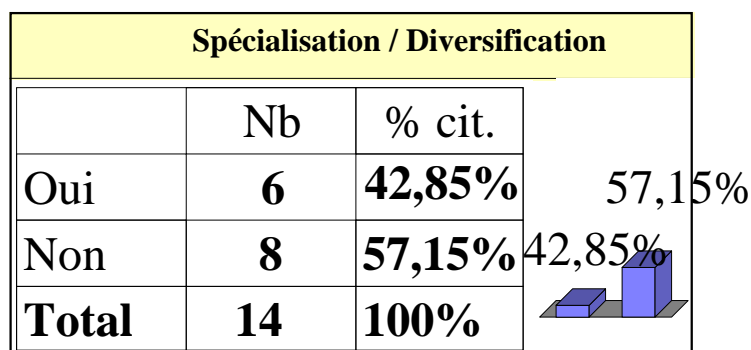
Dénomination	Qualité du répondant
Trust Bank Algérie	Autres
Housing Bank Algérie	Autres
Gulf Bank Algérie	Responsable du département de gestion des risques
Bank ABC Algérie	Directeur
BNP Paribas	Autres
NATIXIS Algérie SPA	Autres
Société Générale Algérie SPA	Responsable du département de gestion des risques
FRANSABANK El Djazair	Directeur
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Responsable du département de gestion des risques
Banque de Développement Local	Autres
Banque Nationale d'Algérie	Responsable du département de gestion des risques
Crédit Populaire d'Algérie	Responsable du département de gestion des risques
Banque Extérieure d'Algérie	Autres
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Autres

Source : D'après notre enquête de terrain

Le tableau et la figure ci-dessous font un état des lieux sur la nature de spécialisation / diversification sectorielle des banques de notre échantillon. On remarque ainsi que huit (8) banques sur quatorze (14), soit 57,15%, disent n'avoir aucune activité principale ou secondaire, ce qui signifie que ces banques sont des banques universelles et majoritairement privées qui ont une vision globale basée sur une stratégie d'accompagnement et de fidélisation des différentes catégories d'agents économiques.

Par contre, les banques qui se sont spécialisées dans un secteur d'activité principale et secondaire sont généralement des banques publiques, avec six (6) banques sur 14 de notre échantillon, ce qui représente un pourcentage de 42.85%. Ceci s'explique par l'engagement des pouvoirs politiques à mettre en place et en œuvre les moyens nécessaires pour le développement local et national de l'économie Algérienne.

Figure N°3.1 : Spécialisation / Diversification sectorielle des banques



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Tableau N°3.4 : Spécialisation / Diversification sectorielle des banques

Dénomination	Oui/Non	Activité principale	Activité secondaire
Trust Bank Algérie	Non	-	
Housing Bank Algérie	Non	-	
Gulf Bank Algérie	Oui	Financement des entreprises	Particulier et digital
Bank ABC Algérie	Non	-	
BNP Paribas	Oui	Financement des entreprises et des particuliers + prestation de services	Conseil
NATIXIS Algérie SPA	Non	-	
Société Générale Algérie SPA	Non	-	
FRANSA BANK El Djazair	Non	-	
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Oui	Agriculture, Agro-alimentaire et pêche	Activités liées au développement du monde rural
Banque de Développement Local	Non	-	
Banque Nationale d'Algérie	Oui	Activités industrielles	Activités commerciales
Crédit Populaire d'Algérie	Non	-	
Banque Extérieure d'Algérie	Oui	Développement de commerce international	Assurance crédits avec l'étranger ; crédits
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Oui	Collecte de l'épargne, crédits pour acquisition de logements	Crédits de consommation et hypothécaires

Source : D'après notre enquête de terrain

Le tableau ci-dessous montre la nature de Spécialisation / Diversification sectorielle des banques de notre échantillon. Ainsi, la totalité des banques publiques (six) se sont spécialisées dans un secteur d'activité bien précis, et c'est toujours un choix politique et stratégique de la part des responsables politiques dans le but de soutenir l'investissement public et privé et donc l'activité économique.

Tableau N° 3.5 : Nature de Spécialisation / Diversification sectorielle

Dénomination	Nature
Trust Bank Algérie	Secteur d'activité
Housing Bank Algérie	Segment de marché
Gulf Bank Algérie	Secteur d'activité
Bank ABC Algérie	Segment de marché ; Secteur d'activité
BNP Paribas	Secteur d'activité
NATIXIS Algérie SPA	Segment de marché ; Secteur d'activité
Société Générale Algérie SPA	Segment de marché ; Secteur d'activité
FRANSABANK El Djazair	Segment de marché
Banque de l'Agriculture et du Développement Rrural	Secteur d'activité
Banque de Développement Local	Secteur d'activité
Banque Nationale d'Algérie	Segment de marché ; Secteur d'activité
Crédit Populaire d'Algérie	Secteur d'activité
Banque Extérieure d'Algérie	Secteur d'activité
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Segment de marché ; Secteur d'activité

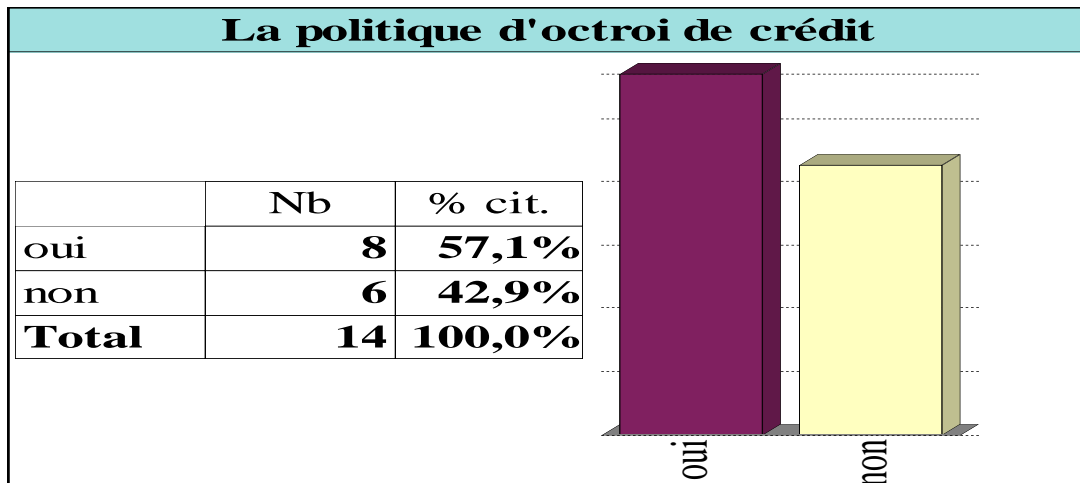
Source : D'après notre enquête de terrain

Section 2 : Etat des lieux des risques bancaires

Cette section nous permettra de connaître les différents risques, leur nature et leur degré, auxquels les différentes banques de notre échantillon font face.

La figure ci-dessous nous présente la politique d'octroi de crédits choisie et appliquée par les banques de la ville de Bejaia :

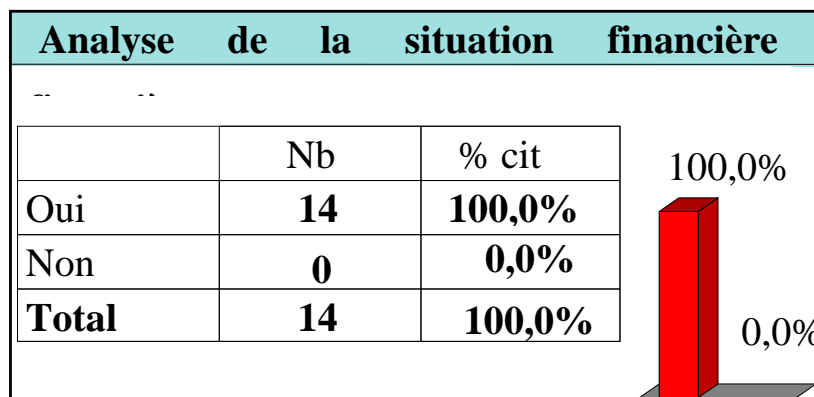
Figure N°3.2 : La politique d'octroi de crédit



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Huit (08) banques sur 14 ont répondu par « **Oui** » à la question concernant la détermination de la politique de l'octroi de crédit, contre six (6) banques qui trouvent que cette politique est liée à une stratégie de fidélisation des clients vu la concurrence à laquelle elles sont confrontées vis-à-vis des banques publiques, en général.

Figure N°3.3 : Analyse de la situation financière du client



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

D'après le tableau ci-dessus, la totalité des banques font leurs analyses à base des situations financières récentes de leurs clients. C'est-à-dire que la totalité des banques prennent très au sérieux ce critère lors de l'étude des dossiers de crédits afin d'identifier et d'éviter le maximum de risques. Le risque à partir d'études et analyses de dossiers de crédits afin d'éviter le maximum de risques (voir le tableau ci-dessous) :

Tableau N°3.6 : Identification des risques sur base d'étude de dossier de crédit

<i>Identification des risques</i>		
	<i>Nb</i>	<i>% cit.</i>
<i>Oui</i>	14	100,0%
<i>Non</i>	0	0,0%
<i>Total</i>	14	100,0%

Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Après identifications des risques, la décision de donner une suite favorable ou défavorable peut prendre effet et les motifs d'acceptation, ou de refus, des crédits sollicités sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau N°3.7 : Motif d'Acceptation/Refus des crédits sollicités

Dénomination	Motif d'Acceptation /Refus après étude de dossier
Trust Bank Algérie	Rentabilité ; niveau de garantie
Housing Bank Algérie	Ne répond pas aux exigences de la banque (garanties, dossier incomplet)
Gulf Bank Algérie	Risque de solvabilité du client et risque de défaillance
Bank ABC Algérie	Eligibilité du client, situation du client non favorable
BNP Paribas	Divers motifs (santé financière, secteur d'activité, nature du risque)
NATIXIS Algérie SPA	Selon les états financiers (santé financière, garanties, nature du crédit)
Société Générale Algérie SPA	Selon la situation financière du client et ses résultats précédents
FRANSABANK El Djazair	Selon la situation financière du client, la notoriété, manque de garanties
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Activité risquée (impayés importants dans le secteur); activité non rentable suivant l'analyse des états financiers, absence de toutes garanties, autofinancement faible (plus d'engagements)
Banque de Développement Local	Manque de garanties tangibles
Banque Nationale d'Algérie	Risque trop élevé ; projet non rentable, surendettement du promoteur
Crédit Populaire d'Algérie	Secteur d'activité saturé, absence de garanties, cash-flows faibles
Banque Extérieure d'Algérie	Manque de garanties, dossier comptable non fiable
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Garanties et étude de marché non fiable, somme très importante

Source : D'après notre enquête de terrain

D'après ce tableau, les motifs sur lesquels les banques se basent pour prendre leur décision finale sont nombreux, mais le motif le plus récurrent est celui des garanties, puisque la majorité des banques (neuf) lui donnent un poids important. Les autres motifs sont liés au : risque de solvabilité du client et risque de défaillance, la santé financière et le secteur d'activité de l'emprunteur, la nature du risque, etc.

L'importance donnée aux garanties est illustrée dans le tableau ci-après, où les banques font une évaluation des garanties par des experts, même en se déplaçant sur les lieux afin de les examiner :

Tableau N°3.8 : Evaluations des garanties par des experts

Evaluation des garanties		
Décision	Nb	% cit
Oui	14	100,0%
Non	0	0,0%
Total	14	100,0%

Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Les garanties exigées par les banquiers dépendent de la nature du demandeur qui peut présenter des degrés différents de risque. Ainsi, selon les réponses collectées, huit (8) banques sur quatorze (14), soit un taux de 57,1 %, considèrent que le risque le plus élevé peut provenir des personnes morales, alors que six (6) banques sur quatorze (14), soit un taux de 42,9 %, penchent plutôt sur les personnes physiques.

Figure N°3.4 : Type de clients représentant un risque élevé pour les banques.

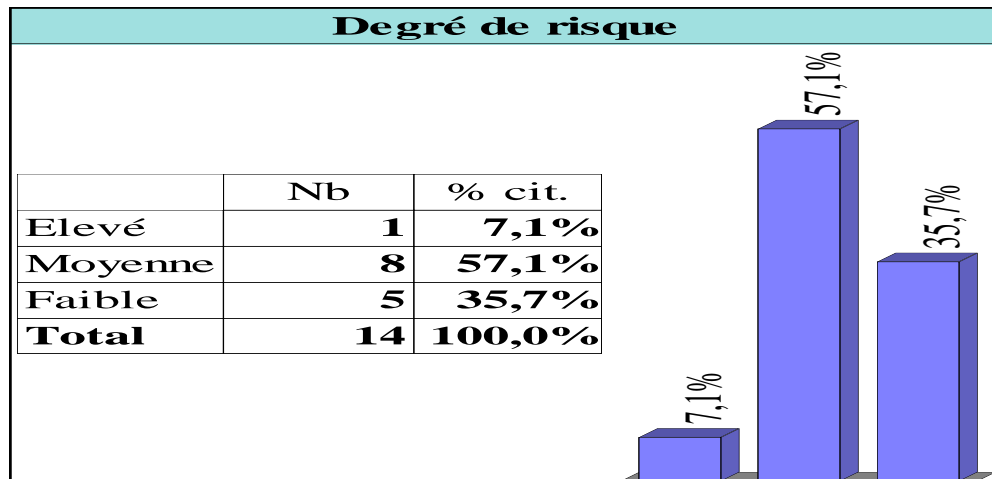
Risque - client		
	Nb	% Obs
Personne morale	8	57,1%
Personne physique	6	42,9%
Total	14	100,0%

42,9%
57,1%

Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Les différents risques auxquels les banques sont confrontées diffèrent d'une banque à une autre. Ainsi, une seule (1) banque dit être confrontée à un degré de risque « élevé » (HOUSING Bank), huit (8) banques se trouvent confrontées à un risque moyen (Trust, Gulf Bank, ABC Bank, FRANSABANK, BADR, BDL, BNA, CPA), alors que les cinq (5) banques restantes sont confrontées à un risque faible (CNEP, BEA, Society générale, NATEXIS, BNP, PARIS BAS).

Figure N°3.5 : Degré de risque des clients



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Le différentiel de degré de risque auquel les banques sont confrontées est expliqué, en partie, par la nature même des produits offerts par ces banques et qui peuvent faire objet de sollicitude par les clients les plus risqués.

Le tableau suivant nous résume la plupart des produits les plus risqués qu'on trouve dans une banque et on constate qu'il existe certains produits qui présentent un risque pour toutes les banques, tels que : le découvert, la facilité de caisse, l'avance de trésorerie, le crédit par signature, ainsi que l'aval ; les autres risques peuvent être des crédits à l'immobilier, le financement de l'aviculture, l'élevage bovin, ainsi que l'aquaculture, et cela est dû à la concentration des banques sur un secteur d'activité (voir le tableau N°3.9)

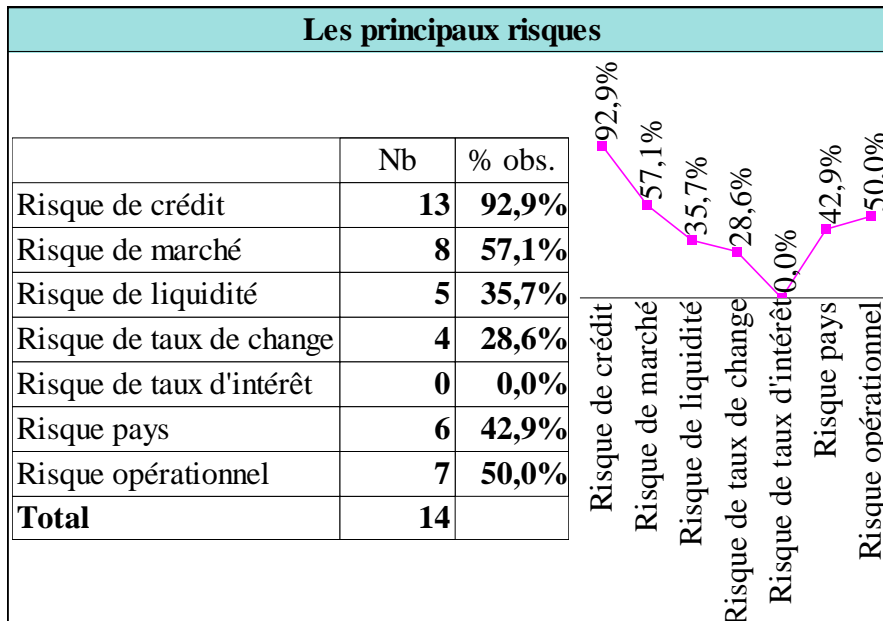
Tableau N°3.9 : Les produits les plus risqués

Banque	Produits
Trust Bank Algérie	Pas de réponse
Housing Bank Algérie	Engagements par signatures
Gulf Bank Algérie	Découvert bancaire et Avance sur facture « ASA "
Bank ABC Algérie	Facilité de caisse, Découvert bancaire, Crédit à très long terme (+10 ans)
BNP PARIBAS	Découvert ; avance de trésorerie
NATIXIS Algérie SPA	Découverts, Crédit par signature
Société Générale Algérie SPA	Crédit par signature, Avance de trésorerie, Découvert
FRANSABANK El Djazair	Découvert, Facilité de caisse
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Financement de l'aviculture, Elevage bovin+ Aquaculture et Pêche
Banque de Développement Local	Tous les crédits en général
Banque Nationale d'Algérie	Crédits de Trésorerie à Blanc (tel le Découvert), Crédits par Signature (Tel l'Aval)
Crédit Populaire d'Algérie	Crédits non causés, Crédits d'exploitation, Découvert
Banque Extérieure d'Algérie	Crédits liés à l'importation, Risque de Taux de Change
Caisse National D'Epargne et de Prévoyance	Crédits Immobiliers

Source : D'après notre enquête de terrain

La figure N°3.6 nous renseigne sur les principaux risques auxquels les banques sont confrontées, en général, et en premier lieu on trouve le risque crédit qui touche treize (13) banques sur quatorze (14), soit un taux de 92,9 %, suivi par le risque de marché à 57.01% de notre échantillon, puis le risque opérationnel (50 % des banques), le risque pays (42,90 % des banques), le risque de liquidité (avec 35,70 % des banques), et enfin le risque de taux de change avec un taux de 28,60 %, sachant que le risque de taux d'intérêt n'est pas désigné comme un principal risque pour l'ensemble des banques enquêtées (voir la figure N°3.6) :

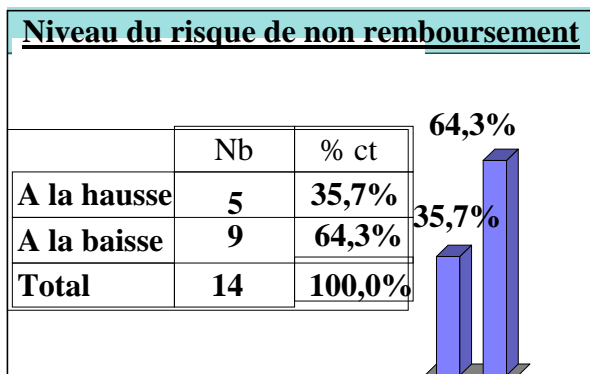
Figure N°3.6 : Les principaux risques auxquels les banques sont confrontées



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Les différents risques cités ci-avant impliquent une probabilité de non remboursement de la part des emprunteurs, et neuf (9) banques sur quatorze (14), soit un taux de 64,30 %, expliquent que ce taux est à la baisse, contre 35,70 % qui trouvent qu'il est à la hausse. Les justificatifs avancés par les uns et les autres lient cette disparité de taux à la situation économique que traverse l'économie nationale qui touche certaines banques davantage que les autres.

Figure N°3.7 : Tendances de risque de non remboursement



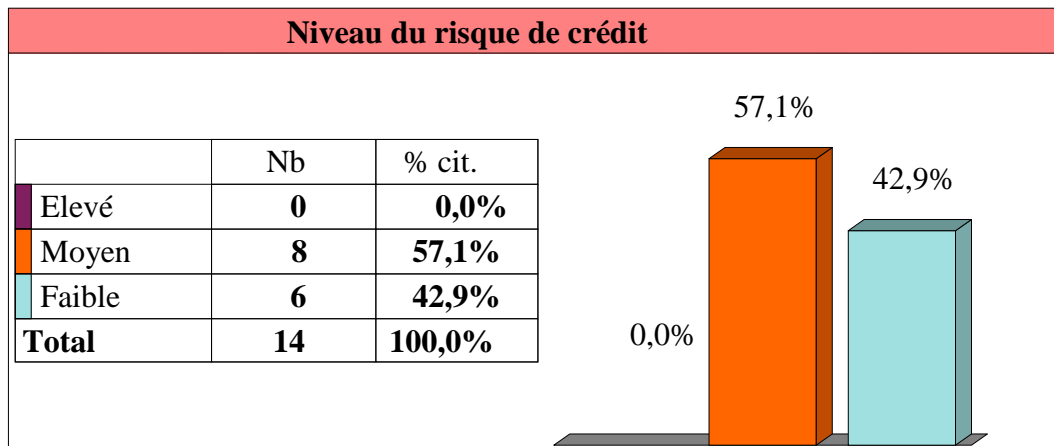
Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Section 3 : Etat des lieux des méthodes de gestion des risques de crédit

Cette section est dédiée à un état des lieux des différentes méthodes de gestion des risques de crédit sélectionnées et appliquées par les banques de la ville de Bejaia, notamment par la banque BNA, lieu de notre stage pratique.

La figure suivante expose les différents niveaux du risque crédit envisagés ou détectés selon notre échantillon d'étude :

Figure N°3.8 : Niveau du risque de crédit dans les banques



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Ainsi, on constate qu'aucune banque de notre échantillon n'a déclaré faire face à un degré élevé du risque de crédit, et que huit banques ont répondu que ce niveau est moyen, alors que le reste des banques (six) trouvent qu'il est faible. Ceci s'explique par le fait que les banques prennent en considération de plus en plus ce type de risque surtout depuis la chute des prix du pétrole en 2015 et le problème de sous-liquidité dans lequel se trouve notre économie.

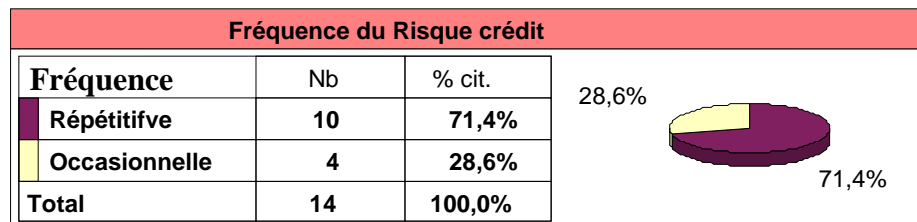
Ces différents niveaux de risque peuvent être de fréquence « répétitive » ou « occasionnelle », ce qui est expliqué dans le tableau et la figure suivants :

Tableau N°3.10 : Fréquence du risque de crédit

Banque	Fréquence
Trust Bank Algérie	Répétitif
Housing Bank Algérie	Répétitif
Gulf Bank Algérie	Répétitif
Bank ABC Algérie	Répétitif
BNP Parisbas	Répétitif
NATIXIS Algérie SPA	Répétitif
Société Générale Algérie SPA	Répétitif
FRANSABANK El Djazair	Répétitif
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Répétitif
Banque de Développement Local	Occasionnel
Banque Nationale d'Algérie	Répétitif
Crédit Populaire d'Algérie	Occasionnel
Banque Extérieure d'Algérie	Occasionnel
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Occasionnel

Source : D'après notre enquête de terrain

Figure N°3.9 : Fréquence du risque crédit dans les banques



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

On constate que la plupart des banques (71.4%) sont confrontées de façon répétitive à ce risque crédit, alors que le reste des banques (28.6%) déclarent le subir occasionnellement.

Connaissant le niveau et la fréquence de ce type de risques, les banquiers donnent leur appréciation sur les conditions exigées avant l'octroi de crédit, comme suit :

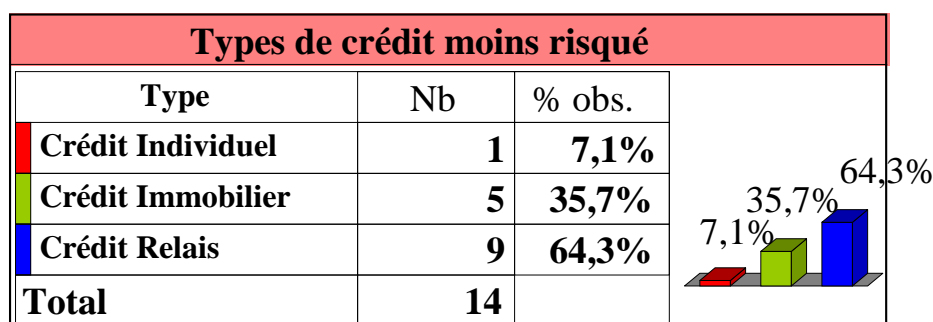
Tableau N°3.11 : Appréciation des conditions exigées avant l’octroi de crédit

Banque	Appréciation
Trust Bank Algérie	Relativement acceptables non contraignantes S'ils répondent aux exigences
Housing Bank Algérie	Indispensables
Gulf Bank Algérie	Adéquates
Bank ABC Algérie	Conditions qui prennent en compte la concurrence sans négliger l'aspect risque
BNP Paribas	Prudentielles
NATIXIS Algérie SPA	Acceptables
Société Générale Algérie SPA	Etudiées ; acceptables
FRANSABANK El Djazair	Justifié/acceptable
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Insuffisantes et nécessite un complément
Banque de Développement Local	Logiques et obligatoires
Banque Nationale d'Algérie	Justifiées et normales
Crédit Populaire d'Algérie	Souples, classiques et élémentaires
Banque Extérieure d'Algérie	Indispensables
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Importantes

Source : D'après notre enquête de terrain

Les conditions exigées pour l’octroi d’un crédit doivent être compatibles avec le type de crédit. Ce dernier dépend de la qualité de l’emprunteur et de son statut, la figure et le tableau suivants nous donnent les types de crédit les moins risqués et les mieux remboursables, comme suit :

Figure N°3.10 : Les types de crédits les moins risqués selon les banques



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d’après notre enquête

Le produit qui offre un meilleur remboursement c’est le crédit relais, en deuxième place ont trouvé le crédit immobilier, puis le crédit individuel.

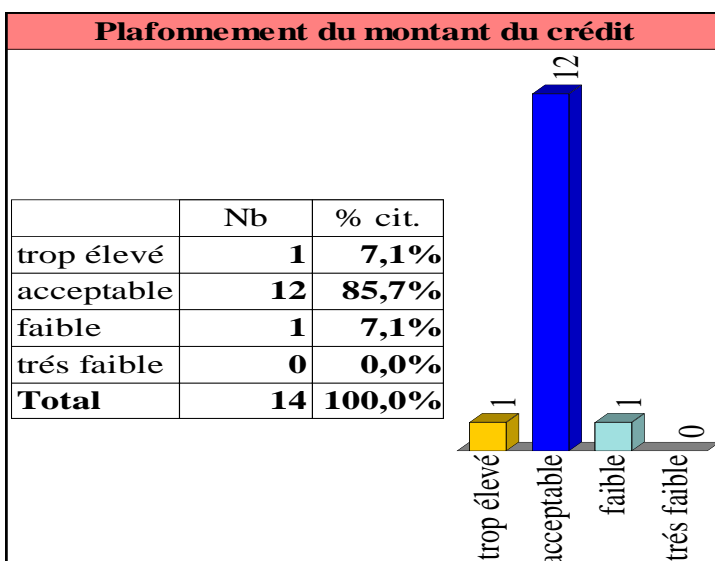
Tableau N°3.12 : Types de crédits avec meilleur taux de remboursement.

Banque	Type
Trust Bank Algérie	Crédit Relais
Housing Bank Algérie	Crédit Relais
Gulf Bank Algérie	Crédit Relais
Bank ABC Algérie	Crédit Immobilier
BNP Paribas	Crédit Relais
NATIXIS Algérie SPA	Crédit Relais
Société Générale Algérie SPA	Crédit Relais
FRANSABANK El Djazair	Crédit Relais
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Crédit Immobilier
Banque de Développement Local	Crédit Immobilier
Banque Nationale D'Algérie	Crédit Immobilier
Crédit Populaire D'Algérie	Crédit Immobilier
Banque Extérieure d'Algérie	Crédit Relais
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Crédit Individuel, Crédit Relais

Source : D'après notre enquête de terrain

Les risques crédit auxquels les banques sont fréquemment confrontées les obligent à prendre des mesures parfois radicales afin de les maîtriser et les minimiser. La figure suivante explique les appréciations des banquiers sur les mesures de plafonnement du montant de crédit octroyé par les banques :

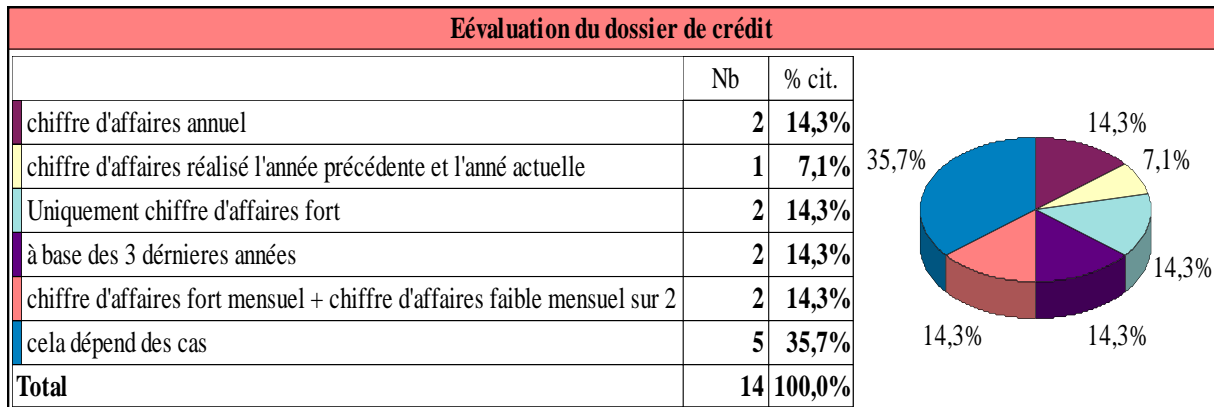
Figure N°3.11 : Plafonnement du montant de crédit octroyé par les banques



On constate que 85.7% des banques interrogées considèrent que le degré de plafonnement du montant du crédit accordé est acceptable, soit douze banques sur un total de quatorze, alors que seulement une banque déclare ce montant trop élevé ou très faible.

Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Figure N°3.12 : La base d'évaluation et de prise de décision des dossiers de crédit



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Le plafonnement des crédits octroyés implique une évaluation stricte des dossiers d'emprunteurs. Cette évaluation est basée à 35,70 %, selon notre enquête, sur des critères d'appréciation générale du client (fidèles, solvables,). Les autres banques se partagent le nombre entre une évaluation basée sur le Chiffre d'affaires annuel, réalisé l'année précédente et l'année actuelle, uniquement fort, basé sur les trois dernières années, ou même sur un chiffre d'affaires fort mensuel + chiffre d'affaires faible mensuel sur 2

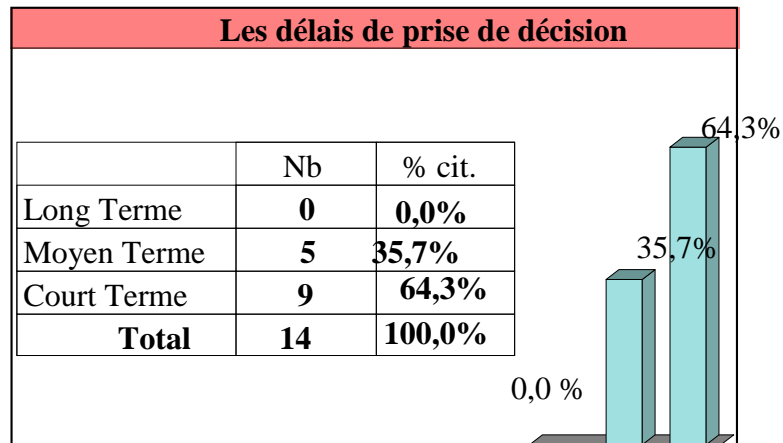
Figure N°3.13 : Nature de décision sur la durée de remboursement

Décision pour la Durée de remboursement		
	Nb	% obs.
Après négociations avec le client	4	28,6%
Décision prise par le comité de crédit	13	92,9%
Libre choix du client	0	0,0%
selon l'étude du dossier	1	7,1%
Total	14	

Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d'après notre enquête

Selon cette étude, la décision de la durée de remboursement est généralement prise par le comité de crédit, soit 92,90 % des banques interrogées, et peu où les banques négocient avec leurs clients sur la durée.

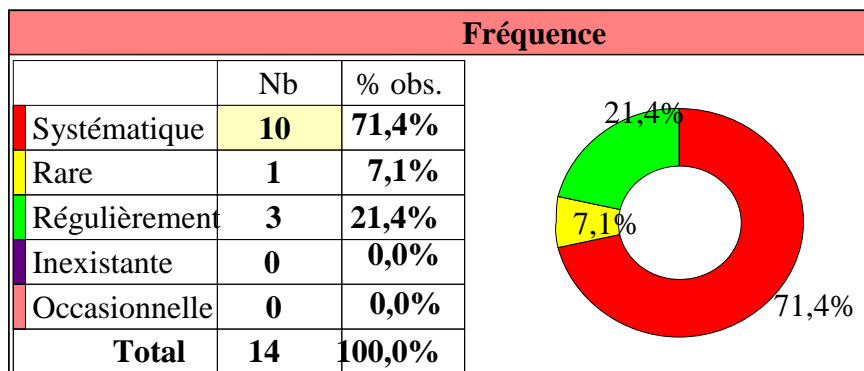
Figure N°3.14 : La durée de la mise en place du crédit



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d’après notre enquête

Les délais de mise place de crédit diffèrent d’une banque à l’autre, neuf (9) banques sur un total de quatorze ont répondu que la durée est à court terme, alors que les cinq (5) restantes la déclarent à moyen terme. Ces délais peuvent se justifier par le fait qu’ils permettent aux banquiers de mieux gérer les risques à travers des outils auxquels ils font appel de manière différente, comme nous le montre la figure suivante :

Figure N°3.15 : Fréquence de recours aux outils de gestion des risques



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d’après notre enquête

D’après les réponses obtenues de notre enquête, le recours des banques aux outils de gestion du risque crédit est systématique (71,4 %), alors que pour d’autres banques il est régulier à 21,4 % et rare à 7,1 % (pour une seule banque)

Le recours aux outils de gestion du risque crédit implique une connaissance parfaite de ces risques, ce qui peut s’obtenir par une meilleure identification, comme le tableau suivant montre :

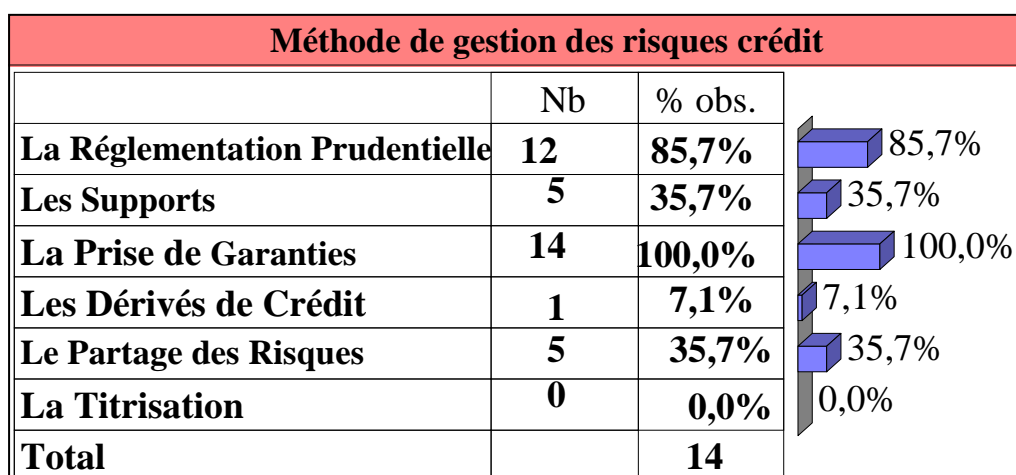
Tableau N° 3.13 : Méthodes d’identification des risques crédit

Banque	Méthodes
Trust Bank Algérie	Etude de marché
Housing Bank Algérie	Différents outils créés par la banque
Gulf Bank Algérie	Différentes plates formes de filtrage et d'identification
Bank ABC Algérie	Etude de dossier de crédit
BNP Paribas	Etude de dossier, Réglementation prudentielle, Prise de garanties
NATIXIS Algérie SPA	Outils d'évaluation à la notation des entreprises
Société Générale Algérie SPA	Méthode de mesure et identification du risque, Etude de dossier
FRANSABANK El Djazair	Réglementation prudentielle, exige des garanties
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Analyse d'états financiers, étude de marché, études et analyse des impayés par secteur d'activité, la méthode scoring
Banque de Développement Local	Analyse financière
Banque Nationale d'Algérie	Analyse financière, évaluation du projet
Crédit Populaire d'Algérie	Instances de la banque centrale, outil de gestion de risques
Banque Extérieure d'Algérie	Audite interne
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Etude économique et financière des dossiers

Source : D’après notre enquête de terrain

Par ailleurs, la figure et le tableau ci-dessous nous informent sur ces différentes méthodes de gestion des risques crédit, selon les réponses collectées auprès de notre échantillon :

Figure N°3.16 : Méthodes de gestion des risques crédit utilisées par les banques



Source : Etabli par le logiciel Sphinx IQ d’après notre enquête

On constate que la totalité des banques optent pour la prise de garanties comme moyen sûr et indispensable pour se couvrir contre les risques crédit. En deuxième position, et avec un taux de 85,70 %, les banques optent pour la réglementation prudentielle. Enfin, pour mieux gérer ses risques crédit, les banques adoptent les méthodes des supports et de partage des risques, à taux égal de 35,7%.

Tableau N°3.14 : Méthodes de gestion des risques crédit selon les banques

Banque	Méthode
Trust Bank Algérie	
Housing Bank Algérie	De manière individuelle et spécifique selon le cas
Gulf Bank Algérie	De manière très prudentielle
Bank ABC Algérie	
BNP Paribas	Politique de doubles regards
NATIXIS Algérie SPA	Niveau du risque maîtrisé par les garanties exigées
Société Générale Algérie SPA	Suivi des clients ; contrôle de crédit ; plafonnement des accords de crédit
FRANSABANK El Djazair	Prise de garantie ; suivi du client
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Par étape et suivant sa nature et son origine: suivi commercial (mouvement de chiffre d'affaires confié; actualisation de garanties) ; visite sur site, prorogation d'échéance; rééchelonnement avec redressement
Banque de Développement Local	Minimiser les crédits
Banque Nationale d'Algérie	Différents instruments en la matière
Crédit Populaire d'Algérie	
Banque Extérieure d'Algérie	Exigence de plus de garanties
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Garanties, documents techniques comptables et financiers

Source : D'après notre enquête de terrain

Conclusion

Notre étude d'enquête de terrain nous a permis de comprendre les méthodes de la gestion des risques de crédit au niveau des banques de la ville de Bejaia, en déduisant que la totalité des banques exigent des garanties fiables et solides pour maîtriser les risques de crédit. On a réalisé que les banques n'utilisent presque pas le partage des risques puisque c'est les clients qui en assument la totalité par différentes démarches de rééchelonnement et de récupération des garanties hypothéquées par le client, via une démarche judiciaire et réglementaire.

En conclusion, et d'après notre enquête de terrain, on déduit qu'il est difficile de gérer définitivement les risques de crédit de manière fiable à 100 %, mais les limiter serait la tâche habituelle utilisée par les banques.

CHAPITRE IV :

**Gestion du risque de crédit dans les
banques de la ville de Bejaia : étude
par l'analyse financière cas de la
(DRE BNA BEJAIA)**

Introduction

Dans ce qui précède, nous avons présenté et expliqué le risque de crédit du fait qu'il est considéré comme le risque le plus fréquenté au niveau des banques. Nous avons aussi exposé la gestion du risque de crédit avec ses différentes étapes, puis une enquête de terrain par un questionnaire explorateur de réponses et d'appréciations des différents responsables des banques de la ville de Bejaia.

Ce deuxième cas pratique, réalisé au niveau de la RDE-BNA de Bejaia, nous permettra de présenter notre cas d'étude, représenté par un client de ladite banque, et d'expliquer comment les banquiers procèdent à l'étude et l'analyse d'éventuels risques de crédit auxquels ils devront faire face, ainsi que les méthodes de gestion de ce type de risque, par l'analyse des ratios les plus utilisés dans ces cas, puis interpréter les résultats.

A cet effet, ce chapitre est scindé en trois sections. Dans la première, nous présenterons la structure de l'organisme d'accueil ; dans la deuxième section, nous mettrons en avant le projet du client objet de notre étude ; la troisième section est dédiée à l'analyse financière, par différents ratios, et interprétation des résultats et décision finale sur la demande d'emprunt.

Section 1 : La présentation de l'organisme d'accueil

Notre stage pratique s'est déroulé au sein de la Direction de Réseau d'Exploitation (DRE) de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), nous commencerons par une présentation générale de la banque, puis de la direction.

1. La présentation générale de la BNA

La Banque Nationale d'Algérie (BNA), société par actions au capital de 14.600.000.000 DA, a été créée par ordonnance n° 66.178 du 13 juin 1966 sous forme de Société nationale, elle devait reprendre dès sa création les éléments patrimoniaux et activités de certains établissements bancaires coloniaux tels que : CFAT, BPPB, et CIC ; elle fut ainsi la première banque commerciale d'Algérie.

Jusqu'en Mars 1982, date de création de la BADR, la particularité de la BNA est qu'en plus de son activité universelle, elle avait l'exclusivité du financement du secteur agricole socialiste, artisanal et traditionnel. Au cours des années suivantes, les textes législatifs tels que la loi 80.01 du 12 Janvier 1988 et la loi 90.10 du 14 Avril 1990, sont venus modifier l'organisation et les missions des banques algériennes, et donc de la BNA. Au plan interne, ces réformes ont

donné lieu à une série d'actions multiformes, soutenues en plus de la situation et les performances de l'institution, ont fait que, par délibération du conseil de la monnaie et du crédit du 05 Septembre 1995, la BNA a obtenu son agrément et fut la première banque du pays à bénéficier de ce statut.

La BNA dispose d'un réseau d'exploitation relativement vaste réparti sur l'ensemble du territoire national, aux termes de ses statuts, la BNA par un président Directeur Général et un Conseil de Direction composé de représentants de divers Ministères, exerce toutes les attributions d'une banque de dépôts : collecte des ressources à vue et à terme, financement des besoins d'exploitation et d'investissement des agents économiques des secteurs industriel, commercial et agricole. Ainsi, la Banque Nationale d'Algérie est composée de cinq divisions, chacune d'elles a son domaine et ses missions, on distingue :

- La division d'exploitation et de l'action commerciale ;
- La division internationale ;
- La division de gestion des moyens et ressources humaines ;
- La division des engagements ;
- La division de l'organisation et de l'information.

2. La présentation de la direction du réseau d'exploitation DRE de Bejaia

La DRE a pour objet la gestion et l'administration des agences de la BNA dans les limites administratives de la DRE. Aujourd'hui, la BNA dispose d'un réseau de 190 agences bancaires encadrées par 17 groupes d'exploitation à : Zirout Youcef, El Biar, Pins Maritimes, Rouiba, Annaba, Sétif, Bechar, Bejaia, Blida, Chlef, Constantine, Kolea, Mostaganem et Oran.

2.1. Création et objectifs de la DRE de Bejaia

Les agences de la BNA, qui se trouvent au niveau de la wilaya de Bejaia, étaient rattachées à la DRE de Tizi Ouzou jusqu'à ce que l'importance de leurs activités en matière de volumes et de rentabilité engendre en mars 2000, la création de la DRE de Bejaia 191. Celle-ci est située dans la zone industrielle, boulevard KRIM Belkacem Ihaddaden, et elle représente le lien hiérarchique entre les structures et sept agences réparties comme suit :

- Agence Bejaia 356 ;
- Agence Ihaddaden 587 ;

- Agence Bejaia 588 ;
- Agence El Kseur 585 ;
- Agence Aokas 589 ;
- Agence Tazmalt 586 ;
- Agence Jijel 671.

La DRE de Bejaia assure l'intermédiation entre les structures centrales et les agences situant dans ses limites administratives, l'encadrement des sièges (agences), l'assistance des sièges, le contrôle à distance et sur place, l'orientation des divers volets d'activités des agences, le suivi des activités et la prise de décision concernant les activités dépassant le pouvoir des agences, ou bien les orienter vers d'autres structures supérieures.

2.2. L'organisation de la DRE de Bejaia

La DRE est composée du département de la gestion administrative et du budget (DGAB), du département de crédit (DC), du département promotion et animation commerciale (DPAC), du département de contrôle de gestion (DCG), et de la cellule informatique (CI).

La DRE de Bejaia travaille en collaboration avec la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (source de nos données), sise à Alger. Cette dernière fait partie de la division des engagements, et elle est organisée en cinq départements d'étude et de suivi des risques et une cellule administrative :

➤ Départements risques et engagements

Ils sont au nombre de quatre, dirigés par un chef de département, la répartition des dossiers entre ces départements se fait par secteurs ou sous-secteurs. Ils ont pour mission l'analyse des risques, le montage des dossiers de crédit, le recueil des garanties...etc.

➤ Département suivi des risques et statistiques

Ce département a pour mission le suivi des engagements en rapport avec les autorisations de crédit, la conformité des crédits par rapport aux procédures en vigueur, le suivi des échéances de recouvrement et de remboursement des crédits, le respect de l'application des règles prudentielles, le suivi de tout dépassement irrégulier et la prise en charge de sa régularisation...etc.

➤ Une cellule administrative

Cette cellule est chargée de réaliser les tâches administratives de la direction (la gestion administrative, le suivi de la discipline, le suivi de la formation du personnel, l'établissement du

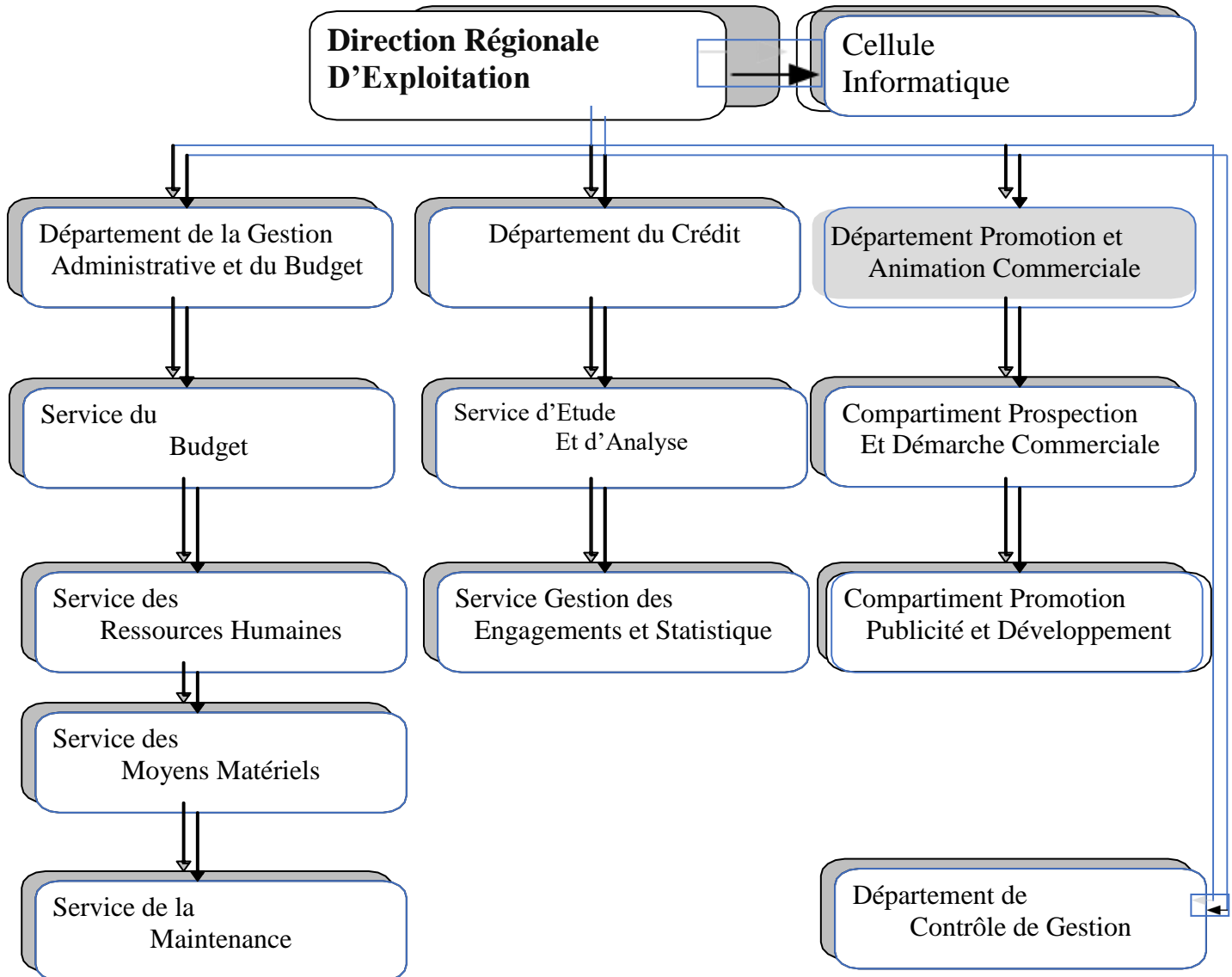
planning des congés, la commande et la gestion des fournitures). Cette direction a pour missions :

- De se charger de l'étude des dossiers de crédit dont les montants dépassent les pouvoirs des groupes d'exploitation ;
- De Participer aux travaux de classification des créances dans le cadre des règles prudentielles de la Banque d'Algérie ;
- De Participer à l'élaboration de la politique de crédit de la banque et veiller à son application.

La figure suivante nous représente l'organigramme de la DRE de Bejaia, selon un document interne de la banque :

Figure N°4.1 : Organigramme de la DRE de Bejaia

Source : document interne de la BNA-BANQUE.



Section 02 : Présentation de projet du client de la BNA Banque

Cette section nous permet de d'identifier le client, demandeur de crédit, son projet, notre objet d'étude, ainsi que son étude technique.

I. Identification du promoteur

I.1. Présentation de la société

- **Constitution de la société**

La société « SARL X » est créée dans le cadre du dispositif ANDI le 25/04/2016. L'idée de création de cette société n'est pas le fruit d'un hasard. C'est le résultat d'une longue carrière professionnelle dans les domaines liés à la commercialisation de matériels informatiques et bureautiques. La convergence vers la fabrication de papier est logique. C'est pourquoi, les promoteurs de ce projet, ont décidé de créer cette société, qui dans un premier temps, fabriquer exclusivement du papier au format standard (A4) et des emballages en cartons personnalisés avec impression (tous types de formats et de couleurs).

- **Dénomination de la société**

La société porte la dénomination de « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP ». Elle a été créée conformément aux statuts dressés auprès de l'étude notariale maître X, notaire à Bejaïa, en date du 18/04/2016 sous le répertoire n°118/2016.

- **Forme juridique**

La société sera constituée forme de S.A.R.L « société à responsabilité limitée ».

- **Capital social**

La société est dotée d'un capital social de 20.000.000,00 DA. Il est subdivisé en 20.000 parts sociales détaillées comme suit :

- Mr SAID : 10.000 parts sociales de 10.000,00 DA, soit 10.000.000,00 DA.
- Mr SALIM : 10.000 parts sociales de 10.000,00 DA, soit 10.000.000,00 DA.

- **Siège social de la société**

Le siège social de la société « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP » est fixé initialement au lotissement communal de TIMEZRIT, wilaya de BEJAIA.

- **Gérance**

La gérance de la société « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP » est confiée à l'associé SAID pour une durée indéterminée.

- **Durée de la société**

La société ci-dessus présentée, est créée conformément aux dispositions statutaires, pour une durée légale de 99ans, à compter de son inscription au registre de commerce, soit à partir du 25/04/2016.

- **Immatriculation au registre de commerce**

La société « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP » a élu domicile un lotissement communal de TIMEZRIT, Daïra de celle-ci et wilaya de BEJAIA. Elle est immatriculée au centre national du commerce de BEJAIA (CNRC-BEJAIA) sous le numéro **16 A 0277777-00/06** daté du 25/04/2016.

- **Déclarations d'existence**

La société « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP » est domiciliée fiscalement à l'inspection des impôts de SIDI AICHE. Le numéro d'article qui lui est attribué suivant la déclaration d'existence est le : **06040256732**.

- **Immatriculation fiscale**

Le numéro d'immatriculation fiscale qui lui est attribué par le fichier de la direction des impôts de la wilaya de Bejaia est **001606601777791**.

I.2. Présentation des promoteurs

- **Le premier associé**

- **Nom** : BOUGHANEM
- **Prénom** : SAID
- **Date et lieu de naissance** : 28/03/1983 à Bejaïa
- **Situation de famille** : célibataire
- **Adresse** : Lotissement communal Timezrit, Bejaia
- **Téléphone** : 0558165020

- **E-mail :** diablerouge@gmail.com
- **Etudes suivies et diplômes**
 - 2004 : Baccalauréat de la nature et de la vie.
 - 2009 : Ingénieur d'Etat en électromécanique (université-BEJAIA)
- **Expérience professionnelle**
 - De 2009 à ce jour : gérant associé de la SNC **X** computer company
 - A compter du 25/04/2016 à ce jour : gérant associé de la SARL **X** INDUSTRIE EXTRAPAP.
- **Le deuxième associé**
- **Nom :** DJAFRI
- **Prénom :** Salim
- **Date et lieu de naissance :** 18/10/1980 à FAROUN
- **Situation de famille :** marié
- **Adresse :** FERAOUN-CENTR, BEJAIA
- **Téléphone :** 0783057209
- **E-mail :** salimdjafri@gmail.com
- **Etudes suivies et diplômes**
 - 2008 : Baccalauréat de la nature et de la vie.
 - 2013 : Ingénieur d'Etat en maintenance industrielle (université-BEJAIA)
- **Expérience professionnelle**
 - De 2013 à ce jour : gérant propriétaire d'un commerce de matériel informatique et bureautique.
 - A compter du 12/04/2015 à ce jour : gérant associé de la SARL **X** INDUSTRIE EXTRAPAP.

II. Identification du projet

II.1. Localisation

Dans l'attente d'un lot de terrain souhaité à la zone d'activité d'El-kseur, commune EL KSEUR, dans la wilaya de Bejaïa, le projet d'investissement initié par le promoteur objet de l'étude, en l'occurrence la société « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP », exploite en attendant, un local sous forme de location, dans la propriété familiale du gérant associé, ce local accueillera la ligne de fabrication de papier et d'emballage à acquérir.

II.2. Nature du projet

Après une longue expérience dans le domaine de la commercialisation, la distribution puis l'importation de matériels informatiques et bureautiques, c'est le nombre croissant de la demande des imprimantes à laser et à jet d'encre. D'où l'idée globale sur la demande de papier format A4. En sus de la consommation accrue de papier, les promoteurs de ce projet se sont penchés sur la multitude des designs des emballages contenant les fournitures de bureau et des matériels informatiques. Il est vrai qu'en matière de marketing, un produit présenté dans un bel emballage est généralement, le mieux vendu. C'est pourquoi, les promoteurs ont décidé d'investir dans le domaine de la fabrication de papier et d'emballages en cartons personnalisés.

III. Etude technique du projet

III.1. Descriptif général

Le présent projet d'investissement consiste en la création d'une usine de transformation de papier et de fabrication d'emballage en papier d'une capacité, respectivement de 10 à 12 rames à la minute et de 100 à 120 pièces par heure.

III.2. Présentation de marché

L'expérience des promoteurs dans le domaine commercialisation d'articles d'informatique et de bureautique les a aidés largement à cerner les besoins réels et les exigences des consommateurs, notamment en matière des rapports qualité/prix. Ce constat a nourri chez les promoteurs d'investir dans ce sens au regard de la composition du marché local basé à plus de 50% sur l'importation de ces produits. Cette politique du tout importe verrouillée suite à la chute des prix des hydrocarbures, demeure toutefois, insuffisante pour assouvir la demande nationale de plus en plus importante, sans compter ses conséquences pour la balance des paiements du pays. Une équation qui profite beaucoup plus aux partenaires étrangers.

C'est pourquoi, les promoteurs ont décidé de s'investir davantage dans la construction de l'économie nationale tout en étant un acteur actif et impliquer sa société versée initialement dans le tout import.

III.3. Etat d'avancement du projet

Le présent projet se situe pour l'heure dans sa phase de réalisation. A cet effet, des démarches ont été entreprises auprès de l'ANDI dans le but de bénéficier d'avantages fiscaux octroyés dans ce cadre pour la phase de réalisation de ce projet ainsi que pour la phase de son exploitation.

A cet effet, La société « SARL X INDUSTRIE EXTRAPAP » a bénéficié d'une décision d'octroi d'avantages pour la phase de réalisation n° 2016/06/0277/0 du 08/09/2016.

Les avantages souhaités par le promoteur sont les mesures accordées par ce genre de dispositifs liés en premier lieu à la phase de réalisation de ce projet, à savoir :

- Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, le projet d'investissement bénéficie au titre de la phase réalisation des avantages suivants :
 - Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

- Quant aux facilités et aides accordées généralement au titre de la phase d'exploitation ; on peut noter les avantages fiscaux ci-après :
 - Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S) ;
 - Exonération en matière de taux sur l'activité professionnelle (T.A.P).

III.4. Impact du projet sur le plan socio-économique

Les impacts positifs du présent projet sur le plan socio-économique sont multiples, nous citerons à titre d'exemple :

- ✓ La participation dans le développement économique en tant qu'opérateur privé national ;
- ✓ La satisfaction des biens des administrations publiques et privées en général, en matière de papiers et d'emballages personnalisés ;
- ✓ La création d'emplois, et le développement d'activités annexes comme le transport surtout en cette période de mutation de l'économie nationale, dans une région où le chômage est malheureusement important dans la wilaya.

III.5. Détail de la main d'œuvre prévisionnelle

Pour seconder le gérant, il est prévu dans un premier temps, la création de quinze (15) postes d'emplois à temps pleins détaillés comme suit :

- 01 Un directeur commercial
- 01 Une assistante de direction ;
- 01 Un comptable ;
- 02 Deux agents commerciaux ;
- 01 Un ingénieur industriel
- 04 Quatre opérateurs sur machines ;
- 02 Deux agents manutentionnaires et d'entretien général ;
- 01 Un magasinier ;
- 02 Deux gardiens.

Soit, deux (02) cadres, neuf (09) agents de maîtrise et quatre (04) agents d'exécution.

IV. Structure du crédit à moyen terme C.M.T

IV.1. Coût de l'investissement

Le coût global de la ligne de vitrage à acquérir est évaluée à 52.560.163,00 DA.

IV.2. Montage financier

La structure de financement du présent projet est la suivante :

IV.2.1. Apport du promoteur

En sus des frais préliminaires autofinancés pour une valeur de 2.500.000,00 DA, le promoteur participera au financement de la présente acquisition à concurrence d'un apport en numéraires

estimé à 22.000.163,00 DA, représentant 41,85% du montant global de l'investissement à acquérir.

IV.2.2. Emprunt bancaire

Pour financer ce projet, il est prévu le recours à un emprunt bancaire auprès de votre banque à hauteur de 30.560.000,00 DA sur cinq ans assortis d'un an de différé.

V. Etude financière du projet

V.1. Détermination du chiffre d'affaires

Notre chiffre d'affaires sera constitué essentiellement de la production de rames de papier au format A4, ainsi que la fabrication de tous types d'emballages personnalisés en carton. Les capacités de ce projet sont consignées dans la facture proforma ci-jointe, soit 12 rames de papiers la minute et 120 pièces d'emballage.

Pour la détermination des coûts de revient des matières premières, nous nous sommes basés sur les cours actuels du marché, en tenant compte des aléas de la partie EURO/ DINAR. Les coûts sont détaillés comme suit :

- Une tonne de rouleau de papier de 80 grammes à l'import revient à 102.000,00 DA (Toutes taxes comprises) ;
- Une tonne de rouleau de papier de 80 grammes donne environ 400 rames de papier. Soit un prix de revient unitaire à l'achat de 255,00 DA la rame ;
- Pour chaque rame de 500 feuilles, il faut compter le coût de revient de la couverture de la rame estimé à 5,00 DA l'unité ;
- A cela, il faut ajouter le coût de revient de la boîte d'emballage en carton pour cinq rames estimé à 35,00 DA l'unité, soit 7,00 DA la rame ;
- Quant à l'emballage de carton, la matière première est disponible sur le marché local, le prix de revient annuel est estimé à environ 7,50 DA l'unité.

Les chiffres d'affaires que nous nous avons projeté, en tenant compte d'une capacité de production de 50% et d'un taux d'évolution prévisionnel moyen de 10% pour tous les exercices sont détaillés comme suit :

Tableau N°4.1 : chiffre d'affaires annuel.

Désignation	Rames-pièces / minute	Rames-pièces / jours	Rames-pièces / année	Taux Etude	Prix unit	CA annuel
Rames de papier A4	10	4800,00	1267200,00	50%	310,00	196416000,00
Emballage	100	48000,00	1267000,00	50%	15,00	95040000,00
Total						291456000,00

Source : Etabli d'après les données collectées auprès de la banque

Pour les prix de vente, nous avons tenu compte des plus bas prix du marché, ce qui donne un chiffre d'affaires prévisionnel sur six ans détaillés comme suit :

Tableau N°4.2 : chiffre d'affaire prévisionnel sur six ans.

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Production vendue	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803
Totaux	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803

Source : Etabli d'après les données collectées auprès de la banque

V.2. Détermination des charges

V.2.1. Les achats consommés (voir l'annexe N°1)

Cette rubrique correspond aux achats de matières et fournitures constituées principalement de rouleaux de papier extra blanc OFFSET (importé) et de feuilles en carton (disponible localement), ...etc. Nous estimons les consommations avec un coefficient calculé par rapport à la production à réaliser de 2,50 sur l'ensemble des exercices représentés dans le tableau ci-après :

V.2.2. Les autres matières et fournitures consommées (voir l'annexe N°2)

Cette rubrique correspond aux autres matières et fournitures consommées composées des charges d'exploitation indirectes. Nous estimons ces charges, compte tenu de l'état du matériel neuf comme suit :

V.2.3. Services et services extérieurs (voir l'annexe N°3)

Les charges à engager en matière de services extérieurs, sont détaillées comme suit :

V.2.4. Frais de personnel (voir l'annexe N°4)

Concernant la rubrique des salaires, nous estimons les frais de personnel pour les 15 salariés que nous comptons engager, à un salaire de 35.200 DA/ mois et par ouvrier, dans le respect

du SNMG, en tenant compte bien entendu, d'un seul shift/jour, pour une équipe de 12 salariés à engager, la masse salariale est calculée sur les bases ci-après :

V.2.5. Impôts et taxes (voir l'annexe N°5)

La rubrique des impôts et taxes correspond à la TAP et aux autres taxes telles que les vignettes automobiles et autres. Nous supposons que le projet sera exonéré de la taxe TAP au moins, sur trois (3) ans :

V.2.6. Frais financiers (voir l'annexe N°6)

Les frais financiers sont détaillés dans le tableau d'amortissement du crédit ci-joint, ajoutés aux frais et commissions de gestion du compte. Ils sont résumés comme suit :

V.2.7. Amortissement des investissements (voir l'annexe N°7)

Les frais d'amortissement sont détaillés par nature d'investissements dans le tableau détaillé plus loin. La dotation annuelle se présente comme suit :

➤ **Tableau d'amortissement des investissements (voir l'annexe N°8)**

Les investissements sont détaillés dans le tableau d'amortissement à la fin de la première année, en tenant compte du délai de livraison des machines, et calculés comme suit :

Section 3 : L'analyse financière du projet

Avant de rendre la décision finale sur la validation ou le refus de la demande d'emprunt, les banquiers procèdent à une étude basée sur une analyse financière qui commence toujours par les éléments suivants :

I. Les Bilans

➤ **Bilans d'Ouverture**

Les bilans actif et Passif, avec un total de 24 265 163 DA, sont représentés dans les annexes.

➤ **Bilans Prévisionnels**

Les deux tableaux suivants sont établis par le demandeur de crédit et fournis dans son dossier :

Tableau N°11 : Plan de Financement (voir les annexes N°11) :

Tableau N°4.12 : Bilan Prévisionnel Actif (voir les annexes N°9) :

Tableau N°4.13 : Bilan Prévisionnel Passif (voir les annexes N°10) :

Tableau N°4.14 : Comptes de Résultats Prévisionnels (voir les annexes N°12) :

II. Perspectives

Le besoin de l'Algérie en matière de papiers s'accroît, de jour en jour. Comme démonté par l'étude de GIPEC que nous avons développée plus haut, l'algérien est loin de la consommation moyenne, chez nos voisins maghrébins et encore plus loin des américains. A partir du moment où les 60% de la demande nationale est tributaire des importations, ce projet constitue une source de croissance pour la région, voire pour le pays.

Cette maîtrise, ouvre des perspectives à l'horizon 2020/2022 et de façon durable par l'élargissement des activités du promoteur et l'expansion de son activité à d'autres types de produits dans le domaine de la papeterie.

• Performances du projet

Malgré la révision à la baisse des capacités de ce projet, notamment le taux d'évolution de l'activité de l'ordre de 10% par an ainsi que le rapport chiffre d'affaires/consommations retenu pour cette étude, il faut souligner qu'avec une ajoutée de 23%, ce projet est confortablement rentable à plus d'un titre.

Tous les éléments conjugués à savoir, la position et les relations des promoteurs de ce projet dans ce marché, entraîneront à coup sur une progression constante au niveau des résultats.

• Critères de rentabilité

Pour nos prévisions concernant les deux premiers trimestres, tenant compte bien sur des délais de livraison du site, nous nous sommes basés sur un taux d'évolution normale de l'activité de l'ordre de 10% par an. Le cash-flow net calculé sur l'ensemble des exercices présents un résultat positif. Ce résultat nous permet de couvrir largement, le concours financier de la banque en cinq ans d'exploitation. Le cash-flow net sur les six (6) années se présente ainsi :

- An 1 : 56.578.507 DA ;
- An 2 : 62.478.017 DA ;
- An 3 : 69.200.117 DA ;
- An 4 : 72.683.059 DA ;
- An 5 : 80.361.487 DA ;
- An 6 : 88.775.670 DA.

III. Diagnostique financier

Bilans prévisionnels retraites : Les tableaux suivants sont établis par l'emprunteur :

Tableau N°4.16 : Bilan prévisionnel actif retraite

N° cpte	ACTIF	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Actif immobilisé	49 404 147	43 998 130	38 592 114	33 186 098	27 780 081	22 524 065
	Actif circulant	90 732 432	143 598 648	168 483 175	177 953 969	200 309 762	209 840 738
	Trésorerie actif	0	279 604	186 396	612 605	2 324 260	16 623 137
	Total général actif	140 136 579	187 876 382	207 261 685	211 752 671	230 414 104	248 987 940

❖ **Commentaire :**

- **Immobilisation :** à partir des résultats obtenus on trouve que la valeur de l'actif immobilisé diminue entre la première année et la dernière année.
Soit une diminution environ de 50% qui correspond à l'amortissement et en constat au cours de cette période l'entreprise n'a pas acquis de nouveaux investissements.
- **Actif circulant :** à partir des résultats obtenus on constate qu'y a une importante augmentation de 119108306 DA par rapport à la première année.

Tableau N°4.17 : Bilan prévisionnel passif retraite

N° Cpte	Passif	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Capitaux permanents	125 997 653	176 957 654	183 467 265	187 560 307	192 609 677	202 740 288
	- capitaux propres	95 437 653	152 509 654	165 131 265	175 336 307	186 497 677	202 740 288
	- dettes à long terme	30 560 000	24 448 000	18 336 000	12 224 000	6 112 000	0
	Dettes à court terme	14 138 925	10 918 728	23 794 420	24 192 364	37 804 426	46 247 652
	Trésorerie du passif	0	0	0	0	0	0
	Total générale passif	140 136 579	187 876 382	207 261 685	211 752 671	230 414 104	248 987 940

❖ **Commentaire :**

Les détails des capitaux permanents sont constitués des capitaux propres et des dettes à long terme

En constate que cette entreprise enregistre les résultats excédentaire (positif) au cours de ces six ans. Et le montant des dettes à long terme est décroissants successivement jusqu'à ce qu'ils deviennent nul (0 DA).

Tableau N°4.18 : Soldes intermédiaires de gestion

N° cpte	Désignation des comtes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
700	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
701	+production vendue	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803
	=Chiffre d'affaire H. T	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803
600	Marchandises consommées	0	0	0	0	0	0
	=marge commerciale	0	0	0	0	0	0
72	+ production stockée	0	0	0	0	0	0
	= production de l'exercice	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803
607	Matières et fournitures consommées	218824933	240707427				
61+62	+services	6006000	6606600				
	=consommations en provenance des tiers	224830933	247314027	272045429	299249972	329174969	362092466
	Marge commerciale	0	0	0	0	0	0
	+production de l'exercice	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803
	-consommations en provenance des tiers	224830933	247314027	272045429	299249972	329174969	362092466
	=valeur ajoutée	66625067	73287573	80616331	88677964	97545760	107300336
63	- charges de personnels	8300160	9130176	10043194	11047513	12152264	13367491
64	- impôt, taxes et versements assimilés	10000	10000	10000	3889279	4277207	4703928
	= excédent brut d'exploitation	58314907	64147397	70563137	73741171	81116289	89228917
78	Reprise sur pertes de valeur et provision	0	0	0	0	0	0
75	+ autres produits opérationnels	0	0	0	0	0	0
65	- autres charges opérationnelles	0	0	0	0	0	0
68	- dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	5406016	5406016	5406016	5406016	5406016	5406016
	= résultat d'exploitation	52908890	58741381	65157121	68335155	75710272	83972901
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
66	- charge financières	1736400	1669380	1363020	1058112	754801	453247
	= résultat courant avant impôts	51172490	57072001	63794101	67277043	74955471	83519654
695/698	Impôts exigibles sur résultat ordinaires	0	0	0	0	0	0
692/693	+/- impôts différés (variation) sur résultat ordinaires	0	0	0	0	0	0
77							
67	+éléments extraordinaires (produits)	0	0	0	0	0	0
	-Eléments extraordinaires (charges)	0	0	0	0	0	0
	Résultat net de l'exercice	51172490	57072001	63794101	67277043	74955471	83519654
	CAF (Cash-flow)	56578507	62478017	69200117	72683059	80361487	88775670

❖ **Commentaire :**

- **Production de l'exercice et la valeur ajoutée :** qu'ils ont enregistré une augmentation entre année 1 et année 6.
- **L'excédent brut d'exploitation (EBE) :** l'entreprise a enregistré au cours des six années un EBE positif, suite à l'augmentation des chargés personnel, et impôt, taxes et versements assimilés (à partir de la quatrième année N+ 4).
- **Résultat d'exploitation :** pour les 6 années le résultat d'exploitation est positif suite à la stabilité des dotations aux amortissements, provisions et pertes jusqu'à la 5 -ème année et on remarque une faible diminution de 150000 DA à la dernière année.

- **Résultat net** : le résultat est excédentaire pour les six années cela veut dire que les produits excèdent les charges.
- **Cash-flows** : Le cash-flow net calculé sur l'ensemble des exercices présente un résultat positif. En déduit que ce résultat permet pour l'entreprise de couvrir largement, le concours financier de la banque en cinq ans d'exploitation.

IV. Indicateurs de gestion (principaux ratios)

Tableau N°4.19 : Indicateurs de gestion par les principaux ratios

N°	ACTIF	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1	Ratio du poids des intérêts Charges financières/résultat d'exploitation	3.28%	2.84%	2.09%	1.55%	1.00%	0.54%
2	Ratio de rentabilité finale Rentabilité financière : résultat net/capitaux propres	53.62%	37.42%	38.63%	38.37%	40.19%	41.20%
3	Ratio de structure et de liquidité *ratio de solvabilité Fonds propres / total bilan	68.10%	81.18%	79.67%	82.80%	80.94%	81.43%
	*ratio de remboursement des dettes structurelles DLMT / CAF	54.01%	39.13%	26.50%	16.82%	7.61%	0.00%
4	Ratio de liquidité générale Actif circulant / DCT	641.72%	1315.16%	708.08%	735.58%	526.86%	453.73%
5	Ratio de liquidité relative Créances+ disponibilités / DCT	288.09	562.14%	347.43%	428.72%	333.42%	330.22%
6	Ratio de trésorerie (liquidité immédiate) Disponibilités / DCT	0.00%	2.56%	0.78%	2.53%	6.15%	35.94%
7	Fond de roulement Capitaux permanents – actifs immobilisés	76593507	132959524	144875151	154374209	164829595	180216222
8	Besoins en fonds de roulement Actif circulant d'exploitation – dettes d'exploitation	76593507	132959521	144688755	153761605	162505337	163593087
9	Valeur relative du FDR FDR / CA *360 jours	95	149	148	143	139	138
10	Ratio de valeur relative des BFR BFR / CA * 360 jours	95	149	148	143	137	125

Source : Etabli d'après les données collectées auprès de la banque

IV.1. Calcul des différents Indicateurs et Ratios Financiers

Le calcul de ces ratios permet aux banquiers de prendre une décision finale sur la qualité, la fiabilité et la solvabilité du client, et donc la décision finale sur la validation ou le rejet de son dossier de demande de crédit.

➤ **Calcul du Ratio du Poids des Intérêts**

RPI = Charge Financières / Résultat d'Exploitation où Charge Financière / chiffre d'affaires

- Année 1 = 1736490 / 52908890 = 3,28% > 2,5 ;
- Année 2 = 1669380 / 58741381 = 2,84% > 2,5 ;
- Année 3 = 1363020 / 65157121 = 2,09% < 2,5 ;
- Année 4 = 1058112 / 68335155 = 1,55% < 2,5 ;
- Année 5 = 754801 / 75710272 = 1,00% < 2,5 ;
- Année 6 = 453247 / 83972901 = 0,54% < 2,5.

❖ **Commentaire** : ce ratio mesure l'impact des charges financières sur l'activité de l'entreprise, une situation saine est généralement caractérisée par un niveau des charges financières ne dépassant pas 2,5% du chiffre d'affaires. On remarque que les charges financières diminuent à partir de 1736490 pour la première année jusqu'à 453247 pour la dernière année alors que le résultat d'exploitation augmente (le ratio diminue jusqu'à 0,54%).

➤ **Ratio de Rentabilité Finale**

RRF = Résultat Net / Capitaux Propres

$N1 = 53,62\%$; $N2 = 37,42\%$; $N3 = 38,63\%$; $N4 = 38,37\%$; $N5 = 40,19\%$; $N6 = 41,20\%$.

❖ **Commentaire** : D'après ces résultats, on constate que l'augmentation des capitaux propres influence directement sur le résultat net.

➤ **Ratio de Structure et de Liquidité**

Ratio de Solvabilité = Fonds Propres / Total Bilan

- Année 1 = 95437653 / 140136579 = 68,10% > 20% ;
- Année 2 = 152509654 / 187876382 = 81,18% > 20% ;
- Année 3 = 165131265 / 207261685 = 79,67% > 20% ;
- Année 4 = 175336307 / 211752671 = 82,80% > 20% ;
- Année 5 = 186497677 / 230414104 = 80,94% > 20% ;
- Année 6 = 202740288 / 248987940 = 81,43% > 20%.

❖ **Commentaire** : Ces résultats nous permettent d'apprécier l'importance des fonds propres par rapport à l'ensemble des ressources puisqu'il est souhaitable que ce ratio se situe au moins à 20%.

➤ **Ratio de Remboursement des Dettes Structurelles**

RRDS = DLMT / CAF

$N1 = 54,01\%$; $N2 = 39,13\%$; $N3 = 26,50\%$; $N4 = 16,82\%$; $N5 = 7,61\%$; $N6 = 0,00\%$.

❖ **Commentaire :** ces résultats nous permettent d'affirmer qu'il existe une relation directe et positive entre DLMT et CAF, ce qui veut dire que cette entreprise a une capacité de remboursement total de ses dettes à la dernière année.

➤ **Ratio de Liquidité Générale**

$$RLG = \text{Actif Circulant} / DCT$$

$N1 = 641,72\%$; $N2 = 1315,16\%$; $N3 = 708,08\%$; $N4 = 735,58\%$; $N5 = 529,86\%$; $N6 = 453,73\%$.

❖ **Commentaire :** Puisque le ratio de liquidité est supérieur à « 1 », cela indique que l'entreprise est capable d'assumer ses dettes à court terme en les mettant au regard de ses actifs à court terme.

➤ **Ratio de Liquidité Relative**

$$RLR = \text{créance} + \text{disponibilité} / DCT$$

$N1 = 288,09\%$; $N2 = 562,14\%$; $N3 = 347,43\%$; $N4 = 428,72\%$; $N5 = 333,42\%$; $N6 = 330,22\%$.

❖ **Commentaire :** Le ratio de liquidité relative est supérieur à « 1 », donc l'entreprise ne trouvera pas de difficultés si ses créanciers demandent d'être payés sans attendre.

➤ **Ratio de Liquidité Immédiate**

$$RLI = \text{Disponibilité} / DCT$$

$N1 = 0,00\%$; $N2 = 2,56\%$; $N3 = 0,78\%$; $N4 = 2,35\%$; $N5 = 6,15\%$; $N6 = 35,94\%$.

❖ **Commentaire :** Ce ratio est inférieur à 1 sur les 6 ans, ce qui ne permet pas à l'entreprise d'affronter ses obligations financières à court terme grâce à la mobilisation de ses actifs de placement.

❖ **IV.2. Les valeurs structurelles**

Tableau N° 4.20 : Les valeurs structurelles (FR, BFR, T)

Années Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
<i>Fonds de roulement</i>	76593507	132959524	144875151	154374209	164829595	180216222
<i>Besoin en fonds de roulement</i>	76593507	132679921	144688755	153761605	162505337	163593087
<i>Trésorerie (FR -BFR)</i>	0	279603	186396	612604	2321258	16623135

Source : Etabli d'après les données collectées auprès de la banque

❖ Commentaire

○ Durant les 6 années, l'entreprise dispose d'un fonds de roulement (FR) appréciable, car les immobilisations sont financées par les ressources stables avec un excédent des actifs circulants, cela est expliqué par l'augmentation des fonds propres.

○ Le BFR est positive durant toutes les 6 années d'études, cela indique que les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature, donc l'entreprise doit financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulements, soit par des dettes financières à court terme.

○ La trésorerie connaît une augmentation successive, car le fonds de roulements couvre la totalité du besoin en fonds de roulements qui dégage un excédent, qui est cette trésorerie, pendant toute la période.

V. Décision finale de la banque

La banque a émis un avis favorable pour la mise en place des lignes de crédits suivants :

V.1. Investissement

OCD de 472 .240,00 USD relayée par CMT 32.760.000,00 DA, remboursable sur 5ans dans une année de différé, destiné au financement des équipements de production repris en annexe.

- Echéance finale au 30/06/ 2023.
- Le montant du CMT doit être inférieur à 60% de la contre-valeur en dinar du coût des équipements.

V.2. Exploitation

- DECOUVERT : 1.600.000,00 DA
- AVAL : 4.000.000.00 DA
- Crédit relais de 120 jours : 15.000.000,00 DA (financement local des importations réalisées par CREDOC ou REMDOC à vue).

V.3. Garanties exigées

- Signature de la convention de crédit d'investissement et d'exploitation ;
- Signature de la CSL des associés (investissement et exportation) ;
- Nantissement du fonds de commerce élargi au matériel (investissement et exploitation) ;
- Recueil de la garantie FGAR ;
- Mobilisation de l'apport personnel.
-

V.4. A posteriori

- Nantissement du matériel à financer et les DPAMR y relatives.

Conclusion

A travers notre étude pratique, nous avons constaté que l'analyse des crédits d'investissement au sein d'une banque implique une certaine modification d'après les résultats, à savoir :

- Le montant du CMT ne doit en aucun cas 60% de la contre-valeur en dinar du coût des équipements.

Notre étude est basée sur une méthode qui consiste à utiliser l'évaluation du projet, avec l'analyse des bilans prévisionnels des six premières années d'activité avec le calcul des ratios nécessaires pour déterminer le degré du risque de ce projet et sa rentabilité tout au long de sa durée de remboursement, afin de prendre la décision de rejeter ou d'accepter cette demande. Ainsi, l'étude de notre cas, par l'analyse financière, a permis aux banquiers d'émettre un avis favorable pour le demandeur de crédit.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

L'analyse et la gestion des risques de crédit représentent des éléments très importants pour les banques, du fait de son expansion et son développement rapide, à travers les différentes méthodes et moyens de gestion et de prévention, et surtout d'outils de mesure et de contrôle.

Cette importance vient du fait qu'à chaque fois qu'une banque accorde un crédit à un client, elle s'expose systématiquement à une multitude de risques, tel les risques de crédit, qui peuvent nuire à son bon fonctionnement.

Dans ce travail de recherche, nous avons principalement abordé le problème de la gestion des risques de crédit en traitant la problématique suivante : « **Comment les banques commerciales en Algérie, notamment celles de la ville de Bejaia, gèrent-elles les risques de crédit auxquels elles sont confrontées quotidiennement ?** ».

Le traitement de cette problématique s'est effectué à travers un cadre théorique, représenté par deux chapitres descriptifs sur les différents points de notre sujet, et un cadre pratique, représenté par deux chapitres, où nous avons effectué une enquête de terrain à travers un questionnaire distribués auprès de quinze (15) banques, publiques et privées, de la ville de Bejaia ;le traitement des données collectées a été opéré en utilisant un logiciel spécialisé, à savoir SPHINX IQ. Le deuxième cas pratique s'est déroulé au sein de la banque BNA BEJAIA, où nous avons réalisé une analyse financière à travers l'analyse des principaux ratios indicateurs de gestion des risques de crédit.

Ainsi, tout au long de notre travail, nous avons d'abord mis l'accent sur la notion des risques de crédit, en se basant sur ses types et en s'appuyant sur les différentes définitions décrites par les théoriciens. En effet, ces définitions constituent la première étape dans la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de ce risque, puis nous avons évoqué ses approches de mesure. Ainsi, nous avons traité la gestion des risques de crédit au niveau interne et externe. Par la suite, nous nous sommes intéressés aux différentes méthodes de gestion de ces risques de crédit, ainsi que les moyens de prévention, à savoir : l'application des règles prudentielles, le recueil des garanties et le suivi de l'engagement. Dans cette optique, le dispositif de l'analyse de la structure financière (les soldes intermédiaires de gestion SIG et les ratios) constitue un élément fondamental en matière de maîtrise des risques bancaires, particulièrement les risques de crédit.

Pendant la période de notre stage pratique, qui s'est déroulé au sein de la Direction des Réseaux d'Exploitation DRE-BNA BEJAIA, nous avons constaté, qu'avant de prendre la décision, d'accorder ou de refuser une demande de crédit, la banque doit tout d'abord,

CONCLUSION GENERALE

identifier la santé financière du client, en exigeant tout un dossier qui contient des éléments qui lui permettront à la fois de recevoir des garanties et d'évaluer sa solvabilité. Nous avons également constaté que la BNA utilise toujours la méthode classique et qu'elle est encours d'adopter la nouvelle méthode, à savoir le scoring.

En somme, nos deux cas pratiques nous ont permis de confirmer toutes nos hypothèses de recherche de départ, à savoir : la réglementation prudentielle est un outil efficace dans l'évaluation et la gestion du risque de crédit bancaire ; l'analyse financière est un indicateur direct de mesure des risques de crédit ; L'exigence de garanties peut être la méthode la plus fiable et la plus efficace pour éviter et gérer les risques de crédit.

Comme pour toute recherche, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés, depuis la phase documentaire jusqu'à la fin de nos travaux, notamment en ce qui concerne la distribution et la collecte des quinze (15) questionnaires de notre échantillon.

En effet, les écrits relatifs à notre thème, même s'ils existent, ne sont pas très riches et la contrainte « temps » n'a guère arrangé les choses, bien au contraire, car un stage d'une si courte durée ne permet pas de traiter ce thème dans tous ses détails, néanmoins le deux cas pratiques ensembles nous ont permis d'avancer des conclusions assez fiables.

A la lumière de ces éléments, nous proposons à la BNA, en particulier et aux banques algériennes en général, de se mettre au même niveau que leurs concurrents, à savoir les banques étrangères, qui se trouvent sur le territoire national, en adoptant un système de notation interne qui va faciliter l'étude des dossiers et la rendre plus rapide et robuste, qui inciterait la BNA à continuer son activité dans de meilleures conditions.

Enfin, nous espérons que cette étude va ouvrir d'autres voies de recherche aux futurs étudiants en matière de gestion des risques de crédit bancaire.

ANNEXES

LISTES DES ANNEXES CHAPITRE III

ANNEXE N° 01

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE A.MIRA - BEJAIA



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة عبد رحمان ميرة- بجاية

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

**Enquête de terrain par questionnaire sur : « La gestion du risque
de crédit par les banques commerciales en Algérie : cas des
banques de la ville de Bejaia »**

Réalisée par :

- * M. DJAFRI Salim
- * M. BOUGHANEM Said

Sous la direction du : Dr. MOUFFOK Nacer-Eddine

Avril-Mai 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de **Master 2** en Sciences Économiques, option : **Economie Monétaire et Bancaire** portant sur le thème « **La gestion du risque de crédit par les banques commerciales en Algérie : cas des banques de la ville de Bejaia** », et afin d'avoir des informations précieuses et indispensable, on a décidé d'élaborer un travail de terrain à travers un questionnaire auprès des agences bancaires de la ville de Bejaïa.

C'est pourquoi nous vous invitons à répondre à nos questions, car votre participation nous paraît très importante en tant que professionnel de la fonction bancaire.

Nous tenons à vous rassurer que les renseignements que vous nous donnerez seront traités dans la plus grande discrétion et seront présentés d'une façon anonyme et ne seront utilisés qu'à des fins de recherche scientifique.

Comptant sur votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, le responsable nos sincères salutations.

Partie 1 : Questions relatives à l'environnement de la banque

1. Quelle est la Dénomination de la banque?

2. Quel est son siège social?

3. Quelle est la date de de création?

4. Quel est l'effectif total de la banque?

5. Quelle est la qualité du répondant?

- 1. Directeur
- 2. Responsable de département de la gestion des risques
- 3. Autres

6. Quel est le statut de la banque?

- 1. Publique
- 2. Privée

7. Quelle est la nationalité de la banque?

- 1. Nationale
- 2. Etrangère

8. Est-ce que votre banque est spécialisée dans un secteur d'activité bien précis?

- 1. oui
- 2. non

9. Quelle est son activité principale?

10. Quelle est son activité secondaire?

Partie 2 : Questions relatives aux risques bancaires

11. La politique en matière d'octroi de crédit est-elle clairement définie ?

- 1. oui
- 2. non

12. Cette politique dépend-t-elle du secteur d'activité ou du segment de marché?

- 1. Segment de marché
- 2. Secteur d'activité

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

13. Existe-t-il un dossier d'étude avant chaque octroi de crédit?

- 1. oui
- 2. non

14. Est-ce qu'une analyse de la situation financière du client est faite à partir d'états financiers récents ?

- 1. Oui
- 2. Non

15. Si " Non ", veuillez nous préciser brièvement pourquoi et comment ?

La question n'est pertinente que si Analyse de la situation financière = "Non"

16. Ces études et analyses des dossiers permettent-elles d'identifier les risques ?

- 1. Oui
- 2. Non

17. Les demandes de crédits sont-elles toujours acceptées après étude?

- 1. Oui
- 2. Non

18. Si " Non ", veuillez nous préciser brièvement pourquoi?

La question n'est pertinente que si Décision après l'étude = "Non"

19. Existe-il une évaluation des garanties par des experts ?

- 1. Oui
- 2. Non

20. Si " Non ", veuillez nous préciser brièvement pourquoi :

La question n'est pertinente que si évaluation des garanties = "Non"

21. Quels types de clients représentent-ils un risque plus élevé ?

- 1. Personne morale
- 2. Personne physique

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

22. Y a-t-il une zone géographique plus affectée que les autres ?

- 1. Oui
- 2. Non

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

23. Si oui veuillez nous préciser brièvement pourquoi?

La question n'est pertinente que si Zone géographique plus risquée = "Oui"

24. Quel est le degré de risque auquel votre banque est confrontée?

- 1. Elevé
- 2. Moyen
- 3. Faible

25. Quels sont les produits qui représentent un risque plus élevé, veuillez citer au moins deux produits?

26. Quels sont les principaux types de risques rencontrés au sein de votre établissement?

- 1. Risque de crédit
- 2. Risque de marché
- 3. Risque de liquidité
- 4. Risque de taux de change
- 5. Risque de taux d'intérêt
- 6. Risque pays
- 7. Risque opérationnel

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

27. Selon vous, y a-t-il des produits sans risques?

- 1. Oui
- 2. Non

28. Si la réponse est "oui", veuillez les citer?

La question n'est pertinente que si Produits sans risques = "Oui"

29. Les défauts de remboursement sont-ils à la hausse ou à la baisse?

- 1. A la hausse
- 2. A la baisse

30. Y a-t-il un produit plus affecté que les autres?

- 1. Oui
- 2. Non

Partie 3 : Questions relatives à la gestion du risque de crédit

31. Avez-vous au sein de votre banque développé une procédure de gestion de risque?

- 1. Oui
- 2. Non

32. Quelle est la méthode la plus utilisée au sein de votre banque?

- 1. La réglementation Prudentiel
- 2. Les supports
- 3. La prise de garantie
- 4. Les dérivés du crédit
- 5. Le partage des risques
- 6. La titrisation

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

33. En matière d'identification des risques, vous avez recours à?

34. Quelle est la fréquence du recours aux outils de gestion des risques?

- 1. Systématique
- 2. Rare
- 3. Fréquent
- 4. inexistant
- 5. Occasionnel

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

35. Quels sont les outils de gestion de risque utilisés par votre banque?

36. Quel est le degré de risque de crédit au sein de votre banque?

- 1. élevé
- 2. Moyenne
- 3. Faible

37. Quelle est la fréquence de ce type de risque?

- 1. Répétitif
- 2. Occasionnel

38. Comment gérez-vous ce type de risque?

39. Que pensez-vous des conditions exigées par votre banque avant l'octroi du crédit?

40. Quelle est la durée de la prise de décision pour l'octroi de crédit?

- 1. Long terme
- 2. Moyen terme
- 3. Court terme

41. Quelles garanties exigez-vous en contre partie des crédits distribués?

- 1. Garantie réelle
- 2. Garantie personnelle

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

42. Avez-vous une préférence pour un type de garantie?

- 1. Oui
- 2. Non

43. Que préférez-vous comme type(s) de garantie(s) :

- 1. Garantie personnelle
- 2. Garantie réelle

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

44. Dans les différents cas d'évaluation, quel choix du chiffre d'affaires faites-vous actuellement pour l'étude de dossier de crédit?

- 1. chiffre d'affaires annuel
- 2. chiffre d'affaires réalisé l'année précédente et l'année actuelle
- 3. Uniquement chiffre d'affaires fort
- 4. à base des 3 dernières années
- 5. chiffre d'affaires fort mensuel + chiffre d'affaires faible mensuel sur 2
- 6. cela dépend des cas

45. Dans quel cas la décision de la durée de remboursement est-elle prise?

- 1. Après négociations avec le client
- 2. Décision prise par le comité de crédit
- 3. Libre choix du client
- 4. selon l'étude du dossier

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

46. Selon vous, quels types de crédits offrent un meilleur remboursement?

- 1. Crédit Individuel
- 2. Crédit Immobilier
- 3. Crédit Relais

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

47. Quelle appréciation faites-vous du plafonnement du montant du crédit accordé?

- 1. trop élevé
- 2. acceptable
- 3. faible
- 4. très faible

ANNEXE N°02

Tableau N°1 : Les garanties exigées et préférées par les banques

Dénomination	Garanties exigées	Préférence de garanties
Trust Bank Algérie	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
Housing Bank Algérie	Garantie réelle	Garantie réelle
Gulf Bank Algérie	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
Bank ABC Algérie	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
BNP Parisbas	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
NATIXIS Algérie SPA	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
Société Générale Algérie SPA	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
FRANSABANK El Djazair	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	Garantie réelle	Garantie réelle
Banque de Développement Local	Garantie réelle	Garantie réelle
Banque Nationale d'Algérie	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle
Crédit Populaire d'Algérie	Garantie réelle	Garantie réelle
Banque Extérieure d'Algérie	Garantie réelle	Garantie personnelle
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	Garantie réelle ; Garantie personnelle	Garantie réelle

Source : D'après notre enquête de terrain

Ce tableau nous renseigne que la plupart des banques exigent des garanties réelles et personnelles, mais préfèrent souvent des garanties réelles.

LISTES DES ANNEXES CHAPITRE IV

ANNEXE N°01

Tableau N°1: La production prévisionnelle des ventes pour 6 ans.

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Production vendue	215893333	237482667	261230933	287354027	316089429	347698372
Totaux	215893333	237482667	261230933	287354027	316089429	347698372

Tableau N°2 : Charges d'exploitation indirectes.

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Carburant	79200	87120	95832	105415	115957	127552
Lubrifiants	105600	116160	127776	140554	154609	170070
Energie électrique	1980000	2178000	2395800	2635380	2898918	3188810
Pièces détachées	120000	132000	145200	159720	175692	193261
Produits d'entretien	316800	348480	383328	421661	463827	510210
Pneumatiques	120000	132000	145200	159720	175692	193261
Consommab.informatique	120000	132000	145200	159720	175692	193261
Fournitures des bureau	90000	99000	108900	119790	131769	144946
Totaux	2931600	3224760	3547236	3901960	4292156	4721371

Tableau N°3 : Les charges à engager en matière de services extérieurs.

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Assurance usine	600000	660000	726000	798600	878460	966306
Assurance véhicules	180000	198000	217800	263538	26 3538	289892
Assurance responsabilité civile	48000	52800	58080	70277	70 277	77304
Commissions bancaires	198000	217800	239580	289892	289 892	318881
Ent. Rép. Equ. Prod	792000	871200	958320	1159567	1159567	1275524
Loyers et charges locatives	3168000	3484800	3833280	4216608	4638269	5102096
Publicité	300000	330000	363000	399300	439230	483153
Tél, fax, internet	120000	132000	145200	159720	175692	193261
Frais de missions/réceptions	600000	660000	726000	798600	878460	966306
Totaux	6006000	6606600	7267260	7993986	8793385	9672723

Tableau N°4 : prévision des frais personnels sur 6ans.

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Salaires cotisables	6336000	6996600	7666560	8433216	9276538	10204191
Charges patronales	1647360	1812096	1993306	2192636	2411900	2653090
Autres indemnités	316800	348480	383328	421661	463827	510210
Totaux	8300160	9130176	10043194	11047513	12152264	13367491

Tableau N°5 : Impôts et Taxes.

Désignation	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
TAP (exonère 3ans)	0	0	0	3879279	4267207	4693928
Autres	10000	10000	10000	10000	100000	10000
Totaux	10000	10000	10000	3889279	4277207	4703928

Tableau N°6 : Tableau des Frais financiers

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Commissions et agios	132000	145200	159720	175692	193261	212587
Intérêts sur CMT	1604400	1524180	1203300	882420	561540	240660
Totaux	1736400	1669380	1363020	1058112	754801	453247

Tableau N°7 : Frais d'amortissement détaillés par nature d'investissements.

Désignation	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Frais préliminaires	150000	150000	150000	150000	150000	150000
Bâtiments	0	0	0	0	0	0
Matériel et outillage	5256016	5256016	5256016	5256016	5256016	5256016
Agencement et installation	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0	0
Equipement de bureau	0	0	0	0	0	0
Totaux	5406016	5406016	5406016	5406016	5406016	5406016

Tableau N°8 : Tableau d'amortissement des investissements

N° Cpte	Désignation	Tau x	Acquisition		Amortissement			v.n.c
			Date	Valeur	Antérieur	Exercice	Cumul	
200000	<u>INVESTISSEMENT EXISTANT :</u> Frais préliminaires	20%	01/09/21 6	2250000	0,00	150000,0	150000	2100000
	Total du 200000			2250000	0,00	150000	150000	2100000
215490	<u>INVESTISSEMENT A ACQUERIR :</u> MATERIEL ET OUTILLAGE							
	Ligne automatique de fabrication de papier	10%	01/09/16	19716539	-	1971654	1971654	17744885
	Ligne automatique de confection de cartons	10%	01/09/16	22648032	-	2264803	2264803	20383229
	03chariots élévateurs 3T/3m	10%	01/09/16	3678842	-	367884	367884	3310958
	02kits porte bobine hydraulique	10%	01/09/16	1947280	-	194728	194728	1752552
	15 transpalettes 3T standard	10%	01/09/16	680442	-	68044	68044	612398
	Groupe électrogène 200 KVA	10%	01/09/16	3889028	-	388903	388903	3500126
	TOTAL du 215490			52560163		5256016	5256016	47304147
Total général				54810163		5406016	5406016	49404147

Tableau N°9 : Bilans d'ouverture : Bilan Actif

N° cpt	Actif	Montant brut	Amortissement provisionnel	Montant Net « N »	Montant Net « N-1 »
	<u>ACTIF IMMOBILISE NON COURANT</u>				
	Ecart d'acquisition	0	0	0	0
	Immobilisations incorporelles	2250000	0	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
	Immobilisations en cours	0	0	0	0
	Immobilisations financières	0		0	0
	Titres mis en équivalence-entreprises associées		0		
	Autres participation et créances rattachées autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et d'autres actifs financiers non courants	0	0	0	0
		0	0	0	0
		0	0	0	0
	TOTAL ACTIF NON COURANT	225000	0	225000	0
	<u>ACTIF COURANT</u>				
	Stocks et en cours	0		0	
	<u>Créances et emplois assimilés</u>				
	Clients	0		0	
	Autres débiteurs	15000		15000	
	Impôts	0		0	
	Autres actifs courants	0		0	
	<u>Disponibilité et assimilés</u>				
	Placements et autres actifs financiers courants	0		0	
	Trésorerie	22000163		22000163	
	TOTAL ACTIF COURANT	22015163		22015163	
	Total général actif	24265163		24265163	

Tableau N°10 : Bilans d'ouverture : Bilan Passif

N° cpt	Passif	Montant net « N »	Montant net « N-1 »
	<u>Capitaux propres :</u>		
	Capital émis	20 000 000	
	Capital non appelé		
	Primes et réserves		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Résultat net		
	Autres capitaux propres-report a nouveau		
	Part de la société consolidante		
	Part des minoritaires		
	Total	20 000 000	
	<u>Passif non courant</u>		
	Emprunt et dettes financières	0	0
	Impôts	0	0
	Autres dettes non courantes	0	0
	Provisions et produits comptabilisés d'avance	0	0
	Total passifs non courant	0	0
	<u>PASSIF COURANT</u>		
	Fournisseurs et comptes attachés	0	0
	Impôts	0	0
	Autres dettes		
	Comptes courant des associés	24265163	0
	Autres dettes d'exploitation	0	0
	Trésorerie passif	0	0
	Total passif courants	24265163	
	Total général passif	24265163	

Tableau N°11 : Plan de Financement

<i>Désignation</i>	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>	<i>Année 6</i>
1. <u>Solde de départ</u>	22000163	-30560000	-24168396	-18149604	-11611395	-3787740
2. <u>Encaissements :</u>						
<i>Encaissements ventes</i>	300271088	314005224	330131084	350771717	375538491	41309341
<i>Créances antérieures</i>	0	40732432	61098648	82483175	103103969	123724762
TOTAL ENCAISSEMENTS	300271088	354737656	391229732	433254891	478642460	536817103
3. <u>Dépense :</u>						
<i>Financement du stock final</i>	25000000	27500000	30250000	33275000	36602500	40262750
<i>Dépenses d'exploitation</i>	273393940	300450762	329941079	366297251	402447303	442249904
<i>Règlement dettes antérieurs</i>	0	12500000	17500000	20000000	25000000	27500000
<i>Frais préliminaires</i>	0					
<i>Financement projet</i>	52560163	0	0	0	0	0
<i>Remboursement C.M.T</i>	0	6112000	6112000	6112000	6112000	6112000
<i>Intérêts et frais financiers</i>	1877148	1783291	1407861	1032431	657002	281572
<u>TOTAL DEPENSES</u>	352831251	348346052	385210940	426716682	470818805	516406226
4. <u>solde final</u>	-30560000	-24168396	-18149604	-11611395	-3787740	16623137

<i>DETTE INVEST</i>	30560000	24448000	18336000	12224000	6112000	0
<i>SOLDE trésorerie</i>	0	279604	186396	612605	2324260	16623137
<i>Caisse</i>	0	50000	100000	110000	121000	133100
<i>Banque</i>	0	229604	86396	502605	2203260	16490037
<i>Découvert</i>	0	0	0	0	0	0

Tableau N°12 : Bilan Prévisionnel Actif (voir les annexes) :

N° cpt	Actif	Phase exploitation					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	<u>ACTIF IMMOBILISE NON COURANT</u>						
	Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations incorporelles	2250000	2250000	2250000	2250000	2250000	2250000
	Immobilisations corporelles	52560163	52560163	52560163	52560163	52560163	52560163
	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
	Titres mis en équivalence-entreprises associées	0	0	0	0	0	0
	Autres participation et créances rattachées autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
	Prêts et d'autres actifs financiers non courants	0	0	0	0	0	0
	TOTAL ACTIF NON COURANT BRUT	54810163	54810163	54810163	54810163	54810163	54810163
	Amortissement /provisions	5406016	10812033	16218049	21 624 065	27030081	32286098
	TOTAL ACTIF NON COURANT NET	49404 147	43998130	38592114	33186 098	27780 081	22524 065
	<u>ACTIF COURANT</u>						
	Stocks et en cours	25000000	27500000	30250000	33275000	36602 500	40262 750
	<u>Créances et emplois assimilés</u>						
	Clients	40732432	61098648	82483175	103103969	123724762	136097238
	Autres débiteurs	12500000	25000000	25000000	17500000	17500000	15000000
	Impôts	8500000	22500000	22500000	15000000	12500000	7500000
	Autres actifs courants	4000000	7500000	8250000	9075000	9982500	10980750
	<u>Disponibilité et assimilés</u>						
	Placements et autres actifs financiers courants						
	Trésorerie	0	0	0	0	0	0
		0	279604	186396	612605	2324260	16623137
	TOTAL ACTIF COURANT	90732432	143878252	168669571	178566573	202634022	226463875
	Total général actif	140136579	187876382	207261685	211752671	230414104	248987940

Tableau N°13 : Bilan Prévisionnel Passif (voir les annexes) :

N° cpt	Passif	Phase exploitation					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	<u>Capitaux propres</u>						
	Capital émis	20000000	20000000	20000000	20000000	20000000	20000000
	Capital non appelé	0	0	0	0	0	0
	Primes et réserves						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Résultat net	51172490	57072001	63794101	67277043	74955 471	83519654
	Autres capitaux propres-report a nouveau	0	51172490	57072001	63794101	67277043	74955471
	Part de la société consolidante						
	Part des minoritaires						
	TOTAL	71172490	128244491	140866102	151071144	162232514	178475125
	<u>Passif non courant</u>						
	Emprunt et dettes financières	30560000	24448000	18336000	12 224000	6112000	0
	Impôts	0	0	0	0	0	0
	Autres dettes non courantes	0	0	0	0	0	0
	Provisions et produits comptabilisés d'avance	0	0	0	0	0	0
	TOTAL PASSIF NON COURANT NET	30560000	24448000	18336000	12 224000	6112000	0
	<u>PASSIF COURANT</u>						
	Fournisseurs et comptes attachés	10638925	7068728	19559420	19533864	32680076	40610867
	Impôts	2500000	2750000	3025000	3327500	3660250	4026275
	Autres dettes						
	Comptes courant des associés	24265163	24265163	24265163	24265163	24265163	24265163
	Autres dettes d'exploitation	100000	1100000	1210000	1331000	1464100	16105510
	Trésorerie passif	0	0	0	0	0	0
	TOTAL PASSIF COURANT	38404088	35183891	48059583	48457527	62069589	70512815
	Total général passif	140136579	187876382	207261685	211752671	230414104	248987940

Tableau N°14 : Comptes de Résultats Prévisionnels (voir les annexes) :

Compte	Désignation des comptes	Phase exploitation					
		Année1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
70	Ventes et produits annexes	291456000	320601600	3526611760	387927936	426720730	469392803
71	Variation stocks produit finis et en cours	0	0	0	0	0	0
72	Production immobilisée	0	0	0	0	0	0
74	Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
	PRODUCTION DE L'EXERCICE (1)	291456000	320601600	3526611760	387927936	426720730	469392803
60	Achats consommés	218824933	240707427	264778169	291255986	320381585	352419743
61/62	Services extérieurs et autres consommations	6006000	6606600	7267260	7993986	8793385	9672723
	Consommation de l'exercice	224830933	247314027	272045429	299249972	329174969	362092466
	Valeur ajoutée d'exploitation 1-2	66625067	73287573	80616331	88677964	97545760	107300336
63	Charge de personnel	8300160	9130176	1043194	11047513	12152264	13367491
64	Impôts taxes et versement assimilés	10000	10000	10000	3889279	4277207	4703928
	Excédent brut d'exploitation	58314907	64147397	70563137	73741171	81116289	89228917
75	Autres produits opérationnels						
65	Autres charges opérationnelles						
68	Dotations aux amortissements	5406016	5406016	5406016	5406016	5406016	5406016
78	Reprise sur perte de valeur et provisions						
	Résultat opérationnel	52908 890	58741381	65157121	68335155	75710272	83519654
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1736400	1669380	1363020	1058112	754801	453247
	Résultat financière	-1736400	-1669380	-1363020	-1058112	-754801	-453247
	Résultat ordinaire avant impôts	51172490	57072001	63794101	67277043	74955471	83519654
695	Impôts exigibles sur résultat ordinaires	0	0	0	0	0	0
692	Impôts différés sur résultat ordinaires	0	0	0	0	0	0
	Total des produits des activités	291456000	320601600	352661760	387927936	426720730	469392803
	Total des charges des activités	240283510	263529599	288867659	320650893	351765259	3858873149
	Résultat net des activités ordinaires	51172490	57072001	63794101	67277043	74955471	83519654
77	Eléments extraordinaire produits						
67	Eléments extraordinaires charges						
	Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
	RESULTAT NET DE L'exercice	51172490	57072001	63794101	67277043	74955471	83519654
	CACH FLOW NET	56578507	62478017	69200117	72683059	80361487	88775670

ANNEXE N° 02

LES DOCUMENTS DU DOSSIER D'EMPRUNT

Nous vous communiquons ci-après la décision du CRC concernant le dossier de crédit de la relation en objet.

Avis favorable pour la mise en place des lignes de crédit suivantes :

I. Investissement :

- OCD de 472.240,00 USD relayée par CMT de 32.760.000,00DA, remboursable sur 5 ans dont une année de différé, destiné au financement des équipements de production repris en annexe.

Echéance finale au 30/06/2023.

Le montant du CMT ne doit en aucun cas dépassé 60% de la contre-valeur en dinar du coût des équipements.

II. Exploitation :

- DECOUVERT : 1.600.000,00 DA
- AVAL : 4.000.000,00 DA
- Crédit relai de 120 jours : 15.000.000,00 DA (financement local des importations réalisées par CREDOC ou REMDOC à vue).

Conditions d'utilisation :

- Signature de la convention de crédit d'investissement et d'exploitation ;
- Signature de la CSL des associés (Investissement et Exploitation) ;
- Nantissement du fonds du commerce élargit au matériel (Investissement et Exploitation);
- Recueil de la garantie FGAR ;
- Mobilisation de l'apport personnel.

A postériori :

- Nantissement du matériel à financer et les DPAMR y relatives.

Mondial Equipment Co., Limited

Hong Kong : Unit 04, 7/F, Bright Way Tower, NO. 33 Mong Kok Road, Kowloon, Hong Kong.
Shenzhen : R. 17K, Hangdu Building, Huafu Road, Futian Distrit, Shenzhen, China.
Tel/Fax : (0086) 755 29812534 - WWW.MONDIAL-EQUIPMENT.COM

Facture Proforma N°: 038

Date : 05/03/2018

From : Mondial Equipment Co., Limited Unit 04, 7/F, Bright Way Tower, NO. 33 Mong Kok Road, Kowloon, Hong Kong. Mr. Cool Lin Tél: 0086 13428928483 Email : mondialsatlequipment@gmail.com	A : SARL DARIS INDUSTRIE EXTRAPAF Adresse : LOT COMMUNAL BOUKHALFA AMIZOUR BEJAIA ALGERIE
--	---

ITEM	DESCRIPTION	QTE	PRIX (CFR)	MONTANT (USD)
------	-------------	-----	------------	---------------

1	LIGNE AUTOMATIQUE DE FABRICATION ET D'EMBALLAGE DE CHEMISE PAPIER ET DE SOUS CHEMISE	1	130 740,00	130 740,00
2	MACHINE D'IMPRESSION ROTATIVE FLEXOGRAPHIE	1	55 000,00	55 000,00

*Da Ligne
à l'Emploi*

TOTAL		\$ 185 740,00
FRET 40 PIEDS + 20 PIEDS		\$ 6 000,00
TOTAL CFR BEJAIA		\$ 191 740,00

Montant Total : CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE SEPT CENT QUARENTE DOLLARS AMERICAINS. IN COTERM CFR

PAYS D'ORIGINE : CHINE

TERMES DE PAYEMENT : 100% Lettre de Crédit (L/C) confirmée,
irrévocable et payable à vue ;

Délai de livraison : Cent Vingt Jours (120) jours après réception de la L/C.

Port de Départ : Any port (Chine) Port de Destination : BEJAIA port (Algérie)

COORDONEES BANQUAIRE:

NOM DE LA COMPAGNIE : MONDIAL EQUIPMENT CO., LIMITED

ADRESSE DE LA COMPAGNIE : Unit 04, 7/F, Bright Way Tower, NO. 33 Mong Kok Road, Kowloon, Hong Kong.

NUMERO DE COMPTE : 561-728916-838 NOM DE LA BANQUE : HSBC HONG KONG

ADRESSE DE LA BANQUE : 1 QUEEN'S ROAD CENTRAL, HONG KONG SWIFT : HSBCHKHHHKH



TWO STARS TRADING CO., LIMITED
星空贸易有限公司

From Professional To Professional

ADD: UNIT D, 16 CHEUK NANG PLAZA 258 HENNESSY ROAD, WANCHAI HONGKONG

TEL: 00852-21873999

FAX: 00852-21873999

proforma invoice

BILL TO :
SARL DARIS INDUSTRIE EXTRAPAP
ADD: LOT COMMUNAL BOUKHALFA AMIZOUR BEJAIA
ALGERIE

TO THE ORDER OF :
BANQUE NATIONAL D'ALGERIE
ADD : AGENCE 585 RUE MEZIANI HMIMI EL KSEUR BEJAIA
SWIFT CODE :BNALZAL ,POST CODE:06003

PROFORMA INVOICE No	DATE	GOODS NAME	SHIPPING TERMS	PAYMENT TERMS	PORT OF LOADING	DESTINATION
PI 9708	10 March 2018	Full Automatic Slitting Machine, Paper Cutting Machine	CFR BEJAIA	D/P AT SIGHT	NINGBO	BEJAIA

MARKS	Description	PACKAGE	T QTY	U /PRICE	AMOUNT
				(USD)	(USD)
ITEM 01	Machine complètement automatique de refente et de reboinage de bobine de papier à grande vitesse		1	\$54,000.00	\$ 54,000.00 X
ITEM 02	Machine d'emballage de papier different format		2	\$45,000.00	\$ 90,000.00
TOTAL		0	3		\$144,000.00

One Hundred Forty Eight Thousand Six Hundred Dollars and No Cents

FREIGHT CHARGE	\$4,600.00
TOTAL CFR	\$148,600.00

ORIGINE OF GOODS: CHINA

BANK INFORMATION

BENEFICIARY: TWO STARS TRADING CO., LIMITED
ACCOUNT NUMBER: 475 577 672
BANK NAME: DBS Bank (Hong Kong) Limited
BANK ADD: 16th Floor, The Centre, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong
SWIFT CODE: DHBKHKHH

SIGNATURE AND COMPANY CHOP

For and on behalf of
TWO STARS TRADING CO., LIMITED

Authorized Signature(s)

TWO STARS TRADING CO., LIMITED

星空贸易有限公司

From Professional To Professional

ADD: UNIT B, 16 CHEUK NANG PLAZA 150 HENNESSY ROAD, MANDALAY HONGKONG

TWO STARS TRADING CO., LIMITED

TEL: 00852-21873988 FAX: 00852-21873900

proforma invoice

BILL TO:
 KARL DARIS INDUSTRIE EXTRAPAP
 ADD: LOT COMMUNAL BOUKHALFA AMIZOUR BEJAIA
 ALGERIE

TO THE ORDER OF:
 BANQUE NATIONAL D'ALGERIE
 ADD: AGENCE 585 RUE MEZIANI HMIMI EL KSEUR BEJAIA
 SWIFT CODE: BNALDZAL POST CODE: 06003

PROFORMA INVOICE No	DATE	GOODS NAME	SHIPPING TERMS	PAYMENT TERMS	PORT OF LOADING	DESTINATION
PI 9707	10 March 2018	Full Automatic Slitting Machine, Paper Cutting Machine	CFR BEJAIA	D/P AT SIGHT	NINGBO	BEJAIA

MARKS	Description	PACKAGE	T QTY	U /PRICE		AMOUNT	
				(USD)	(USD)	(USD)	(USD)
ITEM 01	Ligne de découpe complètement automatique de papier défirant format 320mm*410*/430*560mm/800mm*1100 mm/600mm*900mm		1	\$88,500.00		\$ 88,500.00	
ITEM 02	Machine de découpe de papier en format 700mm*1000mm		1	\$28,000.00		\$ 28,000.00	
ITEM 03	Onduleur stabilisateur 80kva		1	\$10,800.00		\$ 10,800.00	
TOTAL		0	3			\$127,300.00	
						FREIGHT CHARGE	\$4,600.00
						TOTAL CFR	\$131,900.00

One Hundred Thirty One Thousand Nine Hundred Dollars and No Cents

ORIGINE OF GOODS: CHINA

BANK INFORMATION

BENEFICIARY: TWO STARS TRADING CO., LIMITED
 ACCOUNT NUMBER: 475 377 673
 BANK NAME: DBS Bank (Hong Kong) Limited
 BANK ADD: 1/F, 1/F, The Centre 99 Queen's Road Central, Hong Kong
 SWIFT CODE: DHBKHKHH

SIGNATURE AND COMPANY CHOP

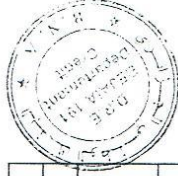
For and on behalf of
 TWO STARS TRADING CO., LIMITED
 Authorized Signature(s)

CRC N°22 DU 13/05/2018

1 USD =

115,62

		LA STRUCTURE D'INVESTISSEMENT			
FACTURE	EQUIPEMENTS	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX EN USD	PRIX EN DINARS
FACTURE PROFORMA N°038 DU 05/03/2018	UNE LIGNE AUTOMATIQUE DE FABRICATION DE CHEMISE PAPIER ET DE SOUS CHEMISE	1	130 740,00	130 740,00	15 116 158,80
	MACHINE D'IMPRESSION ROTATIVE FLEXOGRAPHIE	1	55 000,00	55 000,00	6 359 100,00
	FRET 40 PIEDS + 20 PIEDS	1	6 000,00	6 000,00	693 720,00
	LIGNE DE DECOUPE COMPLETEMENT AUTOMATIQUE DE PAPIER DIFFERENT FORMAT 320mm *410*/430*560mm/800mm *1100MM/60 0mm *900mm	1	88 500,00	88 500,00	10 232 370,00
FACTURE PROFORMA P19707 DU 10/03/2018	MACHINE DE DECOUPE DE PAPIER EN FORMAT 700mm *1000mm	1	28 000,00	28 000,00	3 237 360,00
	ONDULEUR STABILISATION 80 kvd	1	10 800,00	10 800,00	1 248 696,00
	FREIGHT CHARGE	1	4 600,00	4 600,00	531 852,00
FACTURE PROFORMA P19708 DU 10/03/2018	LIGNE COMPLETEMENT AUTOMATIQUE DE RETENTE ET DE REBOINAGE DE BOBINE DE PAPIER A GRANDE VITESSE	1	54 000,00	54 000,00	6 243 480,00
	MACHINE D'EMBALLAGE DE PAPIER DIFFERENT FORMAT	1	90 000,00	90 000,00	10 405 800,00
	FREIGHT CHARGE	1	4 600,00	4 600,00	531 852,00
	TOTAL	10	472 240,00	472 240,00	54 600 388,80



Dossier **SARL DARIS INDUSTRIE ag 585**

mai-18

LA STRUCTURE DE FINANCEMENT		
DESIGNATION	MONTANT	QUOTITE
APPORT PERSONNEL	21 840 388,80	40%
CREDIT BANCAIRE	32 760 000,00	60%
TOTAL	54 600 388,80	100%

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

I. Ouvrages

- BOUSQUET J, (1997), *L'entreprise et les banques*, collection Droit et Gestion, paris.
- BOUYACOUB F, (2000), *L'entreprise et le financement bancaire*, édition Casbah, Alger.
- DE COUSSERGUES S, (1992), *La gestion de la banque*, édition, DUNOD, Paris.
- DESMITCH F, (2004), *Pratique de l'activité bancaire*, édition DUNOD, paris.
- LAHILLE.J P, (2001), *Analyse financière*, 6^{ème} édition, DALLOZ, Paris.
- PRUCHAUD J, (1960), *Evolution des techniques bancaires*, éditions scientifiques RIBER, Paris.
- Livre « la banque et l'entreprise » de « G. ROYER et A. CHOINEL » édité la revue BANQUE, 1995, p255.france.

II. Articles

- BERNARD V, et COLLI J.C, Les crédits bancaires aux entreprises, revue bancaire, éd. Du seuil,1996, paris.
- DIETCH M. et PETEY J. (2003), *Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières*, édition. Revue banque éditeur, paris, p48.

III. Thèses

- OUSSMAN BAH, (2008), « La gestion du risque crédit, gestion externe », thèse de doctorat, Université de Dakar Bourguiba - Maitrise en banque assurance finance P.34,35.

- MADJOUR Mourad, (2005), «_étude des conditions d'octroi Du crédit bancaire », Mémoire de fin d'étude de Master, brevet supérieur de banque, Ecole Supérieure de Banque

- ZMARROU HICHAM, (200), « Le dispositif de maîtrise des risques et le contrôle interne au sein des établissements de crédit », Thèse professionnelle en économie, ESC Lille.

IV. Textes juridiques

- Article 409 du Code de Commerce.
- Article 882 du Code Civil.
- Article 948 du Code Civil.
- Ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la Monnaie et au Crédit.
- Ordonnance relative à la Loi de la Monnaie et au Crédit 90-01 du 14 juillet 1990.
- Instruction 32 /91du 24.10.91 relative à la fixation des règles prudentielles, la banque d'Algérie.

V. Sites internet

- https://www.amf-france.org/Resultat-de_recherche?TEXT=controle+interne+&LANGUAGE=fr&isSearch=true&simpleSearch=true&valid_recherche=Valider. Consulté le 11et 12/04/2019
- -<https://www.bank-of-algeria.dz/html/legist1.htm#ORD1004> consulté la fin avril
- -https://www.bank-of-algeria.dz/html/legist31_93.htm#REGLEMENT_N%C2%B093-03 consulté le 08et10mai2019
- -<https://www.bank-of-algeria.dz/html/legist9.htm> consulte juin 2019
- <http://212.129.21.97/07/08/1357/gestion-des-risques-bancaires-definition-mesure-gestion-impact-performance.html> (consulté le (06/04/2019).
- <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2013-1-page-87.htm> (consulte le 21/04/2019
- <http://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html> consulte avril mai 2019.
- -<http://www.bna.dz/fr/formules-de-financement.html> consulte avril mai 2019.
- -<http://www.bna.dz/fr/credits-a-moyen-terme.html> consulte avril mai 2019.
- https://www.memoireonline.com/01/09/1874/m_la-Gestion-du-Risque-de-Credit--un-enjeu-majeur---pour-les-Banques10.html (consulte le 04/04/2019).
- https://www.memoireonline.com/10/13/7580/m_La-mesure-du-risque-de-credit--la-Banque-Togolaise-de-Developpement-approche-par-le-stress-tes4.html (consulté le (06/04/2019).

VI. Autres documents

- Extrait de « Le dispositif de contrôle interne : cadre de référence », résultats des travaux de place, janvier 2007.
- Documentation interne de la Banque Nationale d' Algérie BNA.

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Liste des tableaux chapitre I :

Tableau N°1.1 : La pondération standard

Liste des tableaux chapitre III :

Tableau N°3.1 : Echantillon des banques enquêtées

Tableau N°3.2 : Le nombre de salariés

Tableau N°3.3 : La qualité du répondant

Tableau N°3.4 : Spécialisation / Diversification sectorielle des banques

Tableau N°3.5 : Nature de Spécialisation / Diversification sectorielle

Tableau N°3.6 : Identification des risques sur base d'étude de dossier de crédit

Tableau N°3.7 : Motif d'Acceptation/Refus des crédits sollicités

Tableau N°3.8 : Evaluations des garanties par des experts

Tableau N°3.9 : Les produits les plus risqués

Tableau N°3.10 : Fréquence du risque crédit

Tableau N°3.11 : Appréciation des conditions exigées avant l'octroi de crédit.

Tableau N°3.12 : Types de crédits avec meilleur taux de remboursement.

Tableau N°3.13 : Méthodes d'identification des risques crédit

Tableau N°3.14 : Méthodes de gestion des risques crédit selon les banques

Liste des tableaux chapitre IV :

Tableau N°4.1 : chiffre d'affaire annuel.

Tableau N°4.2 : chiffre d'affaire prévisionnel sur six ans.

Tableau N°4.3 : la production prévisionnelle des ventes pour 6 ans.

Tableau N°4.4 : charges d'exploitation indirectes.

Tableau N°4.5 : Les charges à engager en matière de services extérieurs.

Tableau N°4.6 : prévision des frais personnel sur 6ans

Tableau N°4.7 : impôts et taxes.

Tableau N°4.8 : frais d'amortissement détaillés par nature d'investissements.

Tableau N°4.9 : Tableau d'amortissement des investissements.

Tableau N°4.10 : Bilan prévisionnel actif

Tableau N°4.11 : Bilan prévisionnel passif

Tableau N°4.12 : comptes de résultats prévisionnels

Tableau N°4.13 : Plan de financement

Tableau N°4.14 : tableau d'amortissement du CMT

Tableau N° 4.15 : Bilan prévisionnel actif retraite

Tableau N°4.16 : Bilan prévisionnel passif retraite

Tableau N°4.17 : Soldes intermédiaires de gestion :

Tableau N°4.18 : Indicateurs de gestion par les principaux ratios

Tableau N°4.19 : Les valeurs structurelles (FR, BFR, T).

Liste des figures

Liste des figures

Liste des figures chapitre II :

Figure N°2.1 : Le mécanisme de déroulement de gestion du risque de crédit.

Figure N°2.2 : Le processus de cautionnement.

Liste des figures chapitre III :

Figure N°3.1 : Spécialisation / Diversification sectorielle des banques

Figure N°3.2 : La politique d'octroi de crédit

Figure N°3.3 : Analyse de la situation financière du client

Figure N°3.4 : Type de clients représentant un risque élevé pour les banques.

Figure N°3.5 : Degré de risque des clients

Figure N°3.6 : Les principaux risques auxquels les banques sont confrontées

Figure N°3.7 : Tendance de risque de non remboursement.

Figure N°3.8 : Niveau du risque crédit dans les banques

Figure N°3.9 : Fréquence du risque crédit dans les banques

Figure N°3.10 : Les types de crédits les moins risqués selon les banques

Figure N°3.11 : Plafonnement du montant de crédit octroyé par les banques

Figure N°3.12 : La base d'évaluation et de prise de décision des dossiers de crédit

Figure N°3.13 : Nature de décision sur la durée de remboursement

Figure N°3.14 : La durée de la mise en place du crédit

Figure N°3.15 : Fréquence de recours aux outils de gestion des risques

Figure N°3.16 : Méthodes de gestion des risques crédit utilisées par les banques

Liste des figures chapitre IV :

Figure N°4.1 : Organigramme de la DRE de Bejaia

TABLE DES MATIERES

Tables des matières

Introduction générale	1
Chapitre I : Crédit bancaire : produits et risques	4
Introduction du chapitre	4
Section 1 : Le crédit bancaire : définition, rôle et typologie	4
1. Définition de crédit bancaire.....	4
2. Le rôle du crédit bancaire.....	5
3. Typologie de crédit.....	6
3.1. Le crédit trésorerie.....	6
3.2. Le crédit à la consommation	7
3.3. Le crédit immobilier.....	8
3.4. Les crédits d'exploitation.....	8
3.5. Les crédits d'investissement.....	9
3.5.1. Le crédit à moyen terme.....	9
3.5.2. Le crédit à long terme.....	9
Section 2 : le risque de crédit : définition et composantes, typologie et approches de mesure. ..	10
1. Définition du risque de crédit.....	10
2. Les composantes du risque de crédit.....	11
2.1. Le risque inhérent à la qualité du débiteur.....	12
2.2. Le risque lié au type de financement accordé et à l'inadéquation du financement au besoin.....	13
2.3. Le risque lié à la prise de garanties.....	14
2.4. Le risque inhérent au manque de suivi.....	14
3. Les différents risques liés à l'opération de crédit	15
3.1. Le risque de contrepartie (ou risque client, risque crédit, risque signature)	15
3.2. Le risque de change.....	16
3.3. Le risque de taux d'intérêt.	16
3.4. Le risque de liquidité.....	16
3.5. Le risque de solvabilité.....	16
4. Méthodes de mesures.....	16
4.1. La notation externe (approche standard).....	17
4.2. La notation interne.....	18

4.2.1. Approche Notations Internes (Internal Ratings Based)	19
4.2.2. Méthode IRB avancée.....	20
Conclusion du chapitre.....	21
Chapitre II : La gestion du risque de crédit.....	22
Introduction du chapitre.....	22
Section 1 : La gestion interne et externe du risque de crédit.....	22
1. La gestion interne du risque de crédit.....	22
1.1.L'analyse financière.	22
1.2.Le rating	23
1.2.1. L'analyse portefeuille et techniques modernes.....	23
1.2.2. Le scoring.....	24
1.3.Le contrôle interne pour la gestion du risque de crédit.....	26
2. La gestion externe du risque crédit	27
2.1.Les institutions et les accords internationaux sur le risque de crédit.....	27
2.1.1. La commission bancaire.....	27
2.1.2. Les institutions de suivi et de contrôle du risque de crédit.....	27
Section 2 : La gestion du risque de crédit et les moyens de préventions.....	29
1. La maîtrise du risque de crédit.....	29
1.1.L'importance de la maîtrise du risque de crédit.....	29
1.2.Les modalités de la maîtrise.....	29
1.2.1. Identification des risques.....	29
1.2.2. Evaluation et mesure des risques.....	29
1.2.3. Sélection des techniques de gestion des risques.....	30
1.2.4. La mise en œuvre.....	30
1.2.5. La surveillance des risques.....	30
1.2.6. Reporting du risque.....	30
2. Les moyens de préventions.....	31
2.1.Les règles prudentielles.....	31
2.1.1. Objectif des règles prudentielles.....	31
2.1.2. Les normes prudentielles applicables au système algérien.....	32
2.1.3. Classement et provisionnement des créances.....	34
2.2.Le système des garanties des dépôts bancaires.....	35
2.2.1. Les garanties personnelles.....	36

2.2.2. Les garanties réelles	38
2.3.Le suivi de crédit.....	39
2.3.1. Les conditions du crédit.....	39
2.3.2. La surveillance des crédits.....	40
Conclusion du chapitre.....	41
Chapitre III : Gestion du risque de crédit dans les banques de la ville de Bejaia : étude par une enquête de terrain.....	42
Introduction du chapitre.....	42
1. Méthodologie de recherche	42
2. Déroulement de l'enquête	42
3. Les outils utilisés	43
Section 1 : Etat des lieux de l'environnement bancaire.....	43
Section 2 : Etat des lieux des risques bancaires.....	48
Section 3 : Etat des lieux des méthodes de gestion des risques crédit.....	55
Conclusion du chapitre.....	63
Chapitre IV : Gestion du risque de crédit dans les banques de la ville de Bejaia : étude par l'analyse financière cas de la (DRE BNA BEJAIA)	64
Introduction du chapitre.....	64
Section 1 : La présentation de l'organisme d'accueil.....	64
1. La présentation générale de la BNA.....	64
2. La présentation de la direction du réseau d'exploitation DRE de Bejaia.....	65
2.1.Création et objectifs de la DRE de Bejaia.....	65
2.2. L'organisation de la DRE de Bejaia.....	66
3. Organigramme de la DRE de BEJAIA	67
Section 02 : présentation de projet du client de la BNA Banque.....	68
I. Identification du promoteur.....	68
I.1. Présentation de la société.....	68
I.2. Présentation des promoteurs.....	69
II. Identification du projet.....	71
II.1. Localisations.....	71

II.2. Nature du projet.....	71
III. Etude technique du projet	71
III.1. Descriptif général	71
III.2. Présentation de marché	71
III.3. Etat d'avancement du projet	72
III.4. Impacte du projet sur le plan socio-économique	73
III.5. Détail de la main d'ouvre prévisionnelle	73
IV. Structure du crédit à moyen terme C.M.T	73
IV.1. Cout de l'investissement	73
IV.2. Montage financier	74
IV.2.1. Apport du promoteur	74
IV.2.2. Emprunt bancaire	74
V. Etude financière du projet	74
V.1. Détermination du chiffre d'affaires	74
V.2. Détermination des charges	75
V.2.1. Les achats consommés	75
V.2.2. Les autres matières et fournitures consommés.....	76
V.2.3. Services et services extérieurs	76
V.2.4. Frais de personnel	76
V.2.5. Impôts et taxes	76
V.2.6. Frais financières	76
V.2.7. Amortissement des investissements.....	76
Section 3 : L'analyse financière du projet.....	77
I. Les BLIANS.....	77
II. Perspectives.....	77
III. Diagnostique financier.....	78
IV. Indicateurs de gestion (principaux ratios)	81
IV.1. Calcul des différents indicateurs et ratios financiers	81
IV.2. Les valeurs structurelles.....	83
V. Décision finale de la banque.....	84
V.1 Investissement.....	84

V.2. Exploitation.....	84
V.3. Garanties exigé.....	84
V.4. A posteriori.....	85
Conclusion du chapitre.....	85
Conclusion générale.....	86

Bibliographie

Annexes

Liste des tableaux

Liste des figures

Résumé

Le risque existe et existera toujours. Il ne doit pas pour autant figer les banques dans l'attentisme. Il n'y a pas de développement sans entreprises ? Et il n'y a pas d'entreprises sans crédits. Par ailleurs, les banques sont exposées, quotidiennement, aux risques générés par l'octroi de ces crédits. De ce fait, un crédit signifie un risque à courir ; c'est pourquoi, la banque doit être de plus en plus prudente. En effet, il est impératif d'analyser toute demande de crédit, en exigeant tous les éléments jugés nécessaires à la maîtrise de l'environnement de l'emprunteur, avant de prendre la bonne décision. La méthode classique de gestion des risques de crédit, basée sur l'analyse financière, ne représente plus la seule méthode utilisée par les banques afin de tester la santé financière de l'emprunteur et de maîtriser ainsi les risques. La seconde méthode, le scoring, est basée quant à elle sur ses propres méthodes d'analyse statistique. Mais, la méthode la plus sûre et la plus fiable reste celle qui est basée sur les exigences de garanties crédibles et solide.

Mots clés : Banque, crédits bancaires, risques de crédit, gestion de crédit, analyse financière, Ratios.

Abstract

Risk exists and will always exist. It does not mean to freeze the banks in the wait. There is no development without companies? And there are no companies without credits. Moreover, banks are exposed daily to the risks generated by the granting of these credits. As a result, credit means a risk to run; this is why the bank must be more and more cautious. Indeed, it is imperative to analyze any credit application, demanding all the elements deemed necessary to control the environment of the borrower, before making the right decision. The traditional method of credit risk management, based on financial analysis, is no longer the only method used by banks to test the borrower's financial health and thereby control risks. The second method, scoring, is based on its own methods of statistical analysis. But, the safest and most reliable method remains one that is based on credible and strong collateral requirements.

Keywords: Bank, Credit Credits, Credit Risk, Credit Management, Financial Analysis, Ratios.

ملخص

تركز هذه الدراسة اهتمامها بكيفية إدارة مخاطر الائتمان المصرفي والتحكم فيها، وإلقاء الضوء على موضوع إدارة المخاطر من خلال عرض لأهم مفاهيم المخاطر التي تواجه العمل المصرفي، ثم نستعرض الدور الأساسي لإدارة المخاطر الائتمانية وأهميتها بالنسبة للبنوك، ونقوم بطرح المبادئ الأساسية لإدارة المخاطر الائتمانية والتي تنطوي عليها الإجراءات الواجب اتخاذها من قبل البنوك لتفعيل سياستها الجديدة في إدارة المخاطر وأخيرا قيامنا بدراسة استبائيته لإدارة مخاطر الائتمان تتمثل في عينة من البنوك التجارية في بولاية بجاية.

الكلمات المفتاحية: البنك، ائتمانات الائتمان، مخاطر الائتمان، إدارة الائتمان، التحليل المالي، النسب.